

Rapport de la  
19<sup>e</sup> Conférence  
des représentants officiels du PROE  
et de la  
Conférence des ministres  
de l'environnement

8 – 12 septembre 2008  
Pohnpei (États fédérés de Micronésie)



### **Catalogage avant publication du CID du PROE**

Conférence du PROE (19<sup>e</sup> : 2008 : Pohnpei, États fédérés de Micronésie)

Rapport de la dix-neuvième Conférence des représentants officiels et de la Conférence des ministres de l'environnement, 8-12 septembre 2008, Pohnpei (États fédérés de Micronésie). – Apia (Samoa) : PROE, 2008.

77 p.; 29 cm

ISBN : 978-982-04-0384-0

1. Politique de l'environnement — Océanie — Congrès.
2. Conservation des ressources naturelles — Océanie — Congrès
3. Protection de l'environnement — Océanie — Congrès
- I. Programme régional océanien de l'environnement.
- II. Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement (PROE).
- III. Titre.

363.7099

# Rapport de la 19<sup>e</sup> Conférence des représentants officiels du PROE

et de la

# Conférence des ministres de l'environnement

8-12 septembre 2008  
Pohnpei (États fédérés de Micronésie)



Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement (PROE)

P.O. PO Box 240, Apia, Samoa

T : (685) 21 929

F : (685) 20 231

E : [sprep@sprep.org](mailto:sprep@sprep.org)

W : [www.sprep.org](http://www.sprep.org)



## Table des matières

### Conférence des représentants officiels

<b>Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture officielle .....</b>	<b>1</b>
<b>Point 2 de l'ordre du jour : Nomination du Président et du Vice-président .....</b>	<b>1</b>
<b>Point 3 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour et des procédures de travail.....</b>	<b>1</b>
<b>Point 4 de l'ordre du jour : Mesures prises en application des décisions de la dix-huitième Conférence du PROE.....</b>	<b>2</b>
<b>Point 5 de l'ordre du jour : Évaluation des performances/Bilan de l'année 2007 .....</b>	<b>2</b>
Point 5.1 de l'ordre du jour : Présentation du rapport annuel relatif à l'exercice 2007 et exposé du Directeur sur les réalisations depuis la 18 <sup>e</sup> Conférence du PROE.....	2
Point 5.2 de l'ordre du jour : Rapport de suivi et d'évaluation des performances concernant le programme de travail et le budget pour 2007 .....	2
Point 5.3 de l'ordre du jour : Rapports financiers .....	5
<b>Point 6 de l'ordre du jour : Questions relatives à l'Organisation .....</b>	<b>6</b>
Point 6.1 de l'ordre du jour : Rapport de l'Évaluation indépendante de l'Organisation.....	6
Point 6.2 de l'ordre du jour : Options concernant le suivi et le paiement des arriérés de contribution des Membres.....	13
Point 6.3 de l'ordre du jour : Financement durable des travaux et du fonctionnement de l'Organisation...	15
Point 6.4 de l'ordre du jour : Examen de l'évolution locale de la rémunération des agents de soutien.....	17
Point 6.5 de l'ordre du jour : Analyse des données annuelles des marchés de référence pour les cadres professionnels.....	17
Point 6.6 de l'ordre du jour : Résultats de l'examen à mi-parcours des programmes stratégiques du Secrétariat du PROE .....	17
Point 6.7 de l'ordre du jour : Comparaison du budget de base entre le PROE et les autres organisations du CORP.....	17
Point 6.8 de l'ordre du jour : Collaboration avec le secteur privé .....	17
<b>Point 7 de l'ordre du jour : Conventions régionales .....</b>	<b>18</b>
Point 7.1 de l'ordre du jour : Rapport de la Conférence des Parties à la Convention de Nouméa.....	18
Point 7.2 de l'ordre du jour : Rapport de la Conférence des Parties à la Convention de Waigani.....	18
<b>Point 8 de l'ordre du jour : Questions soulevées par les Membres .....</b>	<b>18</b>
Point 8.1 de l'ordre du jour : Rationalisation des rapports soumis par les pays insulaires océaniques en vertu d'accords multilatéraux sur l'environnement.....	18
Point 8.2 de l'ordre du jour : Systèmes d'autorisation concernant les substances qui appauvrissent la couche d'ozone dans le Pacifique.....	19
Point 8.3 de l'ordre du jour : Financements discrétionnaires concernant les accords multilatéraux sur l'environnement portant sur les produits chimiques et les déchets.....	20
Point 8.4 de l'ordre du jour : Les ressources génétiques dans la région Pacifique .....	20
Point 8.5 de l'ordre du jour : Appui du PROE en matière de météorologie et de climatologie .....	21
Point 8.6 de l'ordre du jour : Profils de pays – Échange d'informations entre les Membres sur l'évolution à l'échelon national de la prévention de la pollution en tant que priorité du plan d'action.....	22
<b>Point 9 de l'ordre du jour : Programme de travail et le budget pour 2009 .....</b>	<b>22</b>

Point 9.1 de l'ordre du jour : Questions relatives au programme Écosystèmes insulaires.....	22
Point 9.2 de l'ordre du jour : Questions relatives au programme Avenirs océaniques .....	23
Point 9.3 de l'ordre du jour : Examen et adoption du projet de programme de travail et de budget pour 2009 et des budgets prévisionnels pour 2010 et 2011 .....	25
<b>Point 10 de l'ordre du jour : Questions d'ordre institutionnel .....</b>	<b>31</b>
Point 10.1 de l'ordre du jour : Procédures proposées pour le renouvellement du mandat du Directeur en poste.....	31
Point 10.2 de l'ordre du jour : Nomination du Directeur (séance privée) .....	32
Point 10.3 de l'ordre du jour : Examen du Cadre institutionnel régional (RIF) .....	32
Point 10.4 de l'ordre du jour : Nomination des commissaires aux comptes.....	36
Point 10.5 de l'ordre du jour : Rapport du Directeur sur les engagements de plus de six ans.....	36
<b>Point 11 de l'ordre du jour : Coopération régionale .....</b>	<b>36</b>
Point 11.1 de l'ordre du jour : Compte rendu de la réunion des dirigeants du CORP .....	36
<b>Point 12 de l'ordre du jour : Points proposés par les Membres .....</b>	<b>36</b>
<b>Point 13 de l'ordre du jour : Déclarations des observateurs .....</b>	<b>36</b>
<b>Point 14 de l'ordre du jour : Questions diverses .....</b>	<b>37</b>
<b>Point 15 de l'ordre du jour : Date et lieu de la prochaine Conférence.....</b>	<b>37</b>
<b>Point 16 de l'ordre du jour : Adoption du rapport et de la lettre du Président à la session ministérielle ..</b>	<b>37</b>
<b>Point 17 de l'ordre du jour : Clôture .....</b>	<b>37</b>
<b>Annexes.....</b>	<b>38</b>
Annexe 1 : Liste des participants.....	38
Annexe 2 : Allocution d'ouverture du Directeur du PROE.....	47
Annexe 3 : Allocution d'ouverture du Vice-président des EFM .....	49
Annexe 4 : Allocution de Guam, Présidente de la 18 <sup>e</sup> Conférence du PROE.....	51
Annexe 5 : Ordre du jour de la 19 <sup>e</sup> Conférence du PROE.....	53
Annexe 6 : Exposé du Directeur sur les activités menées par le PROE en 2007 .....	54
Annexe 7 : Déclaration de la directrice de la SOPAC .....	56
Annexe 8 : Déclaration du représentant de la CPS .....	58
Annexe 9 : Déclaration du représentant du Bureau régional pour l'Asie-Pacifique du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE-ROAR).....	60
Annexe 10 : Déclaration du représentant de The Nature Conservancy (TNC).....	63
Annexe 11 : Allocution de clôture du Directeur du PROE .....	64
<b>Conférence des ministres de l'environnement</b>	
<b>Lettre du Président de la 19<sup>e</sup> Conférence du PROE .....</b>	<b>69</b>
<b>Ordre du jour de la Conférence des ministres .....</b>	<b>71</b>
<b>Déclaration du Directeur exécutif de la CCNUCC à la Conférence des ministres .....</b>	<b>72</b>
<b>Déclaration de la Conférence des ministres.....</b>	<b>74</b>
<b>Sigles.....</b>	<b>76</b>

## Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture officielle

1. La 19<sup>e</sup> Conférence du PROE se tient à Palikir, sur l'île de Pohnpei (États fédérés de Micronésie), du 8 au 12 septembre 2008. Y assistent les représentants des pays et territoires membres du PROE suivants : Australie, États fédérés de Micronésie, États-Unis d'Amérique, Fidji, France, Guam, Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Nioué, Nouvelle-Calédonie, Nauru, Nouvelle-Zélande, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Polynésie française, Samoa, Samoa américaines, Tokélaou, Tonga, Tuvalu et Wallis et Futuna. Des observateurs d'organisations régionales, internationales et non gouvernementales sont également présents. La liste des participants est reproduite à l'Annexe 1.

2. Le maître de cérémonie, M. Kosi Latu, ouvre la séance. Il invite le père John Curran à dire la prière. Le groupe PWIHNO de la municipalité de Kitti chante ensuite un hymne.

3. Le Directeur du PROE, M. Asterio Takesy, souhaite la bienvenue à l'assemblée des délégués. Il profite de cette dernière allocution en tant que Directeur du PROE pour remercier les Membres et le Secrétariat de l'assistance qu'ils lui ont apportée au cours des six dernières années. Bien qu'étant fier des réalisations du PROE au cours de son mandat, il regrette de ne pas avoir pu faire plus. Il souligne l'importance que revêt l'Organisation pour la région et le besoin de continuer de la renforcer. Son allocution est reproduite à l'Annexe 2.

4. Le vice-président des États fédérés de Micronésie, M. Alik Alik, prononce l'allocution d'ouverture. Il souhaite la bienvenue aux délégués dans son pays et les encourage à découvrir Pohnpei. Il évoque ensuite les défis environnementaux auxquels son pays doit faire face, en particulier le changement climatique. À cet égard, il approuve la déclaration de la réunion des dirigeants du Forum sur le changement climatique et exprime le désir qu'elle se concrétise. Son allocution est reproduite à l'Annexe 3.

## Point 2 de l'ordre du jour : Nomination du Président et du Vice-président

5. Le Président de la 18<sup>e</sup> Conférence du PROE, le représentant de Guam, M. Mike Gawel, se déclare reconnaissant d'avoir pu présider l'Organisation au cours de l'année écoulée. Son allocution est reproduite à l'Annexe 4.

6. Concernant la nomination du Président de la 19<sup>e</sup> Conférence, le Directeur explique à la demande de

Guam qu'il est d'usage que le pays hôte assure la présidence de la Conférence.

7. La Conférence **nomme** les États fédérés de Micronésie à la présidence et les Îles Salomon à la vice-présidence de la 19<sup>e</sup> Conférence du PROE.

8. Tous les représentants remercient le Président sortant pour son leadership, félicitent le nouveau Président et expriment leur gratitude aux États fédérés de Micronésie pour l'appui apporté à la Conférence.

## Point 3 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour et des procédures de travail

9. Le Président propose l'adoption de l'ordre du jour provisoire de la 19<sup>e</sup> Conférence du PROE présenté dans le document 19CP/Représentants officiels/Ordre du jour provisoire/Rév.1. Celui-ci est reproduit à l'Annexe 5.

10. Le représentant de Nioué fait remarquer que les deux points les plus importants sur lesquels vont porter les discussions pendant cette Conférence sont l'évaluation indépendante de l'Organisation et l'examen du Cadre institutionnel régional. Il demande que l'on discute de ces deux points l'un après l'autre, et que l'examen du Cadre institutionnel régional ait lieu plus tôt que prévu.

11. Le représentant de la Nouvelle-Zélande met en garde la Conférence contre le fait qu'un rapport révisé est en cours de préparation sur le Cadre institutionnel régional et que les Membres auront besoin de temps pour l'examiner. Le Secrétariat précise que ce nouveau rapport sera distribué le premier jour de la Conférence. L'Australie dit appuyer le représentant de Nioué et déclare que la Conférence aurait tout avantage à un débat approfondi sur ces deux questions.

12. La Conférence **adopte** l'ordre du jour y compris les modifications suggérées par Nioué, à savoir que l'évaluation indépendante de l'Organisation et le Cadre institutionnel régional soient examinés ensemble.

13. Le Président demande la constitution d'un Comité de rédaction du rapport, à participation limitée. Ce Comité se compose des pays membres suivants : Australie, États fédérés de Micronésie, États-Unis, Kiribati, Nouvelle-Zélande, Polynésie française et Îles Salomon. Les Îles Salomon sont nommées à la présidence du Comité.

#### **Point 4 de l'ordre du jour : Mesures prises en application des décisions de la dix-huitième Conférence du PROE**

14. Le Président demande que la Conférence prenne acte des rapports du Secrétariat sur les mesures prises depuis la 18<sup>e</sup> Conférence du PROE, décrites dans le document 19CP/Représentants officiels/DT.4.

15. La Conférence **prend acte** du rapport.

#### **Point 5 de l'ordre du jour : Évaluation des performances/Bilan de l'année 2007**

Point 5.1 de l'ordre du jour : Présentation du rapport annuel relatif à l'exercice 2007 et exposé du Directeur sur les réalisations depuis la 18<sup>e</sup> Conférence du PROE

16. Le Directeur présente le rapport annuel des activités de l'Organisation pour 2007 en insistant sur certains aspects du travail du Secrétariat. Il insiste sur les liens qui unissent l'ensemble des secteurs d'activité du PROE ainsi que sur le caractère urgent des actions menées dans un grand nombre d'entre eux.

17. Il signale les efforts consacrés au renforcement des liens avec les institutions financières internationales qui peuvent jouer un rôle dans le financement des activités environnementales régionales. Il fait également état du renforcement de la coopération entre les organisations régionales du Pacifique, ainsi que de l'intérêt exprimé par les nouveaux bailleurs de fonds pour la région océanienne. L'intervention du Directeur est reproduite à l'Annexe 6.

18. Le représentant de la France remercie le Directeur de son exposé et demande au Secrétariat d'apporter quelques précisions sur l'articulation entre l'Alliance FEM-Pacifique et le projet régional d'adaptation au changement climatique. L'année dernière, à Apia, la présidente du FEM, sa compatriote Monique Barbut, avait proposé avec l'Alliance FEM-Pacifique un cadre d'intervention du FEM pour le Pacifique. Le projet régional d'adaptation au changement climatique est-il un résultat de l'Alliance ?

19. Le représentant de la Nouvelle-Zélande remercie le Directeur de son exposé et rappelle que l'atelier du FEM qui se tiendra à Auckland au cours des prochaines semaines fournira aux participants l'occasion de se renseigner davantage sur les activités du FEM et les possibilités de financement qu'il offre. Il remercie par ailleurs le Secrétariat de son excellent rapport annuel.

20. Le représentant de l'Australie indique que certains éléments du rapport annuel pourraient servir de modèle pour la production de fiches d'information utiles à l'ensemble de la région, afin de mieux faire connaître l'excellent travail du PROE et certaines de ses réalisations.

21. La Conférence :

\* **approuve** le rapport annuel 2007 et

\* **demande** au Secrétariat de prendre acte des commentaires et suggestions formulés.

Point 5.2 de l'ordre du jour : Rapport de suivi et d'évaluation des performances concernant le programme de travail et le budget pour 2007

22. Conformément au Règlement intérieur de la Conférence du PROE, le Secrétariat présente son rapport de suivi et d'évaluation interne des performances pour 2007 (voir 19CP/Représentants officiels/DT.5.2).

23. Ce rapport vient compléter l'exposé du Directeur ainsi que les rapports sur les résultats et comptes financiers de l'exercice 2007. Il décrit en détail les réalisations de chaque programme en regard des indicateurs de performance définis pour les activités approuvées pour 2007.

24. Conscient du désir exprimé par les Membres de recevoir des informations détaillées sur les résultats du programme de travail, le Secrétariat présente un diaporama PowerPoint sur les réalisations du programme Écosystèmes insulaires au titre de l'année écoulée.

25. Il présente ensuite un diaporama PowerPoint sur les réalisations du programme Avenirs océaniques au cours de l'année 2007, qui vient compléter les informations détaillées fournies dans le document DT.5.2/Ann. 1.

26. Le Secrétariat présente un exposé sur l'assistance apportée aux États fédérés de Micronésie pour illustrer la nature des services de soutien fournis par le PROE ainsi que les problèmes et possibilités auxquels l'Organisation est confrontée.

27. Le représentant de Nioué remercie le Secrétariat de l'assistance fournie à son pays concernant la gestion des déchets, la formation sur les déversements d'hydrocarbures et les projets PEIN et PACC, et exprime sa gratitude au PROE et à la SOPAC au sujet de la formation reçue sur les EIE. Il sollicite l'assistance du Secrétariat et des pays membres con-

cernant les questions liées à la capacité d'absorption des petits États insulaires et ajoute qu'il espère que l'Organisation portera une attention accrue aux sources d'énergie renouvelable.

28. Le représentant des Îles Cook remercie le Secrétariat de ses exposés et du soutien fourni mais se déclare préoccupé par l'assistance sollicitée par son pays dans le domaine de l'amiante. Il indique que les Îles Cook n'ont pas reçu d'assistance dans ce domaine bien qu'elles aient soulevé cette question à plusieurs conférences du PROE. Il demande à nouveau si le Secrétariat et les Membres peuvent améliorer leur aide à l'élaboration des plans d'élimination de ce matériau.

29. Le représentant des Îles Salomon remercie le Secrétariat de son appui aux initiatives en matière de ressources marines mais s'inquiète de ce que le niveau d'assistance concernant les ressources terrestres soit resté minimal dans la plus grande partie de la région. Il prie instamment le PROE d'augmenter ses activités communautaires et de veiller à la participation des ONG locales. Il demande des informations complémentaires au Secrétariat concernant le projet PACC en le priant de renforcer ses activités d'adaptation en général. Il remercie le Secrétariat de l'avoir aidé dans plusieurs domaines, notamment pour la préparation d'un projet de stratégie nationale de gestion des déchets. Il précise à cet égard que son pays s'efforcera de l'approuver et de l'appliquer dans un proche avenir.

30. Le représentant de Tuvalu remercie le Secrétariat de son appui mais demande que les lacunes en matière de services, notamment ceux destinés aux petits pays, fassent l'objet d'une analyse plus poussée et prie le Secrétariat d'aider les Membres à les recenser et à prendre les mesures nécessaires.

31. Le représentant du Samoa demande des informations sur le financement du PACC et se déclare déçu que le rapport ne détaille pas comment le Secrétariat entend augmenter l'accès des Membres aux ressources de l'Alliance FEM-Pacifique.

32. Le Secrétariat répond qu'il a cru comprendre que les documents du PACC devraient être signés sous peu par le Président du FEM. Il exprime ses regrets pour les retards, tout en faisant remarquer qu'une bonne partie d'entre eux échappe à son contrôle, en particulier les retards dus aux changements requis par le lancement du processus de l'Alliance FEM-Pacifique, dont certains ont entravé la participation directe du Secrétariat à ce dernier. Le Secrétariat fait cependant savoir qu'il s'efforce actuellement d'améliorer sa performance dans ces domaines, de concert avec ses correspondants nationaux.

33. Le Directeur précise en outre que du point de vue du Secrétariat, l'Alliance FEM-Pacifique représente une occasion unique pour la région. Il déclare que tout est à présent en place pour que les pays élaborent leurs projets, et que le Secrétariat sera prêt à apporter son aide dans ses domaines d'expertise. Il ajoute que bien que cela risque de placer le Secrétariat en concurrence directe avec d'autres dans la fourniture de ces services, les modalités de l'offre des services du Secrétariat seraient extrêmement compétitives. La région perdrait beaucoup, dit-il, si les projets n'étaient pas établis avant la date limite du 4 novembre, et il invite instamment les Membres à soumettre leurs projets dans les délais.

34. La représentante de Kiribati remercie le Secrétariat d'avoir préparé les documents de la Conférence, mais s'inquiète au sujet de leur réception en temps voulu par son pays. Elle déclare que cela est particulièrement important pour les petits pays insulaires, compte tenu des difficultés auxquelles ils sont confrontés pour accéder à ces informations sur Internet. Elle demande que le Secrétariat envoie toute la correspondance par courrier électronique, comme le font actuellement d'autres organisations du CORP, et transmette ces informations sous format papier aux correspondants techniques en sus des correspondants nationaux. Elle recommande également que le Secrétariat mette en place un dispositif permettant de contrôler que ses Membres ont bien reçu toute la correspondance qui leur a été adressée, et ce, une ou deux semaines après son envoi. Elle indique que dans de nombreux cas il n'a pas été répondu aux demandes d'information adressées au Secrétariat et qu'aucun progrès important n'a été enregistré en ce qui concerne la soumission nationale de Kiribati. Elle dit aussi qu'il est décourageant qu'aucun rapport sur le suivi des progrès accomplis n'ait été communiqué à Kiribati. Elle déclare également que les visites de pays proposées par le Secrétariat ne convenaient pas à son pays en raison d'engagements pris antérieurement au niveau national. Elle demande au Secrétariat que cela ne se reproduise pas et l'invite à procéder à des améliorations dans certains domaines du programme de travail.

35. L'intervenante remercie le Secrétariat pour son aide en relation avec plusieurs initiatives récentes telles que l'élaboration d'un programme de pays pour la tortue de mer, la création d'un centre d'information, la formation au GPS dans le cadre de la Convention de Ramsar, le contrôle de l'application de la législation, pour n'en citer que quelques-unes. Elle attire toutefois l'attention des participants à la Conférence sur plusieurs domaines dans lesquels Kiribati a demandé une aide supplémentaire du PROE, qui n'a pas été obtenue : formation aux ac-

cords multilatéraux sur l'environnement, manipulation des matériaux dangereux, établissement des rapports pour les études d'impact sur l'environnement, préparation aux déversements d'hydrocarbures et contrôle de la réglementation sur l'environnement, appuis nationaux aux mesures en relation avec le changement climatique, gestion des déchets de soins de santé, établissement d'inventaires des matières dangereuses, dont le mercure, lancement d'une initiative régionale sur les déchets, création d'aires maritimes protégées, assistance à la mise sur pied d'un programme de recyclage des déchets métalliques, assistance technique à la gestion des engrais, établissement de plans nationaux de mise en œuvre dans le domaine des polluants organiques persistants et rejet des déchets hospitaliers.

36. S'agissant de l'assistance du PROE au déroulement de la Conférence des Parties, l'intervenante se dit préoccupée par le fait que certains membres du personnel participent davantage aux travaux en tant que délégués d'un pays plutôt qu'en tant que représentants du Secrétariat. De même s'inquiète-t-elle de ce que l'ensemble de ses propres observations ne soit pas dûment repris dans le rapport de la 18<sup>e</sup> Conférence du PROE, car seuls les points soulevés en séance plénière y sont consignés alors que ceux qui n'ont pas été examinés en séance plénière mais qui ont été évoqués dans les interventions pertinentes à envoyer au Secrétariat par voie électronique, pour gagner du temps, n'y figurent pas. Kiribati a donc écrit au Secrétariat début septembre 2007 pour lui soumettre une liste des besoins qu'il souhaitait voir pris en compte dans les programmes de travail concernés, mais n'a pas reçu de réponse.

37. La représentante de Kiribati ajoute qu'elle n'a reçu du PROE aucune information actualisée au sujet de la demande d'aide de son gouvernement dans le domaine de la manipulation de l'amiante. Elle déclare qu'il s'agit là d'une question qui au niveau national touche à des considérations d'ordre politique, et dit regretter que le PROE n'ait fourni aucune nouvelle information concernant cette demande.

38. En ce qui concerne plus particulièrement le rapport du programme Écosystèmes insulaires, la représentante de Kiribati invite le Secrétariat à faire preuve de créativité et de dynamisme lors de la mise sur pied d'activités de projet financées auxquelles des pays comme le sien pourraient participer en les mettant en œuvre au niveau national. Elle déclare que les principales activités de ce programme devraient être axées sur ce que le Secrétariat peut faire pour aider les pays à appliquer au niveau national le PANSB et la nouvelle Stratégie quinquennale pour la conservation de la nature. Elle demande en outre que le PROE et les membres concernés de son person-

nel aident activement Kiribati à élaborer et mettre en œuvre la phase II des activités financées par le Programme de travail sur les aires protégées, dont les pays insulaires océaniques peuvent bénéficier par l'intermédiaire de l'aide du PNUD et du FEM. Elle demande en outre l'aide et la collaboration étroite du PROE pour la conception et la constitution, à Kiribati, d'aires de conservation communautaires, et notamment la recherche de mesures d'incitation appropriées pour générer un revenu destiné à optimiser la participation et l'implication de la population locale dans la création de ces aires. Elle sollicite aussi l'aide du PROE pour faciliter l'implication et la participation de Kiribati au réseau sur les aires marines sous gestion locale et aux activités de ce réseau dans la région. Elle déclare enfin apporter son appui à la structure du PILN en tant que modèle positif à suivre pour la mise en œuvre des composantes pertinentes de ce programme au niveau national.

39. Le représentant des Fidji déclare que son pays a souvent poursuivi des projets qui avaient bénéficié au départ d'une assistance du PROE; il juge que le projet de gestion des polluants organiques persistants dans les pays insulaires du Pacifique (POPs in PICs) constitue un exemple particulièrement probant des retombées d'une telle assistance. Il se félicite par ailleurs des projets du PROE visant à intégrer les principales questions d'environnement dans les processus de planification du développement. Selon lui, l'important n'est pas de multiplier les projets, mais de bien réussir ceux que l'on entreprend.

40. La représentante des Îles Marshall énumère certains exemples où l'intervention du PROE est venue renforcer les stratégies et les programmes des pays pour les aider à atteindre leurs objectifs environnementaux nationaux et régionaux. Il convient selon elle de prêter une attention plus grande aux problèmes prioritaires définis par la région, tels que le changement climatique, qui sont liés aux priorités nationales et aux objectifs régionaux. Ceci permet en outre d'attirer l'attention sur l'organisation. Elle cite le programme DRM de la SOPAC à titre d'exemple.

41. Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée remercie le PROE d'avoir décidé de tenir dans son pays la 8<sup>e</sup> Conférence des îles océaniques sur la protection de la nature et les aires protégées et se déclare prêt à appuyer d'autres manifestations de ce type.

42. Le représentant de Nauru juge que le rapport démontre que le PROE a accompli un travail considérable dans la région avec des ressources limitées. Il dit cependant avoir le sentiment qu'il pourrait y avoir une plus grande interaction entre le Secrétariat et Nauru, et relève à cet égard que le PROE n'a pas

été suffisamment actif dans son pays. Il souhaite que le PROE prête assistance à Nauru dans un certain nombre de domaines, notamment la formation des agents des douanes et le renforcement de la législation sur la gestion de l'environnement.

43. Il ajoute que Nauru est actuellement confronté à d'énormes défis en ce qui a trait à son développement économique, mais promet de saisir les autorités de son pays du problème des contributions des Membres non acquittées dès son retour à Nauru.

44. Le représentant de la Nouvelle-Zélande considère que le débat a permis de mettre en lumière l'importance pour le PROE de répondre plus efficacement aux besoins de ses Membres ainsi que l'ampleur de ces besoins. Il ajoute qu'en raison des ressources limitées dont il dispose, le PROE doit souvent s'astreindre à un difficile travail d'établissement des priorités. Il demande au Secrétariat de se pencher sur la meilleure façon d'évaluer les progrès réalisés dans la région en matière de protection de l'environnement, et encourage la Conférence à évaluer ces questions à l'aune des recommandations formulées dans le rapport de l'évaluation indépendante du PROE, lesquelles pourraient constituer l'une des voies à suivre pour trouver une solution à certaines de ces questions.

45. Le représentant de l'Australie insiste sur les enjeux considérables soulevés par le rapport, mais juge que le temps qu'on lui a consacré ne l'aura pas été en vain. Il reconnaît que ces rapports se sont régulièrement améliorés ces dernières années et, se référant au nouveau cadre logique, dont la Conférence va discuter ultérieurement, il déclare que ce sera là une bonne occasion de renforcer encore le rapport en tant qu'instrument de planification stratégique et de détermination des priorités.

46. L'intervenant mentionne deux aspects du travail du PROE qui devraient selon lui retenir particulièrement l'attention : l'élaboration de directives concernant les espèces envahissantes, tâche pour laquelle l'Australie est prête à fournir une assistance, et les initiatives prises par le PROE en ce qui concerne les terres humides, dans le cadre de l'application des dispositions de la Convention de Ramsar.

47. Le représentant des Tonga remercie le Secrétariat et se réjouit à l'avance à la perspective de collaborer avec un Secrétariat amélioré.

48. Le représentant des Palaos remercie le PROE pour le travail accompli dans le cadre du projet PILN et pour l'aide qu'il a apportée à son pays dans le domaine de la gestion des déchets solides. Il déclare que les Palaos ont toujours besoin d'assistance dans

le domaine de la gestion des AME, et il rappelle par ailleurs au Secrétariat qu'il devrait veiller à défendre les intérêts de ses Membres dans le cadre des négociations internationales.

49. Le Président remercie les Membres de leurs commentaires et espère que le Secrétariat saura en tenir compte pour améliorer la qualité de ses services à l'avenir.

50. La Conférence **prend acte** du rapport.

Point 5.3 de l'ordre du jour : Rapports financiers

*Point 5.3.1 de l'ordre du jour : Rapport sur les contributions des Membres*

51. Conformément aux dispositions de l'article 13 du Règlement financier, le Secrétariat rend compte à la Conférence des contributions des Membres reçues au 30 Juin 2008 (19CP/Représentants officiels/DT.5.3.1 et résumé). Le Président prend note du rapport et de l'important volume des contributions non acquittées.

52. Le Secrétariat présente l'état des contributions au 5 septembre 2008. Il indique que les EFM, Guam et le Samoa ont versé leurs contributions depuis la diffusion du document de travail mais que certains montants n'ont toujours pas été reçus.

53. Le représentant des Samoa américaines remercie les représentants des États-Unis de leur soutien qui a encouragé sa délégation à participer à la Conférence. Il ajoute qu'elle espère régler ses arriérés de contribution cette semaine.

54. Le représentant des États fédérés de Micronésie informe la Conférence que son pays tâchera également de régler ses contributions non acquittées pendant la semaine de la Conférence.

55. Le représentant des Îles Salomon présente ses excuses concernant les contributions non acquittées par son pays, en précisant que cette situation ne reflète en rien son attachement au travail du PROE. Il explique qu'une contribution a été obtenue, que la question a été portée à la connaissance de son gouvernement et qu'une nouvelle contribution a été virée sur les comptes du PROE. Il indique que son gouvernement entend régler ses contributions non acquittées dans un proche avenir.

56. Concernant le solde en souffrance figurant dans le document du Secrétariat pour les États-Unis, le représentant de ce pays indique que sa contribu-

tion a été remise par un échange de lettres avec le Secrétariat avant la date limite et demande que le document soit modifié en conséquence.

57. La représentante des Îles Marshall prend note du document, déclare que les contributions non acquittées par son pays ne signifient en aucun cas qu'il n'est pas attaché au PROE et informe la Conférence qu'elle a demandé confirmation de sa capitale concernant son dernier versement. Elle informe la Conférence que son pays a récemment déclaré un état d'urgence économique en raison du manque de ressources pour couvrir le coût élevé des combustibles nécessaires pour assurer le fonctionnement du pays et ajoute que la hausse des prix des combustibles et des denrées alimentaires continue de se faire sentir dans les communautés. Elle indique que l'exercice 2009 a commencé aux Îles Marshall et que les budgets sont en baisse dans de nombreux domaines. Elle précise toutefois que les Îles Marshall sont conscientes de leurs obligations à l'égard des organisations régionales et indique que des discussions ont été entamées au sujet du paiement des contributions non acquittées.

58. Le Président note que le point 6.2 examinera à nouveau la question des contributions non acquittées et demande aux Membres de prendre acte du rapport et de corriger les chiffres le cas échéant.

59. La Conférence :

\* **prend note** de la situation concernant les contributions non acquittées ;

\* **s'engage** individuellement et collectivement à ce que la totalité des contributions actuelles et des contributions non acquittées soit payée en 2008.

#### *Point 5.3.2 de l'ordre du jour : Comptes annuels vérifiés pour l'exercice 2007*

60. Conformément aux articles 27(e), 30 à 33 du Règlement financier du PROE, le Secrétariat présente les comptes annuels vérifiés pour l'exercice clos au 31 décembre 2007 (19CP/Représentants officiels/DT.5.3.2) en soulignant que les commissaires aux comptes ont une fois de plus certifié sans réserve les opérations financières du Secrétariat pour 2007. Le Secrétariat décrit les éléments des comptes annuels vérifiés.

61. La Conférence **adopte** les états financiers vérifiés et le rapport des commissaires aux comptes pour l'exercice 2007.

## **Point 6 de l'ordre du jour : Questions relatives à l'Organisation**

### **Point 6.1 de l'ordre du jour : Rapport de l'Évaluation indépendante de l'Organisation**

62. Le Directeur du PROE invite les membres de l'équipe chargée de l'évaluation indépendante, MM. John Hay (chef d'équipe) et Bruno Peaucellier (représentant de la sous-région polynésienne), à présenter leur rapport (voir 19CP/Représentants officiels/DT/6.1/Ann.1).

63. M. Hay félicite la Conférence pour le choix des membres de son équipe ainsi que pour les ressources qu'elle a mises à sa disposition pour la réalisation de l'évaluation. Il remercie également le Secrétariat et le Directeur du soutien apporté à l'évaluation.

64. Il déclare que personne, au cours de l'évaluation, n'a jamais remis en question la nécessité d'une organisation environnementale régionale. Il ajoute que le Secrétariat offre aux pays membres des services importants et très utiles, souvent dans un contexte difficile et mouvant – pressions de diverse nature exercées sur l'environnement dans la région; nombre limité de personnes capables de s'acquitter de ces tâches; ressources financières limitées.

65. Il indique par ailleurs que même si le Secrétariat déploie déjà des efforts louables, il serait encore possible d'améliorer la qualité des communications entre le Secrétariat et les Membres ainsi qu'au sein du Secrétariat lui-même.

66. Il déclare que le Secrétariat a déjà commencé à mettre en œuvre plusieurs des recommandations du rapport d'évaluation.

67. Le directeur adjoint du Secrétariat présente un résumé des principaux commentaires formulés par le Secrétariat en réponse aux observations de l'évaluation indépendante.

68. Les représentants qui prennent tour à tour la parole félicitent l'équipe d'évaluation de son travail et la remercient de son rapport. Les Membres se disent heureux d'avoir eu l'occasion d'accueillir cette équipe.

69. Le représentant de Nioué souhaite que l'on mette sur pied un mécanisme de soutien qui permettrait d'améliorer la prestation des services du PROE à l'échelle nationale et qui permettrait en particulier d'accroître l'efficacité du système des correspondants nationaux.

70. Le représentant du Samoa estime que le rapport aurait pu insister davantage sur les préoccupations des Membres, compte tenu de leurs incidences importantes sur le fonctionnement de l'Organisation. Selon lui, le Secrétariat ne devrait pas tenter à lui seul d'améliorer le PROE car l'amélioration des services aux Membres fait partie intégrante du processus. Il estime que le Secrétariat tire sa force de la nature pluridisciplinaire de ses interventions, sans toutefois nier l'importance d'établir un certain ordre de priorité dans les actions entreprises et de se pencher plus attentivement sur la question du financement des activités.

71. Le représentant des Samoa américaines propose de chercher des moyens de réduire les coûts de fonctionnement du Secrétariat – par exemple, en demandant aux pays membres de payer pour les services dont ils bénéficient. Il insiste par ailleurs lui aussi sur l'importance pour l'Organisation de définir ses priorités.

72. Le représentant des Tonga note avec satisfaction que le rapport met l'accent sur les fonctions de base du PROE. Il rappelle par ailleurs au Secrétariat l'importance de respecter les principes de l'équité lors du recrutement de ses agents.

73. Le représentant des États fédérés de Micronésie demande des éclaircissements sur le conseil de direction qu'il est proposé de mettre en place au paragraphe 79 du rapport d'évaluation.

74. Prenant la parole au nom de l'équipe d'évaluation, M. Hay indique que nombre des Membres consultés se sont dits préoccupés de l'efficacité du système actuel en vertu duquel le Secrétariat doit s'appuyer, pour définir l'orientation de ses actions, sur les instructions formulées une fois l'an par la Conférence du PROE. Il serait utile, selon lui, de mettre en place un mécanisme qui fournirait régulièrement au Directeur et au Secrétariat des conseils sur les stratégies et les orientations de l'Organisation. Outre cette idée d'un conseil, il décrit un éventail de mécanismes dont on pourrait envisager la mise en place – par exemple, l'adaptation du sous-comité déjà mis sur pied en vue de la nomination du Directeur du PROE, ou la création d'un comité formé du président de la Conférence précédente, ou encore des présidents actuel et entrant de la Conférence.

75. La représentante de Kiribati déclare que ce fut à la fois un privilège et un honneur d'avoir été appelée à représenter la région micronésienne au sein de l'équipe d'évaluation. Elle appuie entièrement les conclusions générales du rapport, mais se dit préoccupée par certains aspects spécifiques. Elle déclare que Kiribati reconnaît la nécessité d'une organisa-

tion environnementale régionale, et souligne qu'une telle organisation est particulièrement importante pour les petits États insulaires. S'agissant du paragraphe 38, elle demande aux Membres d'évaluer la pertinence et la qualité des services fournis par le PROE. S'agissant du paragraphe 59 (i), elle juge qu'il appartient aux Membres de contacter le PROE lorsqu'ils estiment avoir besoin d'assistance en matière d'intégration des préoccupations environnementales dans les plans nationaux de développement. S'agissant du paragraphe 59 (ii), elle déclare que Kiribati est favorable à l'idée de confier au PROE un rôle de coordination régionale de l'action des bailleurs et des ONG. S'agissant du paragraphe 59 (iii), elle juge que les besoins d'assistance devraient être évalués au cas par cas, en particulier lorsque plus de cinq Membres du PROE sont parties à une convention et réclament une telle assistance.

76. Concernant le paragraphe 61, elle déclare qu'il est difficile de trouver un juste équilibre et elle exhorte le PROE à faire preuve de souplesse afin de répondre au mieux aux différents besoins des Membres. Elle suggère de regrouper les pays en fonction de leurs besoins d'assistance. S'agissant du paragraphe 62, elle déclare que le Secrétariat devrait respecter les principes de l'équité dans l'application des critères de sélection des participants aux programmes régionaux. Elle juge important de porter une attention spéciale aux Membres particulièrement vulnérables dans l'organisation des divers programmes. Par exemple, elle estime que les îles basses et les atolls devraient être jugés prioritaires pour les activités ayant trait au changement climatique. Elle déclare que Kiribati ne devrait pas être tenu d'engager de nouveaux fonds en vertu des recommandations du paragraphe 73.

77. S'agissant du Conseil proposé au paragraphe 79, la représentante de Kiribati déclare qu'un Conseil plus petit serait plus efficace pour le Secrétariat et elle juge que les représentants pourraient être renouvelés tous les deux ans pour maintenir un équilibre entre les Membres. Concernant le paragraphe 80, elle exhorte le Secrétariat à collaborer avec les Membres à l'élaboration de stratégies tenant compte des besoins des Membres. S'agissant du paragraphe 81, elle pense que les Membres devraient pouvoir conseiller le Secrétariat au sujet du calendrier de ces entretiens et qu'on devrait autant que possible recourir à l'Internet ou aux téléconférences. S'agissant du paragraphe 98, elle juge important que les enseignements tirés servent de fondement aux bonnes pratiques. Elle met en garde contre le risque que la prestation des services dont il est question au paragraphe 99 soit compromise.

78. La représentante de Kiribati déclare qu'il serait utile que l'on désigne un point de contact pour le suivi en plus du correspondant national, et qu'on mette à jour fréquemment les listes de ces deux groupes de personnes. Elle rappelle que divers ministères de Kiribati ont eu du mal par le passé à se procurer les circulaires du PROE. Elle rappelle que le MFAI fait office de correspondant politique pour son pays, que le MELAD est chargé de la coordination des communications nationales avec le PROE et que le KANGO servira de centre de liaison avec les ONG. Elle ajoute que son gouvernement applique dorénavant un système utilisant les titres des points de contact plutôt que leurs noms pour limiter les changements à apporter aux listes de correspondants.

79. Elle ajoute que Kiribati appuie les propositions des paragraphes 102, 103, 112 et 113, tout en étant réservé sur certaines questions. S'agissant du RIF, elle juge que la SOPAC ne devrait pas réduire ses activités, surtout en ce qui a trait à l'exploitation minière des fonds marins.

80. Intervenant au nom de l'équipe d'évaluation, M. Peaucellier remercie les pays qui ont accueilli les membres de l'équipe et qui leur ont fourni des rapports écrits. Répondant à l'intervention du représentant du Samoa, il rappelle que l'équipe d'évaluation avait initialement pour mandat de mettre l'accent sur le travail du Secrétariat, mais qu'elle a par la suite décidé d'élargir ce mandat pour inclure les pays et les territoires membres puisque plusieurs des problèmes relevés au Secrétariat se posaient à ce niveau. Il explique que les recommandations formulées aux paragraphes 62, 100 et 101 portent sur des problèmes dont la solution dépend au moins en partie de la volonté des Membres et de la mesure dans laquelle ces derniers sont prêts à s'investir dans l'Organisation. Il exhorte le Secrétariat à prendre les moyens voulus pour mieux tenir compte de la diversité des Membres, qu'elle soit de nature linguistique, institutionnelle ou économique. Il indique que l'équipe d'évaluation avait songé à se pencher sur les questions relatives au RIF, mais qu'elle a finalement décidé de ne pas s'engager dans cette voie pour éviter de donner l'impression de revenir sur les décisions des dirigeants du Forum. Il signale que c'est au niveau des communications avec ses pays et territoires membres que le Secrétariat éprouve le plus de difficultés, rappelle que les auteurs du rapport d'évaluation suggèrent certaines mesures qui pourraient être mises en œuvre pour atténuer ces difficultés et demande au Secrétariat d'élaborer des directives à cet égard. Nombre des correspondants nationaux qui étaient en poste lors des travaux de l'équipe d'évaluation ne sont plus là aujourd'hui. M. Peaucellier insiste également sur les implications financières des recommandations du rapport et rap-

pelle que si ces recommandations sont adoptées, les Membres seront probablement priés d'accroître leur contribution financière à l'Organisation.

81. Le représentant des Îles Cook déclare que le rapport d'évaluation indique la voie à suivre pour le PROE et ses Membres. Il insiste sur le fait que le Secrétariat est au service de ses Membres, que ces derniers sont ceux qui ont défini ses orientations et qui ont pris les décisions qui ont conduit à la situation actuelle. Il déclare que les questions environnementales ne manqueront pas de gagner de l'importance à l'avenir, et que le rôle du PROE dans la région n'en deviendra que plus essentiel. Il fait allusion aux difficultés qu'éprouvent les pays à promouvoir les intérêts de la région dans des contextes comme celui des négociations de la CLD.

82. Il ajoute que le rapport d'évaluation doit servir de signe de ralliement pour tous ceux qui s'intéressent au travail du PROE. Il se prononce en faveur des recommandations du paragraphe 79, mais s'interroge toujours sur la structure exacte qui devrait être retenue et se demande si d'autres options ne pourraient pas également être envisagées. Il appuie le rapport ainsi que la réaction du Secrétariat, et rappelle encore une fois l'importance pour les Membres de jouer un rôle plus actif au sein de l'Organisation.

83. Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée s'inquiète de ce que la création d'un Conseil du PROE n'induisse un goulot d'étranglement pour l'Organisation et une charge financière pour les Membres.

84. Le représentant des États-Unis estime que les débats démontrent la valeur des efforts déployés par l'équipe au début de ce processus très important. Il ajoute que le rapport est conséquent et qu'il faudra du temps pour que les délégations puissent examiner de près ses conclusions. Les recommandations des paragraphes 60 et 114 en particulier touchent à l'essence même des problèmes auxquels l'Organisation est confrontée. Certains éléments méritent d'être examinés plus avant, notamment ceux mentionnés au paragraphe 79. Il se demande si le rôle décrit à l'alinéa ii du paragraphe 59, concernant la coordination des efforts des bailleurs, est approprié pour le PROE et se déclare préoccupé par la référence aux contributions statutaires figurant au paragraphe 73. Il estime que certains propos radicaux, notamment au sujet de la dissolution possible de l'Organisation, posent problème à sa délégation. Il encourage la Conférence à prendre acte avec satisfaction du rapport, plutôt que de l'approuver, et de retenir la suggestion du Secrétariat de créer un groupe de travail devant examiner les modalités de mise en œuvre.

85. Le représentant des Fidji estime que le PROE aura beaucoup de mal à classer par ordre de priorité les divers besoins de ses pays membres et à y répondre. Il demande instamment que le processus d'évaluation se poursuive et continue de tenir compte de l'évolution rapide des questions d'environnement.

86. Le représentant des Îles Salomon indique que le rapport tient compte de la nature changeante des questions d'environnement dans le Pacifique et qu'il aborde un aspect très important pour les Membres, à savoir la mission du PROE. Il déclare que les problèmes rencontrés par les Membres sont divers et félicite l'équipe chargée de l'évaluation de l'avoir noté. La vaste mission du PROE a largement servi les intérêts de la région en permettant d'aborder un grand nombre de questions liées à l'environnement. Le nombre d'organisations travaillant dans certains domaines ne cesse de croître et le PROE devrait collaborer étroitement avec elles. Un plan de mise en œuvre conjointe devrait être mis en place entre le Secrétariat et les pays membres. Le représentant appuie sans réserve les recommandations du rapport de l'Évaluation mais se déclare préoccupé par de nombreux aspects liés à des propositions spécifiques, notamment la création d'un conseil, et recommande de les examiner plus avant. Il salue avec gratitude les perspectives offertes par le rapport et propose l'élaboration d'une stratégie de communication permettant aux Membres d'exprimer leurs préoccupations.

87. Le représentant de la Nouvelle-Calédonie remercie le Secrétariat de l'excellent travail de traduction réalisé pour la Conférence. La Nouvelle-Calédonie bénéficie peu des services fournis par le PROE car elle possède une grande partie des compétences et des ressources nécessaires mais estime qu'une organisation de ce type doit exister au niveau régional, pour apporter une assistance directe mais aussi pour coordonner les autres activités en cours. Le représentant invite le Secrétariat à se rendre dans son territoire où un important travail de sensibilisation au PROE est nécessaire. Il appuie l'approbation du rapport et propose que les modalités de mise en œuvre fassent l'objet de débats ultérieurs.

88. La représentante des Îles Marshall estime que le rapport représente une évaluation des besoins réalisée dans le but d'améliorer l'Organisation. Elle réaffirme l'attachement de son pays à une organisation environnementale régionale. Elle propose d'impliquer des hauts fonctionnaires tels que des membres de gouvernement susceptibles de mieux faire connaître le PROE et de contribuer à la mobilisation de fonds pour appuyer les programmes de l'Organisation. Elle appuie la proposition d'affranchir

le personnel du PROE du besoin de rechercher des financements et note que le partage des coûts entre le Secrétariat et les Membres existe déjà, comme l'illustre le versement par les pays des indemnités journalières des participants aux réunions. Elle convient que la mission du PROE doit rester vaste mais que des priorités doivent être recensées pour élaborer des programmes ou stratégies. Au niveau national, elle indique que les activités sectorielles doivent être harmonisées avec les priorités nationales contribuant déjà à la réalisation des objectifs régionaux et que les stratégies régionales doivent appuyer les stratégies nationales pour atteindre leurs objectifs. Elle convient que la question du Conseil doit être examinée plus avant. Elle indique que les Membres doivent s'investir dans l'Organisation, ce qui signifie verser leurs contributions en temps utile. Elle estime enfin que les correspondants et la communication avec le Secrétariat doivent être améliorés.

89. Le représentant de Guam se déclare préoccupé par l'impact qu'un Conseil pourrait avoir, en termes de filtrage de la participation directe des Membres, notamment si l'on considère les recommandations d'augmenter les contributions, qui pourraient poser problème à de nombreux Membres. Il appuie la suggestion du représentant des Samoa américaines concernant l'adoption des technologies pour réduire les coûts et améliorer la transparence. Pour finir, il indique que la recommandation de décentraliser le PROE représente une occasion d'améliorer sa représentation dans la région micronésienne, y compris, le cas échéant, la nomination de personnel en poste dans la région.

90. Le représentant de Tuvalu rappelle que les petits pays comme le sien n'ont pas toujours les moyens de mettre en œuvre des activités à l'échelle nationale et qu'ils doivent donc compter pour ce faire sur l'assistance du PROE. Il est vivement souhaitable selon lui que le PROE s'emploie non seulement à faciliter et à coordonner la réalisation des activités environnementales, mais qu'il joue un rôle actif dans leur mise en œuvre.

91. Le représentant des Palaos suggère que l'on procède à une analyse des coûts et avantages, notamment en ce qui a trait aux recommandations des paragraphes 59 et 79 du rapport abordant les questions de financement et d'affiliation. Il souhaite que l'on conserve au PROE son caractère multidisciplinaire et dynamique. Il prend acte avec satisfaction des recommandations du rapport et suggère d'en confier la mise en œuvre à un groupe de travail.

92. Le représentant de la Nouvelle-Zélande prend acte des recommandations du rapport concernant l'amélioration des relations entre le PROE et ses

Membres, et notamment de celles portant sur les correspondants nationaux, les profils de pays et les voies de correspondance. Il souhaite que la Conférence donne instruction au Secrétariat d'entamer la mise en œuvre de ces recommandations pour explorer plus avant la question d'un Conseil et qu'il rende compte de ses travaux à cet égard à la 20<sup>e</sup> Conférence.

93. Le représentant de la France tient à joindre ses félicitations à l'équipe d'évaluation pour son excellent travail. Le rapport d'évaluation est très clair, il est écrit avec franchise, il présente une très large analyse de la gestion, des méthodes et des activités du PROE. Il tient également à remercier le Secrétariat pour la qualité de l'information qu'il a transmise à la Conférence pour rendre compte de l'évaluation.

94. La délégation française porte une appréciation globalement favorable sur l'évaluation, mais n'approuve pas toutes ses recommandations. La France se joint à la conclusion de la majorité des États et territoires membres du PROE en faveur du maintien d'une organisation régionale de défense de l'environnement; soutient la recommandation des évaluateurs de mieux définir les rôles respectifs des États membres et du Secrétariat, et recommande une redéfinition claire du mandat du Secrétariat; et approuve la proposition des évaluateurs de concentrer l'activité du PROE sur le renforcement de la capacité stratégique des pays à intégrer les préoccupations environnementales dans la planification et sur l'aide à la conduite des négociations relatives aux accords multilatéraux sur l'environnement, existants ou à venir. Toutefois, la France ne recommande pas que le PROE assume une tâche de coordination régionale des efforts déployés par les donateurs et les ONG mais approuve la recommandation que le PROE accentue ses efforts pour mobiliser les fonds auprès des grands bailleurs dans les domaines de sa compétence. Le représentant de la France est réservé sur la capacité du PROE à tenir le rôle d'agence d'exécution de projets et recommande que le portefeuille de projets mis en œuvre directement par le PROE ne s'accroisse plus, et se limite à de petits projets pilotes.

95. Il indique qu'il a été préoccupé par certaines pratiques constatées par les évaluateurs en matière de gestion du personnel du PROE et constate avec intérêt que le Secrétariat en a bien pris note. Il ajoute que la France est favorable à la création d'un conseil.

96. Il déclare que la France est réservée devant les perspectives de décentralisation, qui devront de toute façon s'appuyer sur les conclusions de la réorganisation à venir entre la Communauté du Pacifique, la SOPAC et le PROE.

97. Le représentant de la France conclut son intervention en soulignant l'importance des réformes proposées par l'évaluation en précisant toutefois que les Membres doivent également tenir compte des possibilités de réforme découlant des décisions des dirigeants du Forum sur le RIF. Il indique que la délégation française appuie les conclusions du rapport d'évaluation avec les réserves susmentionnées.

98. Le représentant de l'Australie déclare que la nécessité pour le PROE d'améliorer sa planification stratégique ne date pas d'hier et que les problèmes actuels découlent de la manière dont l'Organisation définit ses priorités. Il ajoute que le rapport pourra servir de point de départ utile pour faire avancer ce processus. Il déclare enfin que l'Australie appuie l'esprit de l'ensemble des recommandations formulées, y compris celles ayant trait au rôle du PROE dans la coordination régionale des concours des bailleurs.

99. Il attire l'attention des participants sur le paragraphe 79 et déclare que si certaines délégations peuvent s'objecter à certains aspects particuliers de cette recommandation, il demeure qu'il s'agit d'une suggestion constructive soumise à l'examen des Membres et non d'une proposition à adopter telle qu'elle. Il exhorte la Conférence à confier au Secrétariat un mandat clair pour la mise en œuvre des recommandations. Il reconnaît que certains aspects devront encore faire l'objet d'un examen plus approfondi, mais exhorte les Membres à ne pas succomber à la tentation de confier la prise de décisions fondamentales à un groupe de travail. Il reprend à son compte les propos du représentant de la Nouvelle-Zélande selon lequel il convient de préparer un rapport intersessionnel.

100. La représentante des Tokélaou déclare que bien qu'elle appuie le rapport, elle souhaite exprimer des réserves concernant le paragraphe 79. Elle s'interroge par ailleurs sur l'opportunité de prendre position sur les recommandations du rapport au moment même où l'examen du RIF devrait déboucher sur des mesures semblables. Elle souhaite que le Secrétariat conserve la souplesse dont il a fait preuve par le passé pour traiter d'une vaste gamme de questions. Elle reconnaît que son pays a besoin de définir la priorité qu'il convient d'accorder à chacune des demandes qu'il soumet au Secrétariat et de veiller à recenser les bailleurs potentiels. Elle déclare cependant que son pays n'a souvent pas accès aux bailleurs et aux partenaires œuvrant dans la région. Elle explique que son pays n'a pas accès aux financements du FEM et ne pourra donc pas bénéficier des nouvelles ressources disponibles par le biais de l'Alliance FEM-Pacifique pour un avenir viable. Elle appuie le point de vue de l'Australie selon lequel

la Conférence devrait dès à présent formuler des recommandations claires à l'intention du Secrétariat.

101. Le représentant des États fédérés de Micronésie appuie la proposition de l'Australie et des Tokélaou d'adopter le rapport en principe tout en reconnaissant qu'il faudra encore se pencher sur certains des aspects plus complexes de sa mise en œuvre. Il juge cette solution raisonnable, compte tenu en particulier des changements qui pourraient intervenir dans la foulée du processus du RIF, de l'entrée en fonction des nouveaux dirigeants du Secrétariat et d'autres événements imprévisibles.

102. Le représentant des États-Unis explique qu'il est prêt à s'associer au consensus concernant le rapport mais émet des réserves sur plusieurs points, notamment l'alinéa ii du paragraphe 59 concernant le rôle du PROE dans la coordination des donateurs; le terme « contributions obligatoires » et la référence à la « dissolution de l'Organisation » au paragraphe 73; le paragraphe 79 pour des raisons semblables à celles évoquées par un certain nombre de Membres; et la référence aux « pays insulaires membres » plutôt qu'à « tous les Membres » au paragraphe 80.

103. Concernant le paragraphe 31, le représentant des États-Unis indique que le terme « organisation » devrait être interprété comme incluant un rôle de coordination et de facilitation. Il suggère que le groupe de travail proposé analyse la question des fonctions de base du PROE évoquée au paragraphe 60 et recommande une marche à suivre.

104. Le représentant de Nauru indique qu'il aimerait également adopter le rapport mais qu'il aimerait voir plus de temps et de ressources consacrés à une version plus détaillée. Il est favorable à la vaste vocation du PROE car elle correspond à la grande diversité des questions d'environnement et ajoute que son effectif devrait être augmenté pour mieux s'y attaquer.

105. Le Président remercie les Membres de leurs opinions et observations constructives et estime que la Conférence n'est pas loin de pouvoir adopter le rapport avec certaines conditions, sous réserve que certains points soient précisés. Il invite les Membres de l'équipe chargée de l'Évaluation à répondre aux préoccupations exprimées.

106. M. Hay se déclare satisfait des débats d'aujourd'hui et estime que la proposition de l'Australie et des Tokélaou fait avancer le processus plus que l'équipe n'avait osé l'espérer.

107. Concernant la coordination du rôle des donateurs, M. Hay rappelle qu'elle doit toujours être envisagée « au niveau régional » et qu'il n'est nulle-

ment question de porter atteinte à la responsabilité des États à gérer leurs ressources. Il ajoute qu'il est important de faire la distinction entre les activités à court et à long terme du PROE.

108. M. Peaucellier précise que le mandat du groupe imposait à l'équipe de travailler dans le respect des dispositions de la Convention portant création du PROE et qu'il n'entendait pas les remettre en question. Il remercie à nouveau les Membres pour leur bienveillante attention et leur soutien au processus.

109. Le Président demande que des motions soient présentées pour faire avancer le processus. L'Australie se propose de travailler avec le Secrétariat et les Membres intéressés sur l'Annexe 2 afin d'élaborer un document devant être diffusé à la Conférence d'ici demain.

110. Le Président suggère qu'un groupe d'Amis du Président se réunisse pour donner suite à la suggestion de l'Australie concernant l'Annexe 2. Il propose que ce groupe soit présidé par l'Australie et comprenne des représentants des États fédérés de Micronésie, des États-Unis, de la France, de la Nouvelle-Zélande et du Samoa.

#### *Rapport des Amis du Président*

111. L'Australie présente les conclusions de la réunion des Amis du Président et notamment les principales modifications apportées aux recommandations de l'Évaluation indépendante de l'Organisation examinée au point 6.1 de l'ordre du jour.

112. Le représentant des Îles Cook se déclare favorable aux recommandations révisées.

113. Le représentant des États fédérés de Micronésie réitère que son pays aimerait être pris en compte, dans le cadre de la recommandation de décentralisation des services du PROE dans la région, pour accueillir un bureau sous-régional.

114. Le représentant des États-Unis remercie l'Australie au sujet des recommandations révisées. Il rappelle l'importance de la proposition présentée par le Secrétariat au sujet de la création d'un comité formé de Membres et d'agents du Secrétariat en vue d'examiner ces questions et d'élaborer un plan de mise en œuvre détaillé répondant aux recommandations de l'Évaluation. Il évoque notamment les recommandations portant sur la définition des activités de base du Secrétariat, étant d'avis que ces importantes questions doivent être examinées par les Membres. Il encourage la participation continue et répétée des Membres au processus de définition

des activités de base du PROE. Il propose également de faire référence à l' « organisation » plutôt qu'à l' « agence » environnementale régionale.

115. La représentante des Îles Marshall souligne l'importance de faire la distinction entre les recommandations qui concernent uniquement le Secrétariat et celles qui touchent directement les Membres. Par exemple, la recommandation relative au renforcement des correspondants nationaux doit être abordée par les Membres et non pas uniquement par le Secrétariat compte tenu des structures et des politiques nationales en place.

116. Le représentant de Nauru demande si les révisions affaiblissent la portée des recommandations de l'Évaluation. Le représentant de l'Australie répond que les recommandations révisées lui semblent plus vastes et renforcent la portée des recommandations de l'Évaluation.

### *Recommandations*

117. Le représentant de l'Australie présente les recommandations du groupe dont il a assuré la présidence.

118. La Conférence :

- [Rec. 31] **rappelle** aux Membres l'importance de pouvoir compter sur une organisation environnementale régionale et de témoigner de leur détermination à assurer la gestion et le financement adéquats de cette organisation en fonction de leurs responsabilités et capacités diverses mais partagées;
- [Rec. 38] **engage** les Membres et le Secrétariat à s'attaquer ensemble aux causes fondamentales qui affectent le moral des membres du personnel du Secrétariat ainsi qu'aux problèmes afférents de recrutement et de maintien en fonction du personnel et du déclin global de la qualité et de la pertinence des services fournis aux pays insulaires membres par rapport à leurs besoins;
- [Rec. 59] **demande** au Secrétariat d'axer ses services de base aux Membres sur :
  - le renforcement de la capacité stratégique des Membres à intégrer les préoccupations environnementales dans leurs plans et processus de développement;
  - les moyens de faciliter la coordination régionale des efforts déployés par les donateurs et

les ONG en matière d'environnement, le cas échéant;

- l'aide pour la conduite de négociations relatives aux accords multilatéraux existants ou nouveaux sur l'environnement et aux modalités y afférentes, pour la mise en œuvre des dispositions de ces accords et pour la mobilisation en leur faveur;
- la promotion de la coopération entre les Membres pour relever les défis environnementaux de la région et tirer parti des occasions offertes dans ce domaine;
- [Rec. 60] **demande** au Secrétariat de séparer ses rôles et les activités y afférentes en deux catégories :
  - activités de base entièrement chiffrées;
  - activités liées à des projets qui contribuent aux activités de base tant du point de vue financier -- par le biais de la facturation de frais de gestion -- que de celui de l'accroissement des connaissances et de l'expérience du Secrétariat et de ses Membres.
- [Rec. 61] **demande** au Secrétariat d'accroître l'efficacité et la qualité de la prestation de ses services en :
  - portant une attention particulière à la facilitation et à la coordination de la prestation des services de conseils et d'assistance technique et stratégique aux pays insulaires membres;
  - facilitant et coordonnant les activités de formation, de renforcement des institutions et de partage de l'information pour le bénéfice de ses Membres;
  - faisant preuve d'initiative en jouant un rôle de coordination et en collaborant avec les partenaires concernés;
  - améliorant la gestion de l'Organisation – par exemple dans les domaines de la gestion des performances, de la planification stratégique, de l'établissement des priorités et de l'évaluation des résultats – afin de lui permettre d'acquérir de l'expérience et de renforcer ses capacités à tous les niveaux, y compris, sans s'y limiter, au niveau des membres du personnel et de la Direction, des programmes et projets, du programme de travail annuel et, surtout, de la Conférence du PROE elle-même;

- maintenant la souplesse nécessaire pour répondre aux priorités particulières de chacun de ses Membres.
- [Rec. 62] **convient** que le PROE doit porter une attention plus grande à la diversité des pays membres et veiller, dans l'organisation de ses activités, à promouvoir une plus grande équité dans la façon dont le Secrétariat interagit avec ses Membres et dont il assure la prestation de ses services à ces derniers;
- [Rec. 73] pour promouvoir la prise en charge, par les Membres, de leur organisation environnementale et la rendre davantage comptable de ses actions auprès de ces derniers, **demande** au PROE de préparer et mettre en œuvre une stratégie en vertu de laquelle l'ensemble de ses activités de base seront financées par les contributions des Membres ainsi que par les financements versés par certains Membres et d'autres bailleurs de fonds aux fins de l'exécution des programmes;
- [Rec. 74] **demande** au Secrétariat de porter une attention spéciale à la mobilisation des pays et organisations qui sont nombreux à apporter leur aide au PROE ainsi qu'à tous ceux qui pourraient le faire à l'avenir afin d'examiner les moyens d'assurer le financement à long terme des programmes et de combler les écarts entre les contributions des Membres et le coût de l'exécution des activités principales du Secrétariat;
- [Rec. 79] pour renforcer la collaboration entre le Secrétariat et les Membres, **demande** au Secrétariat d'étudier d'autres options qui pourront être soumises à l'examen de la vingtième Conférence du PROE, et prendre acte par ailleurs de l'objectif visé par la recommandation 79 du rapport de l'évaluation indépendante de 2008;
- [Rec. 80] **encourage** les interactions actuelles entre le personnel du Secrétariat et les représentants [de l'ensemble] des pays membres de manière à faire en sorte que les projets de plan stratégique et de programme de travail adoptés par la Conférence du PROE s'appuient sur une compréhension claire des besoins et priorités des Membres insulaires en matière d'assistance et tiennent compte par ailleurs de la capacité du Secrétariat à les mettre en œuvre;
- [Rec. 81] **encourage** l'organisation d'entretiens de nature plus technique et axés sur les stratégies entre les divers pays membres et le Secrétariat au cours de la Conférence du PROE;
- [Rec. 98] **demande** au Secrétariat de renforcer ses systèmes afin de tirer parti de ses expériences et d'en partager les leçons et les meilleures pratiques tant au sein de l'Organisation qu'avec ses Membres et les autres intervenants, et notamment d'établir des interactions plus efficaces de personne à personne avec les divers intervenants de la région;
- [Rec. 99] **convient** qu'en sa qualité d'organisation « intelligente », le Secrétariat devrait fournir à l'ensemble des membres du personnel du Secrétariat l'occasion de parfaire leurs connaissances par le biais d'activités de formation professionnelle et d'autres activités connexes;
- [Rec. 100] **demande** au Secrétariat [de confier à des membres désignés de son personnel] la tâche de préparer et de mettre à jour un modèle révisé des profils de pays et d'intervenir à titre de correspondants attirés d'un pays insulaire océanien ou d'un petit groupe de ces pays;
- [Rec. 101] **encourage** les Membres à songer à mettre sur pied un système de gestion qui permettrait de s'attaquer aux problèmes de l'actuel système des correspondants nationaux en favorisant la souplesse, la diversité et l'efficacité des interactions entre le Secrétariat et ses intervenants nationaux. Par ailleurs, et principalement en raison du fait que les correspondants nationaux négligent souvent de transmettre des informations aux ONG, le PROE devrait rétablir sa liste de diffusion aux ONG et inclure un correspondant supplémentaire;
- [Rec. 102] **demande** au Secrétariat de se montrer plus transparent, plus responsable et plus sensible – notamment en ce qui a trait à l'équité entre les sexes – dans toutes ses actions, y compris dans le recrutement du personnel, la reconduction ou la résiliation des contrats, le relèvement des traitements des agents et les décisions relatives aux financements et à l'aide, et de faire par ailleurs en sorte que toutes les décisions d'embauche, y compris celles des membres de la Direction, soient fondées sur le mérite. Compte tenu de la vocation technique du PROE, il importe que toutes les personnes nommées à l'avenir à des postes de direction justifient des compétences techniques pertinentes aux activités de l'Organisation, en plus de faire preuve de solides aptitudes en matière de gestion. Toutes les décisions d'embauche, y compris celles des membres de la Direction, devraient par ailleurs être fondées sur le mérite.

- [Rec. 103] **convient** que, dans les limites imposées par la logistique, l'espace physique et d'autres contraintes, le Secrétariat devrait encourager les organisations et les programmes pertinents à s'installer dans ses murs, en s'assurant cependant qu'une nette distinction soit établie entre les fonctions et les opérations des organisations ainsi invitées et les activités principales du PROE et que ces organisations restent distinctes de la structure organisationnelle du Secrétariat.
- [Rec. 112] **convient** que le Secrétariat devrait attacher une plus grande importance à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une programmation conjointe avec d'autres organisations océaniques régionales tant à l'échelle de la région qu'à celle des pays et territoires;
- [Rec. 113] **convient** que le PROE devrait étudier [la faisabilité] d'une éventuelle décentralisation de certaines des activités du Secrétariat par la délocalisation de certains membres de son personnel dans des endroits stratégiques afin d'offrir des services à des groupes de pays ou territoires insulaires ayant particulièrement besoin d'assistance;
- [Rec. 114] **convient** qu'avant de procéder à la mise en œuvre des décisions concernant le RIF, les Membres du PROE devraient pouvoir redéfinir clairement le rôle de l'organisation environnementale régionale et s'engager à en assurer le financement et la gestion efficaces; et
- **demande** au Secrétariat d'élaborer un plan détaillé de mise en œuvre prenant en compte les recommandations du rapport de l'évaluation indépendante et de transmettre ce plan ainsi qu'un rapport intersessionnel de suivi des progrès accomplis au bout de six mois, et annuellement par la suite, à la Conférence du PROE et veille en particulier à ce que le Secrétariat consulte les Membres, le cas échéant, pour mettre en œuvre les recommandations 59, 60 et 61.

#### Point 6.2 de l'ordre du jour : Options concernant le suivi et le paiement des arriérés de contribution des Membres

119. Le Président invite le Secrétariat à présenter son document (19CP/Représentants officiels/DT.6.2). Le Secrétariat prend note avec satisfaction de la réception des contributions des Îles Salomon et des Samoa américaines. Il indique que la collecte des contributions non acquittées des Membres est un problème qui existe de longue date. Il ajoute que le document propose plusieurs options en la matière, y compris

l'annulation des créances, la consultation active des Membres concernés, l'application de sanctions ou d'amendes et la révision de la formule de calcul des contributions.

120. Le représentant des Samoa américaines indique qu'un malentendu est à l'origine des 275 dollars É.-U. de contributions non acquittées par son pays et assure la Conférence que ce montant sera réglé dès qu'il sera rentré dans son pays. Concernant les options proposées pour la collecte des contributions en souffrance, il ne pense pas que les contributions non acquittées puissent être réduites ou annulées puisque les Membres ont déjà reçu les services du Secrétariat. Concernant les Membres redevables d'arriérés, il propose que les services du Secrétariat soient suspendus jusqu'à ce que leurs contributions soient acquittées. Il encourage les Membres qui n'ont pas encore versé leurs contributions de prendre les mesures nécessaires pour le faire avant la fin de l'année.

121. Le représentant de la Nouvelle-Calédonie indique qu'il n'est pas favorable à l'annulation des créances tout en reconnaissant que certains pays puissent connaître des difficultés financières. Il propose que le Secrétariat contacte les Membres n'ayant pas acquitté leurs contributions et convienne d'un plan de paiement avec les pays ou territoires concernés en tenant compte de leurs circonstances particulières.

122. Le représentant de la Polynésie française note que la question des contributions non acquittées a toujours été délicate. Il appuie les interventions des Samoa américaines et de la Nouvelle-Calédonie et demande que le Secrétariat cherche activement une solution avec les pays concernés, même si cela a déjà été fait par le passé. Il est d'avis que le PROE n'envisage une suspension des services qu'en dernier recours, en cas d'échec des discussions avec les pays débiteurs. En fin de compte, il appartient aux Membres concernés de prendre leurs responsabilités et de réfléchir sérieusement à la valeur de leur affiliation continue à l'Organisation. Il propose que le Secrétariat fasse rapport à la prochaine Conférence du PROE sur les raisons qui empêchent les Membres redevables d'arriérés de plus de cinq ans de s'acquitter de leurs obligations, plus particulièrement pour ceux qui ne participent plus aux conférences depuis longtemps.

123. Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée estime que certaines options présentées dans le document méritent d'être examinées plus avant et que les pays doivent s'acquitter de leurs contributions financières. Il encourage les Membres concernés à régler leurs contributions non acquittées.

124. Le représentant des Fidji appuie la suggestion de la Polynésie française, qui préconise une consultation plus active des Membres concernés. Il suggère que les communications à cet égard mentionnent les avantages que les pays retirent des services du PROE pour les inciter davantage à procéder au paiement des arriérés.

125. Le représentant du Samoa estime que cette question est délicate compte tenu de la situation financière de certains Membres. Il encourage une consultation active des Membres concernés plutôt que des sanctions car il ne veut pas que des Membres quittent l'Organisation uniquement parce qu'ils ne peuvent pas régler leurs arriérés de contribution. Il ne doute pas, compte tenu de l'évolution de la situation et des modifications prévues en réponse aux conclusions de l'évaluation indépendante et de l'examen du RIF, que les pays prendront mieux conscience de la valeur de leur affiliation à l'Organisation et que cela influera favorablement sur leurs paiements.

126. Le représentant des Îles Cook indique que leurs contributions devraient être versées d'ici la fin de la première semaine de la Conférence. Il est opposé à toute proposition de sanction des Membres qui n'ont pas acquitté leurs contributions et préconise une approche plus active. À l'instar du Samoa, il estime que l'évolution de la situation au sein du Secrétariat permettra aux Membres de mieux évaluer leur contribution à l'Organisation.

127. Le représentant des Îles Salomon se félicite de la compréhension dont font preuve les Membres en ce qui concerne le règlement des contributions non acquittées par son pays, étant donnée la situation à laquelle les Îles Salomon ont été confrontées ces dernières années. Il appuie la proposition de la Nouvelle-Calédonie sur l'échelonnement des paiements en fonction des moyens des pays concernés. Il ajoute que les Îles Salomon n'ont pas été en mesure d'acquitter leurs contributions à d'autres conventions et se dit convaincu que l'adoption d'une approche plus active aidera les Membres à régler leurs arriérés en fonction de leurs ressources. Il appuie également la proposition du Samoa de ne pas pénaliser leurs Membres, car cela ne serait pas conforme à la tradition océanienne.

128. Le représentant des États-Unis fait observer que l'Article 8 du règlement financier du PROE stipule que tous les fonds devraient être fournis sous la forme de contributions volontaires et que de ce fait les États-Unis ne considèrent pas les contributions non acquittées comme une créance envers l'Organisation. Il estime par conséquent qu'il serait inapproprié d'imposer des pénalités en cas d'impayés. Il indique cependant que sa délégation

appuierait l'adoption, par le Secrétariat, de mesures pour recouvrer les contributions dues. À cet égard, il invite la Conférence à employer le terme « contributions des Membres non acquittées » et non le terme « arriérés ».

129. Le représentant des Tonga fait observer que son gouvernement n'a pas acquitté ses contributions depuis un an mais que cela est essentiellement dû à ses procédures financières internes et au fait que l'exercice budgétaire de son pays se termine en juin, ce qui signifie qu'il paie normalement sa contribution annuelle après la Conférence du PROE. Il préconise également une consultation active des Membres concernés.

130. Le représentant de Nauru est pleinement conscient du niveau des contributions non acquittées par son pays et ajoute qu'il ne saurait être question de les passer par pertes et profits. Il explique que les circonstances internes de son pays avaient également contribué à cette situation car il était difficile de déterminer quelle administration – Affaires extérieures, Environnement ou Finances – devait porter cette dépense à son budget. Il est au regret d'annoncer à la Conférence que le budget national de l'exercice 2008-2009 a été adopté par le Parlement et que les contributions en question n'y figurent pas.

131. Il déclare qu'en sa qualité de représentant d'une des organisations concernées qui assiste pour la première fois à la Conférence du PROE, il ne peut ignorer la gravité de la situation ni les préoccupations qu'elle suscite chez les autres pays membres. Il ajoute que c'est la première fois qu'un représentant de l'agence de protection de l'environnement de son pays se rend compte de l'ampleur des arriérés accumulés au cours de cette longue période. Il ajoute qu'il ne manquera pas de soulever ce très grave problème à son retour dans son pays. Il reconnaît que tous les pays, en leur qualité de Membres et d'États souverains, partagent la même obligation de s'acquitter de leurs responsabilités et de leurs obligations financières vis-à-vis des organisations dont ils font partie.

132. Il demande à la Conférence de faire preuve de patience et de compréhension, et de donner aux autorités de son pays le temps nécessaire pour examiner les moyens possibles de régler ce problème. Il conclut en souhaitant que la Conférence accepte d'envisager une révision de la formule de calcul des contributions des Membres, estimant que cela aiderait Nauru à maintenir la viabilité de sa petite économie et à préserver ainsi sa souveraineté.

133. Le représentant des États fédérés de Micronésie regrette que son pays ait des arriérés de contribu-

tion mais fait savoir que des mesures ont été prises pour régler le problème. Il appuie les intervenants précédents qui ont dit qu'il ne fallait ni annuler ces créances ni imposer des pénalités, mais se félicite des efforts déployés par le Secrétariat pour continuer à convaincre les délégations d'établir un calendrier de paiement.

134. Le représentant des Samoa américaines suggère que l'on fixe une date limite pour le paiement des contributions de 2008 par les pays.

135. Le représentant de Nauru demande si l'on ne pourrait pas envisager de lier plus étroitement le montant des contributions des Membres à leur situation économique.

136. La Conférence :

\* **Encourage** le Secrétariat à examiner le problème cas par cas, avec chacun des Membres concernés, afin de convenir d'un calendrier de paiement de leurs contributions comportant un échelonnement sur une période raisonnable; et

\* **Demande** au Secrétariat de présenter à la prochaine Conférence du PROE un rapport actualisé sur les Membres qui n'ont pas acquitté leurs contributions, dans lequel seraient aussi proposées plusieurs solutions concrètes à ce problème, que le Conseil pourrait étudier lors de son examen de la question.

Point 6.3 de l'ordre du jour : Financement durable des travaux et du fonctionnement de l'Organisation

137. Le Secrétariat présente son document (19CP/Représentants officiels/DT.6.3) en indiquant les différents mécanismes de réduction des coûts mis en œuvre.

138. Le Secrétariat recommande l'utilisation de la formule de la CPS en raison de la similitude des listes de leurs membres et du fait qu'il faisait autrefois partie de la CPS et que les pays insulaires océaniques ont de plus en plus de mal à régler leurs contributions.

139. Le représentant de l'Australie convient des pressions inflationnistes qui s'exercent sur le Secrétariat et propose une augmentation des contributions reposant sur la formule actuelle du PROE plutôt que sur celle de la CPS.

140. Le représentant de la Polynésie française salue les efforts déployés par le Secrétariat pour contenir les coûts de son fonctionnement et indique que sa délégation est prête à accepter une augmentation des contributions de base des pays membres car il est im-

portant d'assurer la viabilité à long terme du financement du Secrétariat conformément à la recommandation de la mission d'évaluation indépendante. Il précise néanmoins que sa délégation s'interroge sur le bien fondé d'approuver une augmentation qui servirait à financer à 73 % des augmentations de salaires et non à accroître les services fournis aux Membres.

141. Le représentant de la France indique que le changement de barème et les propositions du Secrétariat mènent à des augmentations de 63 à 65 % des contributions des Membres métropolitains et que cela représente une évolution très importante. La France estime que cette augmentation est prématurée. Une telle augmentation des contributions ne pourra être définie que lorsque la direction du PROE aura tiré toutes les conséquences du rapport de l'évaluation indépendante en proposant un plan de réformes. Il faudra également tenir compte du rapprochement entre le PROE et la SOPAC. Il appartiendra au nouveau directeur du PROE et à son équipe de déterminer alors le niveau des contributions. En attendant ces décisions, le budget de 2009 doit être un budget de transition. L'augmentation des contributions doit être modérée. La France est donc opposée au changement du barème et à une forte augmentation des contributions des Membres.

142. Le représentant du Samoa indique qu'il aimerait voir un budget équilibré mais demande pourquoi son pays doit payer un pour cent au Secrétariat en tant que pays hôte. Il fait valoir les divers avantages que le Samoa offre déjà au Secrétariat. Il demande que le PROE fasse preuve d'imagination en ce qui concerne les contributions et propose qu'il envisage des financements de projets et des contributions en nature.

143. Le représentant de la Nouvelle-Zélande demande des précisions sur le montant de 448 141 dollars É.-U. Le Secrétariat précise qu'il représente uniquement le montant requis pour équilibrer le budget en 2009 et ne couvre pas l'augmentation des traitements. Cette demande est présentée car les dépenses de fonctionnement du Secrétariat n'ont pas augmenté depuis quatre ans et tous les excédents ont été utilisés.

144. Le représentant de la Nouvelle-Zélande remercie le Secrétariat de cette précision mais note que le moment est mal choisi pour envisager la modification de la formule de calcul des contributions alors que l'Organisation entre dans une période de transition. Il ajoute qu'une augmentation de la part des contributions des Membres métropolitains irait à l'encontre d'une prise en charge accrue de l'Organisation par les pays et territoires insulaires océaniques.

145. Le représentant de Nioué demande aux Membres de se montrer novateurs, en payant par exemple pour les services fournis aux pays car il est prématuré d'augmenter les contributions des Membres. Il propose par exemple de prendre en charge le temps du Secrétariat et ses frais de déplacement dans le cadre de l'assistance dans les pays.

146. Le représentant des États-Unis apporte une correction au paragraphe 4 du document et attire l'attention sur des différences entre ce dernier et le rapport de la 18<sup>e</sup> Conférence du PROE. Il ajoute qu'il ne peut appuyer la proposition d'augmenter régulièrement les contributions. Concernant le cycle budgétaire actuel, il estime que le budget de base doit reposer sur la définition des fonctions de base. Il ajoute que sa délégation préférerait à ce stade reporter l'examen des augmentations budgétaires.

147. La représentante des Îles Marshall informe la Conférence que son pays a déclaré un état d'urgence économique et a bloqué les embauches et les déplacements imputables au fonds général et ne peut donc appuyer l'augmentation proposée des contributions des Membres. Elle se déclare toutefois favorable à l'équilibrage du budget et prête à examiner les possibilités de contributions en nature aux programmes d'activités du Secrétariat correspondant aux priorités de son pays.

148. Le représentant de la Nouvelle-Calédonie note avec satisfaction les efforts déployés pour contenir les coûts du Secrétariat et ne se déclare pas opposé à une augmentation des contributions selon le système de la CPS. Il explique que son pays essaie de limiter au maximum les augmentations des traitements. Il appuie par ailleurs la proposition de Nioué et du Samoa d'apporter des contributions en nature au Secrétariat.

149. Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée demande une analyse critique des options concernant les augmentations en précisant qu'elles devraient être examinées dans le contexte des rapports sur l'Évaluation indépendante et le RIF.

150. Le représentant des Fidji appuie l'augmentation de ses contributions sous réserve d'étudier plus avant la faisabilité de certaines mesures de réduction des coûts mises en œuvre par le Secrétariat, en tenant compte des avantages qu'en retirent les Membres et des conclusions de la discussion sur le RIF.

151. Le représentant des Samoa américaines se prononce favorable à l'augmentation car il aimerait voir un budget équilibré. Il demande aux Membres de rechercher un compromis sur les contributions pouvant être obtenues pour équilibrer le budget de

2009. Il demande aux Membres d'envisager de réaffecter ces fonds au sein du budget et de les classer par ordre de priorité.

152. Le représentant de Guam attire l'attention des délégués sur les mesures de réduction des frais de fonctionnement mentionnés dans le document, dont les visioconférences, et la possibilité de développer les échanges et les contacts avec les personnes qui collaborent avec le PROE.

153. Le Secrétariat répond qu'il souhaite que les Membres équilibrent le budget puisqu'il ne dispose plus d'excédents qui lui permettraient de le faire sans leur aide. Il explique que la prestation des services aux Membres sera mise en péril au cours du prochain exercice à cause des incertitudes qui entourent le financement de ses activités. Il ajoute que l'augmentation des contributions des Membres qui est demandée servira à équilibrer le budget et non à financer les augmentations des traitements. Il termine en précisant que la CPS applique également le principe d'un prélèvement de 1 % imposé au pays hôte.

154. Le représentant de la Polynésie française se demande si les déclarations du Secrétariat sont en contradiction avec la troisième recommandation du document DT.6.5 qui propose d'« approuver la prise en charge des ajustements par les Membres grâce à l'augmentation des contributions détaillée dans le document ». Le Secrétariat répond que la Conférence n'a pas encore abordé le point de l'ordre du jour portant sur l'augmentation des traitements.

155. Le représentant de la Nouvelle-Zélande indique que sa délégation est favorable à une augmentation des contributions qui servirait à couvrir l'inflation, mais il demande que l'on retire ou modifie la recommandation portant sur les hausses périodiques des contributions des Membres car aucun consensus n'existe sur cette question et elles devraient de toute façon être examinées au cas par cas.

156. Le Président propose une révision possible de la recommandation pour examen par la Conférence.

157. Le représentant des Samoa américaines félicite le Secrétariat pour les efforts qu'il a déployés pour réduire les dépenses et utiliser les excédents. Il signale par ailleurs que la dernière augmentation des contributions remonte à plusieurs années. Il demande à ses homologues s'ils sont prêts à mettre en péril les activités de l'Organisation en rappelant que cette dernière ne peut compter sur aucun autre contributeur.

158. La représentante de Kiribati déclare qu'elle n'est pas en faveur d'une approche fondée sur le paiement à l'acte et le recouvrement des coûts, mais qu'elle pourrait appuyer un régime de hausses périodiques et de réduction des frais courants du siège. Elle demande que l'on procède à une étude de faisabilité en prévision de la 20<sup>e</sup> Conférence du PROE.

159. Le représentant de la France indique que son pays peut accepter une augmentation modeste des contributions mais n'accepte pas d'augmentation systématique.

160. La représentante des Îles Marshall propose que la Conférence envisage d'explorer la possibilité de contributions en nature lorsque cela est nécessaire pour équilibrer le budget.

161. Le représentant de Nauru rappelle à la Conférence que son pays éprouve actuellement des difficultés financières qui l'empêchent de payer sa contribution. Il ajoute que la formule de la CPS permettrait selon lui d'atténuer ces difficultés.

162. Le Président signale l'absence de consensus sur la formule de la CPS proposée dans le document de travail. Il a le sentiment que les participants penchent plutôt pour le maintien du système actuellement en vigueur au PROE.

163. S'agissant de la question de la réduction des frais courants du siège, le représentant des États-Unis propose qu'un rapport intersessionnel portant sur l'évaluation de la faisabilité soit préparé et présenté aux Membres avant la 20<sup>e</sup> Conférence du PROE.

164. La Conférence :

- \* **Accepte** d'envisager le recours à des hausses périodiques lorsqu'elles sont clairement justifiées;
- \* **Approuve** l'élaboration par le Secrétariat d'une approche fondée sur le paiement à l'acte et le recouvrement des coûts, compatible avec les priorités des Membres;
- \* **Entérine** les solutions proposées par le Secrétariat pour réduire les frais courants du siège, sous réserve de la présentation, avant la 20<sup>e</sup> Conférence du PROE, d'un rapport intersessionnel qui fera état des résultats d'études de faisabilité détaillées portant sur cette question.

Point 6.4 de l'ordre du jour : Examen de l'évolution locale de la rémunération des agents de soutien

*Remarque : La Conférence examine ce point de l'ordre du jour avec les autres points budgétaires. Ces questions sont abordées en détail au point 9 de l'ordre du jour.*

Point 6.5 de l'ordre du jour : Analyse des données annuelles des marchés de référence pour les cadres professionnels

*Remarque : La Conférence examine ce point de l'ordre du jour avec les autres points budgétaires. Ces questions sont abordées en détail au point 9 de l'ordre du jour.*

Point 6.6 de l'ordre du jour : Résultats de l'examen à mi-parcours des programmes stratégiques du Secrétariat du PROE

165. Le Secrétariat présente les documents (19CP/Représentants officiels/DT.6.6 et 19CP/Représentants officiels/DT.6.6/Ann.1) et remercie l'Australie du financement qui a permis d'améliorer le cadre logique des programmes stratégiques. Il explique que le nouveau cadre logique implique l'apport d'un certain nombre de changements visant à un meilleur alignement sur le Programme de travail et budget ainsi que sur les rapports de suivi et d'évaluation interne des performances.

166. Le représentant de l'Australie soutient et encourage l'emploi du cadre logique; les Samoa américaines, Nioué et les Îles Cook font leurs cette position et approuvent tous la recommandation.

167. Le représentant de la Nouvelle-Zélande s'associe aux propos des autres Membres et déclare que le rapport représente un pas en avant pour le Secrétariat. Il note que certains problèmes demeurent, notamment le besoin de définir des priorités et d'utiliser des indicateurs pour mesurer les résultats et la réalisation d'objectifs de haut niveau.

168. La Conférence :

- \* **prend acte** des améliorations apportées au document sur les programmes stratégiques, en particulier au cadre logique; et
- \* **adopte** le document sur les programmes stratégiques qui sera utilisé pour établir les programmes de travail et les rapports annuels à partir de 2009.

Point 6.7 de l'ordre du jour : Comparaison du budget de base entre le PROE et les autres organisations du CORP

169. Le Secrétariat présente les documents (19CP/Représentants officiels/DT.6.7 et 19CP/Représentants officiels/DT.6.7/Ann.1) qui comparent le budget de base des principales organisations membres du CORP conformément à une demande formulée lors de la 18<sup>e</sup> Conférence du PROE.

170. La Conférence **prend acte** des rapports.

Point 6.8 de l'ordre du jour : Collaboration avec le secteur privé

171. Le Président invite l'Australie à présenter le document 19CP/Représentants officiels/DT.6.8.

172. Le représentant de l'Australie présente le document et dresse un bref historique des questions associées. Il remercie le Secrétariat pour la préparation du très utile document de référence sur le sujet et encourage les pays insulaires océaniques à faire participer le secteur privé à la résolution de leurs problèmes d'environnement; il explique que l'Australie a une certaine expérience dans ce domaine. Il ajoute que l'Australie a également l'expérience de l'utilisation de certains instruments économiques pour résoudre ses problèmes d'environnement et qu'elle serait heureuse de partager ce savoir avec la région.

173. Le représentant des Îles Cook fait savoir à la Conférence que dans son pays le gouvernement collabore avec le secteur privé pour recycler les déchets.

174. La Conférence :

\* **reconnait** le rôle et les avantages potentiels de l'implication du secteur privé dans les travaux du PROE et de ses Membres, et notamment de l'adoption d'instruments économiques pour atteindre des objectifs environnementaux;

\* **donne pour instruction** au Secrétariat d'intensifier ses efforts pour aider les Membres à encourager et favoriser l'implication du secteur privé et l'utilisation d'instruments économiques pour atteindre des objectifs environnementaux.

Point 7 de l'ordre du jour : Conventions régionales

Point 7.1 de l'ordre du jour : Rapport de la Conférence des Parties à la Convention de Nouméa

175. Le Secrétariat présente le rapport de la Conférence des Parties à la Convention de Nouméa.

176. Le représentant des Îles Salomon déclare avoir des suggestions qu'il souhaite voir figurer dans le rapport, et le Président demande que sa délégation se réunisse avec le Secrétariat pour que ses préoccupations soient dûment prises en compte.

177. La représentante des Îles Marshall informe la Conférence que le rapport adopté comprenait des modifications mineures soumises au Secrétariat par son pays.

178. La Conférence **prend acte** du rapport.

Point 7.2 de l'ordre du jour : Rapport de la Conférence des Parties à la Convention de Waigani

179. Le Secrétariat présente à la Conférence le rapport de la Conférence des Parties à la Convention de Waigani.

180. Les représentants de Tuvalu et des Fidji demandent que leurs excuses figurent dans le rapport, et le Président prie le Secrétariat de faire en sorte qu'elles soient dûment consignées.

181. La Conférence **prend acte** du rapport.

Point 8 de l'ordre du jour : Questions soulevées par les Membres

Point 8.1 de l'ordre du jour : Rationalisation des rapports soumis par les pays insulaires océaniques en vertu d'accords multilatéraux sur l'environnement

182. L'Australie présente son rapport (19CP/Représentants officiels/DT.8.1). La représentante de l'Australie note qu'à la 18<sup>e</sup> Conférence du PROE, son pays avait proposé de mettre à l'essai un modèle unique de rapport sur les AME liés à la diversité biologique. La 18<sup>e</sup> Conférence avait décidé que l'Australie ferait rapport sur les résultats de ce test à la 19<sup>e</sup> Conférence. Elle note que l'essai du modèle en juillet 2008, aux Îles Cook, aux Fidji, à Kiribati et aux Samoa, a été concluant et fait savoir que le rapport et le modèle ont été envoyés aux Membres. Elle ajoute que l'Australie a consulté les correspondants

et autres parties prenantes pendant cet essai et que leurs réactions ont été positives et favorables.

183. L'intervenante ajoute que le modèle va permettre d'établir un rapport tous les trois ans au lieu de multiples rapports. Si ce modèle est adopté avec succès, il faut espérer qu'il serve ensuite à d'autres régions, telles que l'Afrique et les Caraïbes. Elle conclut en déclarant que l'Australie sollicite une approbation de la Conférence pour la mise en œuvre du modèle dans 14 pays insulaires océaniques, et elle invite les pays participants à exprimer leur point de vue sur ce processus.

184. Le représentant du Samoa félicite l'Australie pour cette initiative et remercie AusAID pour le financement du projet. Bien que la tâche à accomplir semble gigantesque, il considère le projet comme une grande réussite car cela permettra de réduire le volume des rapports.

185. Le représentant des Îles Cook souscrit aux propos de l'Australie, notant que les résultats de l'essai ont été bons. Il fait siennes les recommandations.

186. Le représentant des Tonga dit partager le point de vue des intervenants précédents compte tenu de la charge de travail que représente l'établissement des rapports. Il propose d'amender comme suit la recommandation : « appuyer la mise en œuvre du modèle dans l'attente de son approbation par les secrétariats des AME ou les organes des conventions. »

187. Le représentant de Nioué note que certains pays travaillent actuellement à leurs communications nationales à la CDB, et demande si l'on ne pourrait pas obtenir rapidement l'accord de la CDB pour que le modèle rationalisé soit employé dans les communications nationales. Il demande que l'Australie envisage l'adoption d'une approche semblable pour les conventions sur les produits chimiques. Le représentant des États fédérés de Micronésie appuie également cette recommandation.

188. Le représentant des Fidji se félicite de l'initiative à cause du manque de capacité de recherche ou d'aptitude à respecter les critères complexes d'établissement des rapports pour les AME, et il lance un appel en faveur de la plus large utilisation possible du modèle dans la région.

189. Le représentant des États-Unis demande des précisions quant à la capacité de la Conférence à adopter une méthode pour laquelle il faut encore obtenir l'accord des organes des conventions. Il se dit préoccupé par le fait que l'approbation du modèle par la présente Conférence risquerait d'empêcher

l'examen du modèle proposé par les Conférences des Parties aux AME associés.

190. La représentante de l'Australie indique que son pays a tenu des consultations avec les secrétariats des conventions pertinentes et qu'ils se sont tous montrés intéressés par les résultats d'une période d'essai plus longue dans la région. Elle relève que l'établissement des rapports se fait à la discrétion des Parties contractantes, si bien que la façon dont les Parties font rapport ne peut pas être bloquée par les secrétariats, à condition qu'elle soit appuyée par toutes les parties contractantes. L'Australie appuierait une nouvelle mise en œuvre, et le nombre élevé des pays qui composent la région ferait d'eux un puissant groupe de pression.

191. Le représentant des États-Unis explique qu'il pourrait y avoir un problème si les organes des conventions considéraient que la rationalisation de l'établissement des rapports est insuffisante.

192. Le représentant des Îles Salomon demande si un accord sur cette question obligerait son pays à n'utiliser que ce modèle.

193. La représentante de l'Australie précise que sa demande vise seulement à utiliser le modèle comme modèle pilote, et que dans le même temps sa délégation solliciterait des différents organes des conventions qu'ils acceptent le modèle comme un instrument plus efficace pour l'établissement des rapports et qu'ils autorisent son emploi par les pays insulaires océaniques. L'Australie aiderait les pays à utiliser cette méthode à titre de service supplémentaire qui servirait de cadre général de référence pour la rationalisation de l'établissement des rapports nationaux.

194. Le représentant des Îles Salomon appuie l'initiative, mais demande si une réduction du nombre de pages ne ferait pas obstacle à ce que le rapport reflète bien l'état de la diversité biologique de son pays.

195. La représentante de Kiribati note que dans de nombreuses directives sur l'établissement des rapports pour les conventions, l'on pose des questions qui ne sont pas pertinentes pour la situation nationale des Membres, en particulier les atolls, et que le modèle semble mieux convenir. Kiribati appuie donc la recommandation.

196. Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée demande si le modèle sera accepté dans un proche avenir, étant donné les délais d'établissement des rapports pour les différentes conventions.

197. La représentante de l'Australie indique qu'elle va continuer à assurer la promotion du modèle auprès des secrétariats respectifs, qui ont tous montré beaucoup d'intérêt pour le modèle, mais qui auront aussi besoin d'exemples de résultats quant à leur utilisation pratique. Elle dit qu'il est probable que ces secrétariats aient besoin de temps pour examiner les résultats, mais que l'on peut s'attendre à ce que le modèle soit étudié par les secrétariats des AME dans les six prochains mois.

198. Le représentant de Nauru appuie la recommandation.

199. Le représentant des États-Unis suggère une modification dans le libellé de la proposition australienne pour souligner que les secrétariats doivent approuver le modèle.

200. Le représentant de Nauru déclare qu'il devrait être noté dans cette décision que la région est favorable à ce modèle.

201. Le Président suggère que la région fasse sien le modèle et encourage l'Australie à obtenir l'approbation des secrétariats.

202. La Conférence :

\* **examine** le rapport sur les résultats de l'essai du modèle consolidé d'établissement de rapports ;

\* **convient**, sous réserve de consultations formelles avec les secrétariats des AME et de leur approbation, que les pays insulaires océaniques autonomes utilisent le modèle consolidé d'établissement de rapports en 2009.

Point 8.2 de l'ordre du jour : Systèmes d'autorisation concernant les substances qui appauvrissent la couche d'ozone dans le Pacifique

*Remarque : La Conférence a examiné ce point de l'ordre du jour avec le point 9.2.4 et les débats associés sont consignés ci-après.*

203. L'Australie présente son document (19CP/Représentants officiels/DT.8.1) et propose qu'il soit examiné avec le point 9.2.4 qui aborde essentiellement les mêmes questions. La Conférence souscrit à cette proposition.

204. Le représentant de l'Australie mentionne que certains pays ne possèdent toujours pas de système d'autorisation, mais que personne au Secrétariat n'est chargé d'offrir une assistance dans ce domaine. Il ex-

horte les pays qui ne possèdent pas de tels systèmes d'en mettre en place le plus rapidement possible.

205. Le directeur adjoint déclare que la mise en œuvre de la stratégie régionale a connu beaucoup de succès, mais que les fonds qui avaient été mobilisés pour sa mise en œuvre sont maintenant épuisés. Il ajoute que l'administratrice adjointe du Secrétariat chargée des SAO a terminé son mandat en janvier 2008 et que le Secrétariat s'emploie depuis à achever le projet. Il déclare que plusieurs des pays participant à la mise en œuvre de la stratégie doivent encore se conformer à certaines exigences en matière de rapports avant de pouvoir bénéficier des fonds qui restent à dépenser.

206. Il souligne également que le Secrétariat continuera de fournir une assistance juridique et technique limitée et que les fonds destinés au renforcement des institutions seront décaissés directement par le PNUE. Il ajoute qu'il est possible que d'autres sources de fonds deviennent disponibles pour la mise sur pied d'un réseau régional de spécialistes des SAO, à condition qu'on parvienne à répondre aux conditions prescrites par les bailleurs dans le cadre de la stratégie régionale.

207. Le représentant des Îles Cook se félicite de ces rapports et annonce que son pays a adopté les règlements d'application de la Loi sur l'environnement des Îles Cook. Il appuie la recommandation et ajoute que les Îles Cook sont désormais prêtes à participer au programme de formation des agents des douanes.

208. Le représentant de Nioué se félicite de l'assistance fournie par le Secrétariat en cette matière et remercie les Fidji de lui avoir fourni un douanier en détachement pour contribuer à la formation. Il se prononce lui aussi en faveur de la recommandation.

209. Le Secrétariat précise que des fonds ont été affectés à chaque bureau dans chaque pays participant mais que leur décaissement est subordonné à la fourniture de certains rapports. Ces fonds pourront être utilisés pour la formation des agents des douanes dès que les documents requis auront été fournis.

210. Les représentants de Nauru et des Palaos remercient le Secrétariat pour l'aide qu'il leur a fournie.

211. Le représentant du Samoa encourage les autres pays insulaires océaniques à se doter de leurs propres instruments nationaux afin de pouvoir bénéficier des fonds offerts dans le cadre du programme sur les SAO.

212. Le représentant des États-Unis remercie l'Australie de l'aide qu'elle a fournie dans le cadre

de ce projet. Il demande des éclaircissements sur l'utilisation de l'expression « *prier instamment* » dans le document de travail. Le représentant de l'Australie répond qu'il est tout à fait disposé à supprimer le mot « *instamment* » de ses recommandations.

213. Le Secrétariat explique la marche à suivre pour devenir admissible aux fonds du mécanisme global.

214. Le représentant des Fidji rappelle que deux projets semblables sont en cours dans la région et précise que son pays participe au projet mis en œuvre par le PNUE.

215. Le représentant des États fédérés de Micronésie demande des éclaircissements sur la formation des agents des douanes. Il ajoute que son pays est en train d'examiner un projet de loi et demande si cette loi devra être adoptée avant que son pays puisse recevoir la formation.

216. Le Secrétariat répond que les pays doivent passer par un système officiel de sélection avant de pouvoir bénéficier de la formation.

217. La Conférence :

- \* **note** que cinq pays insulaires océaniques sont désormais dotés de systèmes de contrôle et de réglementations appropriés en matière de SAO, comme le stipule le Protocole de Montréal;
- \* **note** que certains pays insulaires océaniques ne sont toujours pas dotés de systèmes d'autorisation des CFC et risquent ainsi de ne pas respecter le Protocole de Montréal tout en limitant les ressources que le Fonds multilatéral pourrait mettre à leur disposition.
- \* **encouragement** les pays n'ayant pas encore mis en place un système d'autorisation des CFC à le faire dès que possible et à fournir les rapports requis aux termes du Protocole de Montréal;
- \* **note** que les ressources dont dispose le PROE pour fournir un soutien et des conseils techniques aux pays sur les questions relatives au Protocole de Montréal sont limitées; et
- \* **encouragement** tous les pays à mettre en place un système d'autorisation des HCFC le plus tôt possible.

Point 8.3 de l'ordre du jour : Financements discrétionnaires concernant les accords multilatéraux sur l'environnement portant sur les produits chimiques et les déchets

218. L'Australie est invitée à présenter son document.

219. Le représentant de l'Australie présente le document (19CP/Représentants officiels/DT.8.3) en notant que les besoins de financement augmentent sans cesse dans ce domaine. Il annonce que son pays versera plus de 700 000 dollars dans le cadre d'accords multilatéraux sur l'environnement et invite la Conférence à prendre note de ces contributions.

220. La Conférence **prend note** des contributions financières de l'Australie destinées à la gestion des produits chimiques et des déchets dans la région Pacifique.

Point 8.4 de l'ordre du jour : Les ressources génétiques dans la région Pacifique

221. L'Australie est invitée à présenter son document. Le représentant de l'Australie présente le document (19CP/Représentants officiels/DT.8.4) en expliquant qu'il fait suite à un long débat mené lors de la 18<sup>e</sup> Conférence du PROE et qu'il tient compte de l'état des négociations internationales portant sur la question. Il demande que la Conférence prenne note de ces questions.

222. La Conférence :

- \* **prend note** des négociations internationales en cours; et
- \* **encourage** les Membres du PROE à collaborer avec l'Australie à l'examen de ces questions.

Point 8.5 de l'ordre du jour : Appui du PROE en matière de météorologie et de climatologie

*Remarque : La Conférence examine ce point de l'ordre du jour avec le point 9.2.5. Veuillez également consulter la partie correspondante du présent rapport.*

223. Les États-Unis sont invités à présenter leur document (19CP/Représentants officiels/DT.8.5). Le représentant des États-Unis propose d'examiner cette question en parallèle avec le point 9.2.5 de l'ordre du jour. La Conférence accepte cette proposition.

224. Le représentant de l'Administration nationale de l'océan et de l'atmosphère (NOAA) fait un exposé sur

les questions relatives à l'appui du Secrétariat en matière de météorologie et de climatologie. Il présente les questions en jeu et dresse l'historique des travaux menés dans ce domaine au sein du PROE. Il souligne l'importance de la surveillance à long terme des systèmes climatiques, essentielle à plusieurs processus internationaux ainsi qu'à la mise en œuvre pratique d'applications dans la région. Il présente l'historique du poste chargé de la météorologie et de la climatologie au PROE et du besoin de clarifier la situation entre l'OMM et le PROE et entre les postes de spécialiste en météorologie/climatologie et de chargé du SMOC-IP. La situation actuelle est telle que la météorologie et la climatologie sont mal desservies par rapport au SMOC-IP. Il présente les questions devant être clarifiées, à savoir si le PROE désire définir des priorités pour les activités de météorologie et de climatologie au sein du Secrétariat, conformément à la décision prise par les dirigeants du Forum à la réunion de Nioué. Il décrit donc les options envisagées par les dirigeants du Forum, demande aux Membres si elles doivent être réaffirmées et présente ses recommandations.

225. Le représentant de la Polynésie française félicite les États-Unis de l'intérêt et de la qualité du document, indique que son pays attache une grande importance à la météorologie et à la climatologie et appuie sans réserve les recommandations.

226. Le représentant des Samoa américaines demande des précisions sur le poste de spécialiste en météorologie/climatologie, et notamment sur l'origine de son financement.

227. Le représentant des États-Unis répond que cela dépend des priorités de l'Organisation.

228. Le représentant des Samoa américaines est favorable à l'approbation de la recommandation à condition qu'elle ne soit pas incompatible avec les activités météorologiques des Membres insulaires.

229. Le représentant des Îles Cook appuie la recommandation et rappelle à la Conférence le soutien apporté à l'exposé présenté par les États-Unis sur cette question à la Conférence de l'année dernière.

230. Le représentant de Nauru demande des précisions sur le travail de la SOPAC et si elle dispose de ressources pour fournir une assistance dans ce domaine.

231. La directrice de la SOPAC évoque les liens étroits entre la gestion des risques de catastrophes et ce type d'assistance. La SOPAC héberge également le projet GOOS-IP et espère pouvoir travailler en collaboration étroite avec le PROE et la NOAA

à l'élaboration d'un projet intégré. Quant aux ressources, il s'agit d'une question devant être examinée dans le contexte du RIF.

232. Le représentant du Samoa rend hommage aux États-Unis pour le financement du chargé du SMOC-IP au PROE. Il évoque l'approche improvisée de cette question ou fonction, qui est traitée par le programme Gestion des risques de catastrophes de la SOPAC et le programme Changement climatique du PROE. Il demande d'élargir la recommandation pour que le poste de spécialiste en météorologie/climatologie ait une fonction de base, notamment en ce qui concerne le PACC et le développement durable.

233. Le représentant de la Nouvelle-Zélande appuie énergiquement les recommandations présentées dans le document des États-Unis. Il note que la météorologie est essentielle, entre autres, aux mesures régionales d'adaptation au changement climatique et doit être abordée de toute urgence.

234. Le représentant de la France salue l'initiative, informe la Conférence que son pays finance des activités dans la région par le biais du Fonds de coopération économique, sociale et culturelle pour le Pacifique et demande comment le poste de spécialiste en météorologie/climatologie sera financé.

235. Le représentant des États-Unis explique qu'il ne propose pas de créer un nouveau poste car il existe déjà et est financé par les dispositifs actuels. Il précise que ce poste doit être renforcé et que les questions de financement pourront être examinées lorsque les rapports auront été préparés et présentés à la prochaine Conférence du PROE.

236. La représentante des Îles Marshall demande des précisions pour faire le lien entre ce poste et l'OMM puisqu'il s'agit de l'organisation chargée des relations avec ses services météorologiques.

237. Le représentant des États-Unis indique qu'il y a un lien avec les activités de l'OMM par le biais du bureau régional hébergé par le PROE et que le poste de spécialiste en météorologie/climatologie examinerait la coopération avec l'OMM et l'élaboration de politiques sur le changement climatique et la météorologie. Il indique que les rapports entre l'OMM et le PROE ne sont pas très efficaces et que cette question doit être examinée.

238. Le représentant de l'Australie se déclare favorable à cette question et la met en relation avec les recommandations de l'Évaluation indépendante concernant la définition des fonctions de base du PROE. Le Secrétariat note que cette question est abordée au point 9.2.5.

239. La Conférence :

- \* **prend note** du rôle du Secrétariat dans la fourniture d'un appui au poste de spécialiste en météorologie/climatologie et aux conférences des DSMR;
- \* **réaffirme** son engagement à appuyer le poste de spécialiste du PROE en météorologie/climatologie et à étudier la possibilité de créer un Comité météorologique pour le Pacifique afin de contribuer à la satisfaction des besoins les plus criants de la région en matière de météorologie et de climatologie;
- \* **demande** au Secrétariat de préparer un document, pour examen par la prochaine Conférence annuelle du PROE, dans lequel serait proposée une solution de transition, tant au niveau des fonctions qu'à celui de la conception structurelle, conduisant par la suite à la création d'un Comité météorologique pour le Pacifique.

Point 8.6 de l'ordre du jour : Profils de pays

– Échange d'informations entre les Membres sur l'évolution à l'échelon national de la prévention de la pollution en tant que priorité du plan d'action

240. La Conférence prend note des exposés présentés par les Membres sur la mise en œuvre des actions nationales menées au titre du domaine prioritaire du Plan d'action du PROE portant sur les déchets et la pollution et prend acte des rapports écrits soumis ou à soumettre au Secrétariat par les Membres au sujet de leurs profils de pays.

241. Les profils de pays soumis sont accessibles sur le site web du PROE à <http://www.sprep.org>.

### **Point 9 de l'ordre du jour : Programme de travail et le budget pour 2009**

Point 9.1 de l'ordre du jour : Questions relatives au programme Écosystèmes insulaires

242. Le Président remarque que les travaux de la Conférence ont pris du retard. Il propose que les documents de travail qui restent soient simplement soumis, que l'on prenne note de la présentation de leur contenu et que les recommandations qu'ils contiennent soient présentées et adoptées, à moins qu'un ou plusieurs Membres ne s'y opposent. La Conférence accepte cette proposition.

*Point 9.1.1 de l'ordre du jour : Directives relatives à la gestion des espèces envahissantes dans le Pacifique*

243. Le Secrétariat présente le projet de directives relatives à la gestion des espèces envahissantes dans le Pacifique (19CP/Représentants officiels/DT.9.1.1/Ann.1)

244. Le représentant de l'Australie informe la Conférence que sa délégation aimerait présenter un document parallèle.

245. La Conférence :

- \* **examine et approuve** le projet de directives relatives à la gestion des espèces envahissantes dans le Pacifique;
- \* **convient** d'appuyer ces directives et de participer à leur mise en œuvre.

*Point 9.1.2 de l'ordre du jour : Rapport de l'évaluation de la phase pilote du PILN*

246. Le Secrétariat présente le document 19CP/Représentants officiels/DT.9.1.2/Ann.1.

247. La Conférence :

- \* **examine** les conclusions et recommandations de l'évaluation indépendante du PILN;
- \* **note** avec gratitude l'excellent soutien fourni par le partenariat et l'équipe du PILN à la lutte contre les espèces envahissantes menée dans le Pacifique;
- \* **demande** au Secrétariat d'institutionnaliser la fonction de coordinateur du PILN, sous réserve de l'obtention des crédits nécessaires;
- \* **encourage** le Secrétariat à élaborer des activités de renforcement des capacités dans d'autres domaines sur la base des retours d'expérience du PILN; et
- \* **invite** le Secrétariat et la CPS à renforcer leur collaboration sur les espèces envahissantes, en particulier pour ce qui est de la coordination des initiatives pertinentes telles que le PILN et l'Initiative océanienne sur les espèces envahissantes.

*Point 9.1.3 de l'ordre du jour : Nouvelle stratégie d'action pour la conservation de la nature*

248. Le Secrétariat présente le document 19CP/ Représentants officiels/DT.9.1.3.

249. Le Président attire l'attention de la Conférence sur les révisions apportées aux recommandations diffusées par le Secrétariat.

250. Le représentant de l'Australie remercie la Papouasie-Nouvelle-Guinée d'avoir accueilli la conférence d'Alotau sur la conservation de la nature l'an dernier.

251. La Conférence :

- \* **adopte** la Stratégie d'action pour la conservation de la nature (2008-2012) qui guidera l'élaboration du Plan d'action du PROE en 2009;
- \* **appuie** l'élaboration d'un mécanisme de suivi de la mise en œuvre de la Stratégie d'action pour permettre un meilleur recensement des lacunes et des besoins; et
- \* **félicite** le gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée au sujet de la 8<sup>e</sup> Conférence du Pacifique Sud sur la conservation de la nature et les aires protégées.

*Point 9.1.4 de l'ordre du jour : Cadre océanien pour l'éducation en vue du développement durable et Plan d'action régional pour l'éducation en vue du développement durable*

252. Le Secrétariat présente les documents 19CP/Représentants officiels/DT.9.1.4 et 19CP/ Représentants officiels/DT.9.1.4/Ann.1.

253. La Conférence :

- \* **examine** et **approuve** le Cadre et le Plan d'action sur l'EDD;
- \* **prend acte** de l'importance de collaborer dans le contexte d'un Cadre et d'un Plan d'action régionaux intersectoriels reposant sur les partenariats;
- \* **s'engage** à travailler avec le PROE pour atteindre les objectifs du volet pertinent du Plan d'action (6.5 « Sensibilisation du public et éducation »);
- \* **reconnait** le besoin de soutien continu en matière d'éducation et de communication, y compris l'intégration dans les initiatives actuelles et

futures d'outils et d'approches susceptibles de changer les comportements;

- \* **approuve** et **appuie** l'intention du PROE d'élaborer un cadre d'action pour orienter ses activités dans ce domaine.

Point 9.2 de l'ordre du jour : Questions relatives au programme Avenirs océaniens

*Point 9.2.1 de l'ordre du jour : Plan d'action sur le changement climatique*

254. Le Secrétariat présente les documents 19CP/Représentants officiels/DT.9.2.1 et 19CP/ Représentants officiels/DT.9.2.1/Ann.1.

255. Le représentant des Samoa américaines demande des précisions sur le financement du plan d'action. Le Secrétariat précise que ce plan d'action prévoit la mise en œuvre d'un certain nombre d'activités à court ou à long terme. Il ajoute qu'il a obtenu des financements pour les activités à court terme et qu'il s'emploiera à solliciter l'aide des bailleurs pour la réalisation des activités à long terme.

256. La Conférence :

- \* **adopte** le plan d'action pour la mise en œuvre du PIFACC;
- \* **examine** et **approuve** les projets du Secrétariat concernant la Table ronde;
- \* **se félicite** de la contribution financière du gouvernement suisse; et
- \* **encourage** les Membres à participer pleinement à la Table ronde.

*Point 9.2.2 de l'ordre du jour : Plan d'action de l'Année océanienne du changement climatique (2009)*

257. Le Secrétariat présente le document 19CP/ Représentants officiels/DT.9.1.1/Ann.1.

258. La représentante de Kiribati, appuyée par le représentant de Nauru, demande que le plan soit transmis aux points de contact sur le changement climatique et que des ressources soient mobilisées pour la mise en œuvre des activités proposées à l'échelle nationale.

259. La représentante des Îles Marshall demande des précisions concernant la référence, dans le rapport, à

une modification des comportements. Le Secrétariat répond qu'il s'agit des pratiques incompatibles avec le développement durable, telles que l'exploitation minière des plages, qui auraient un impact sur le changement climatique, mais que la modification des comportements englobe aussi certains aspects positifs tels que la campagne lancée aux Fidji en faveur de la conservation de l'énergie. La représentante des Îles Marshall remercie le Secrétariat pour ces précisions mais demande qu'il prépare un document contenant des explications plus détaillées sur la question.

260. Le représentant des Îles Salomon note que la Journée météorologique mondiale est célébrée le 23 mars.

261. La Conférence :

- \* **approuve** la proposition du Secrétariat visant à déclarer 2009 « Année océanienne du changement climatique »;
- \* **examine** et **approuve** le plan de la campagne proposé par le Secrétariat;
- \* **prend note** de la date du lancement de cette campagne, en octobre 2008, dans le cadre de la Table ronde océanienne sur le changement climatique; et
- \* **encourage** les Membres à y participer pleinement et à désigner un point de contact pour la campagne.

*Point 9.2.3 de l'ordre du jour : Plan d'action régional révisé sur la gestion des déchets*

262. Le Secrétariat présente sa proposition de rapport (19CP/Représentants officiels/DT9.2.3)

263. Le représentant de la France dit que l'Agence française de développement (AFD) a mis un financement de 5 millions d'euros à la disposition des pays océaniques pour des activités concernant les déchets solides. Il fait toutefois observer que l'AFD, pour verser les fonds, pose comme condition que les pays concernés aient déjà établi leurs plans nationaux de gestion de ce type de déchets. Il indique que son gouvernement est prêt à aider les pays à élaborer des propositions de projets et que ces demandes devraient être transmises au PROE où elles seront examinées dans leur ordre de soumission. Il fait également savoir au Conseil qu'une mission technique de définition de la portée des projets se rendra dans la région en octobre 2008 pour tenir des consultations sur les éventuelles propositions susceptibles d'être

prises en considération en vue d'un financement de l'AFD.

264. La représentante des Îles Marshall demande des éclaircissements sur la référence, dans le rapport, à l'Alliance FEM-Pacifique pour un avenir viable, car elle avait cru comprendre que le FEM ne finançait pas directement des initiatives portant sur les déchets solides sauf dans le cadre de la gestion des sols, de la biodiversité et du changement climatique. Le Secrétariat explique que bien que le secteur des déchets ne soit pas couvert séparément par le FEM, des financements sont dorénavant possibles dans le cadre de l'Alliance FEM-Pacifique.

265. La Conférence :

- \* **approuve** les priorités définies dans le Plan d'action révisé pour la mise en œuvre de la Stratégie océanienne de gestion des déchets solides;
- \* **exhorte** les Membres à s'engager à réaliser les activités prévues dans le Plan d'action.

*Point 9.2.4 de l'ordre du jour : Projet sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone et incidences en matière de conformité*

*Remarque : La Conférence examine ce point de l'ordre du jour avec le point 8.2.4. Veuillez vous reporter à la partie correspondante du présent rapport.*

*Point 9.2.5 de l'ordre du jour : Directeurs des services météorologiques régionaux (DSMR)*

*Remarque : La Conférence examine ce point de l'ordre du jour avec le point 8.5. Veuillez également consulter la partie correspondante du présent rapport.*

266. Le Secrétariat présente le point 9.2.5 et décrit le soutien qu'il offre à la région par le biais de la Conférence des directeurs des services météorologiques régionaux. Il attire l'attention de la Conférence sur les quatre résultats de la dernière édition de cette conférence tenue aux Îles Cook, tels que présentés dans le document. Le Président invite les Membres à faire part de leurs observations.

267. Le représentant de la Nouvelle-Zélande remercie le Secrétariat de ces précieuses informations et note avec satisfaction l'intention de préciser la relation entre l'OMM et le PROE dans ce domaine. La Nouvelle-Zélande appuie la décision prise par les dirigeants du Forum à Nioué concernant les services météorologiques régionaux et indique qu'elle

est convenue de financer l'examen de ces services. Il précise que cet examen est devenu urgent et doit être entrepris sans tarder et qu'il n'est pas lié à celui, plus vaste, décrit au point 4 du document du Secrétariat. Il informe la Conférence que son pays est responsable des services de secours si les services météorologiques des Fidji ne peuvent pas fournir ses services aux bénéficiaires de la région.

268. Il demande que le Secrétariat collabore sans tarder avec les parties intéressées pour élaborer le mandat de cet examen, y compris la supervision au niveau politique, le financement, la méthodologie et la portée. À cet égard, le représentant de la Nouvelle-Zélande propose des ajouts aux recommandations du document de travail 9.2.5, qui sont adoptés par la Conférence.

269. Le Secrétariat répond qu'il a déjà entamé les travaux sur la réalisation de cet examen.

270. Le représentant de l'Australie appuie l'appel urgent lancé par la Nouvelle-Zélande et indique que son pays est également prêt à fournir un soutien financier à l'examen. Il ajoute qu'il est favorable au renforcement de la recommandation proposé par la Nouvelle-Zélande.

271. Le représentant des États-Unis se déclare également favorable au renforcement de la recommandation mais attire l'attention sur les difficultés que le Secrétariat pourrait rencontrer compte tenu du fait que l'agent du PROE chargé de ces questions est employé à temps partiel.

272. Il note que le document présente des recommandations générales et propose qu'elles soient adoptées comme des mesures à prendre.

273. La Conférence :

\* **note** et **approuve** les recommandations de la 12<sup>e</sup> Conférence des DSMR, en particulier celles destinées aux Membres du PROE par le biais des directeurs de leurs services météorologiques nationaux, ainsi que celles concernant directement le Secrétariat;

\* **note** et **appuie** les conférences des DSMR et leurs processus et se félicite des nouveaux liens entre l'OMM et le Secrétariat du PROE en vue d'activités et de programmes conjoints à l'appui des activités météorologiques des pays et territoires insulaires océaniques;

\* **note** et **approuve** les conclusions de la mission de l'OMM aux Fidji, en particulier la préoccupation concernant le besoin urgent de recruter des

météorologues pour la prochaine saison (2008-2009) de cyclones tropicaux et les solutions proposées prévoyant le détachement de météorologues des SMN des Membres du PROE ou de l'OMM afin d'apporter une assistance au FMS;

\* **prend acte** des décisions des dirigeants des petits États insulaires concernant les services météorologiques et du fait que le PROE a été prié de continuer de jouer un rôle moteur dans ce domaine;

\* **approuve** la révision proposée du Plan d'action stratégique pour le développement de la météorologie dans le Pacifique 2000-2009 et les activités pertinentes prévues dans le programme de travail et le budget du Secrétariat pour 2009;

\* **prend acte** de la décision des dirigeants du Forum des îles du Pacifique, figurant dans leur communiqué de 2008, qui « demande au PROE de réaliser d'urgence un examen approfondi des services météorologiques régionaux, en présentant aux dirigeants le plus tôt possible des rapports intersessionnels sur toutes les options, y compris en utilisant les dispositifs existants et en envisageant d'autres prestataires de services »; et

\* **décide** que le PROE entame immédiatement la planification de cet examen urgent et, dans un premier temps, rassemble les représentants des Membres intéressés pour fournir une supervision au niveau politique et procéder à l'élaboration du mandat de l'examen.

Point 9.3 de l'ordre du jour : Examen et adoption du projet de programme de travail et de budget pour 2009 et des budgets prévisionnels pour 2010 et 2011

*Remarque : La Conférence examine ce point de l'ordre du jour avec les points 6.4 et 6.5.*

274. Le Secrétariat présente le projet de programme de travail et de budget pour 2009 et les budgets prévisionnels pour 2010 et 2011, pour examen et adoption par la Conférence.

275. Le Directeur explique la raison d'être des propositions contenues dans le document concernant l'équilibrage du budget et les barèmes des traitements.

276. Le Secrétariat fait référence au document de travail 6.4 relatif aux traitements des agents de soutien, et au document de travail 6.5 relatif aux cadres

professionnels. Il explique que l'exposé tient compte des augmentations nécessaires et de l'augmentation requise des contributions des Membres.

277. Le représentant de Nauru demande que l'examen tienne compte des incidences budgétaires du RIF.

278. Le Directeur explique que le RIF est un processus en cours et que le Secrétariat ne peut pas tenir compte de ce que l'on ne peut qu'anticiper. Il convient donc d'exclure ce type de considération du budget actuel.

279. Le représentant de la Polynésie française déclare, bien que sa délégation soit prête à examiner une augmentation des contributions destinée à l'amélioration des services, elle ne peut pas accepter une augmentation uniquement destinée au relèvement des traitements. Il ajoute que la situation dans son pays ne reflète pas de telles augmentations des traitements et que l'on peut s'interroger sur le bien fondé de la permanence du système d'harmonisation des salaires du CORP.

280. Le représentant du Samoa indique que le concept d'harmonisation serait très différent pour les agents de soutien. Les salaires ont substantiellement augmenté au Samoa et il est important de conserver des agents de soutien de qualité au Secrétariat.

281. Le représentant des Samoa américaines demande des précisions sur les montants nécessaires pour financer les augmentations des traitements. Le Secrétariat confirme que les chiffres évoqués par les Samoa américaines sont corrects.

282. Le représentant des Samoa américaines prend note du budget de 2009, présentant les traitements des agents du Secrétariat et les postes vacants, et demande si ces postes seront pourvus.

283. Le Directeur explique qu'il arrive que des postes du Secrétariat soient vacants et que les postes de la fonction de base seront pourvus en suivant le processus de recrutement existant.

284. Le représentant des Samoa américaines déclare qu'ils pourraient rester vacants et que la Conférence devrait également examiner les indemnités indiquées, dans le but de réduire le budget. Il demande si ces indemnités sont vraiment nécessaires.

285. Le Directeur indique que la rémunération globale est dictée par le règlement du personnel approuvé par le Conseil et fait donc partie intégrante des contrats du personnel.

286. Le représentant des Samoa américaines demande au Secrétariat de fournir le barème des traitements du PROE. Il évoque l'inflation à laquelle tous les pays du monde doivent faire face et demande aux délégations d'examiner attentivement ce budget. Il approuve l'augmentation des traitements, mais demande que le Secrétariat examine de près les postes vacants et se demande s'ils devraient être pourvus ou s'ils chevauchent d'autres domaines de travail.

287. Le représentant de la France souscrit aux propos des Samoa américaines sur la question des postes vacants, compte tenu de la réponse du Secrétariat concernant le processus de recrutement. Il ajoute que l'immobilisation des ressources destinées aux postes vacants ne devrait pas être invoquée pour augmenter le budget.

288. La représentante des Îles Marshall prend note du besoin d'harmoniser les traitements des agents de soutien avec ceux de la fonction publique samoane et se demande comment y parvenir à la lumière des opinions exprimées sur l'augmentation des contributions des Membres. Elle se déclare favorable à l'augmentation mais demande comment la concilier avec les différentes opinions exprimées.

289. Le représentant des Îles Cook note que les Samoa américaines ont clarifié la situation pour les Membres, en ajoutant que le Secrétariat compte actuellement 13 postes vacants, et 14 si l'on compte le poste du directeur du programme Avenirs océaniques. Il rappelle qu'il avait été dit que le Secrétariat appartient aux Membres et que ceux-ci devraient verser leurs contributions pour veiller à son bon fonctionnement. Une grande partie des postes vacants doit être pourvue sans tarder et il appuie donc l'augmentation et les observations des Samoa américaines.

290. Le représentant de la Nouvelle-Zélande note qu'il n'est pas opposé à une augmentation justifiée des contributions indexée sur l'inflation mais remarque qu'aucun consensus n'a été atteint lors des discussions sur le financement durable. La question des traitements examinée a des impacts sur les contributions des Membres et ces deux questions devraient donc être examinées ensemble.

291. Le Directeur précise que les augmentations proposées utilisent la formule actuelle. Il précise à la demande du représentant des États-Unis que les augmentations comprennent les postes de base et le besoin d'équilibrer le budget.

292. Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée demande si les augmentations des traitements sont générales et si elles sont liées aux performances. Il note que les traitements n'ont pas

augmenté depuis plusieurs années. Il indique que, dans son pays, les augmentations reposent sur divers indices et qu'il appuie le besoin d'augmenter les traitements même si certains pays ont du mal à payer leurs contributions.

293. Le Directeur indique que toutes les organisations du CORP sont conscientes de la situation économique des Membres et précise que l'augmentation proposée n'est pas arbitraire mais repose sur l'accord d'examiner la question tous les trois ans. Il précise que les niveaux de rémunération du Samoa doivent être pris en compte car c'est le marché de l'emploi où le Secrétariat recrute ses agents de soutien. Les salaires du Samoa ont été examinés et ont augmenté de plusieurs pour cent. Les traitements des cadres professionnels devraient eux aussi être relevés en utilisant la méthode approuvée qui repose sur une comparaison avec les Fidji, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Cette question repose sur une décision des Membres reflétée dans le règlement adopté il y a plusieurs années. Les augmentations annuelles font partie du système de gestion approuvé conformément au règlement et l'augmentation repose uniquement sur les performances.

294. Le représentant de Nioué appuie les recommandations des deux documents mais exprime des réserves quant à l'augmentation des contributions. Il demande que l'augmentation et les arriérés soient abordés de manière novatrice et prend note des efforts déployés par le Secrétariat à cet égard.

295. Le représentant de Nauru appuie l'augmentation des traitements mais demande aussi que le barème des contributions de la CPS puisse être réexaminé, en précisant qu'il devrait aborder la question avec sa capitale.

296. Le représentant des Palaos indique que son pays ira bientôt aux urnes et qu'un budget de transition a été établi jusqu'au premier trimestre de l'année prochaine. Il déclare qu'il est difficile d'approuver cette augmentation, note le besoin de restructurer la nature des contributions des Membres et demande que des options soient présentées. Il prend note des arriérés et souligne l'importance de conserver un personnel de qualité au sein du Secrétariat. Il devra toutefois aborder cette question avec son gouvernement.

297. Le représentant des Îles Salomon estime que les documents justifient l'augmentation, de même que les recommandations de l'Évaluation indépendante. Il se déclare toutefois préoccupé par l'idée d'une augmentation de 50 % des contributions, en particulier au vu des difficultés rencontrées par son pays avec le barème existant.

298. Le représentant des Samoa américaines convient que le pourcentage des contributions devra être réexaminé. Il demande au Secrétariat de fournir le pourcentage de l'augmentation totale requise. Il note que la formule utilisée par la CPS donnerait lieu à différents niveaux de contribution et que les contributions de tous les États devraient être égales sur la base des services reçus par le Secrétariat.

299. La représentante de l'Australie note que les activités de base, l'équilibrage du budget et la conservation du personnel sont les questions les plus importantes. Elle note que les augmentations sont présentées à différents points de l'ordre du jour et propose qu'à l'avenir ces questions soient présentées sous un même point et diffusées à l'avance.

300. Le représentant du Samoa souligne l'importance de du problème et le besoin de résoudre les questions dont est saisie la Conférence. Il note également qu'il existe un consensus concernant le besoin d'équilibrer le budget mais qu'il y a des opinions divergentes quant à la méthode à adopter. Il convient que les problèmes budgétaires découlent des règlements approuvés par les Membres et que les postes vacants doivent être pourvus. Face à ce dilemme, des compromis doivent être recherchés. La Conférence doit prendre une décision. Il est favorable aux augmentations des traitements et des contributions à condition que le Secrétariat consulte les Membres sur des moyens de financement novateurs.

301. Le Président présente la motion, à savoir l'adoption des augmentations des traitements et du budget à condition que le Secrétariat consulte les Membres.

302. Le représentant de la France demande si les augmentations seraient annoncées au personnel avant la fin de la période budgétaire en cours.

303. Le Directeur indique que plusieurs questions connexes doivent être clarifiées, y compris la modification de la formule, au vu de l'opposition à la formule de la CPS due aux changements associés au RIF. Il explique que les bailleurs envisagent également de réexaminer leur assistance aux organisations du CORP. Il demande à la Conférence de se poser la question de savoir si elle approuve les augmentations des traitements et celles des contributions.

304. Le représentant de la Polynésie française demande des précisions, et déclare que sa délégation n'est pas en mesure d'approuver les augmentations des traitements, car cela aurait des implications sur les contributions et il faut que les choses soient absolument claires en ce qui concerne ces implications. Il demande que soit établi un tableau indiquant

les augmentations sur la base de la seule augmentation des traitements. Il n'a pas de mandat de son gouvernement pour accepter une augmentation de 60 %, et il faudra peut-être convoquer une réunion intersession consacrée au budget, comme cela a été le cas pour le Forum. Il souhaiterait pouvoir se faire une idée plus claire des systèmes et formules utilisés pour ces augmentations, et il considère que si l'on doit tenir une session extraordinaire, il faut produire un document sur ce sujet.

305. Le représentant de la Nouvelle-Calédonie note que plusieurs propositions ont été faites mais qu'au-delà de ces questions il faudrait surtout donner un signal positif au personnel. Si l'on veut améliorer les services fournis par le Secrétariat, il faut lui offrir des conditions d'emploi attrayantes. Il reconnaît que certains Membres n'ont pas de mandat pour accepter une augmentation des contributions mais qu'il importe de donner un signal positif.

306. Le représentant de Nauru déclare que son pays a accepté une augmentation du budget mais demande des précisions au sujet de la méthode de répartition des parts des contributions. Il se demande si les Membres seront en mesure de continuer à payer ces augmentations ; pour résoudre ces problèmes de contributions, il faudrait tenir compte de la situation économique et de la taille de tous les pays. On devrait par ailleurs utiliser une formule qui reflète mieux la capacité de paiement des Membres. Il se rallie au consensus mais demande qu'un débat ait lieu sur la prise en compte de la situation économique et de la capacité de paiement.

307. Le Président note qu'il existe un large appui en faveur des recommandations mais que des réserves ont été émises en ce qui concerne la façon de financer les augmentations. Il note que le représentant de la Nouvelle-Calédonie a déclaré qu'à la présente réunion, le Conseil devrait envoyer un signal positif au personnel et au Secrétariat et a invité les participants à trouver un compromis pour faire avancer les choses.

308. Le représentant des États-Unis se dit favorable à l'amélioration du moral du personnel et de sa rémunération, mais note que les implications budgétaires sont énormes étant donné le report des années précédentes ; les États-Unis ne sont pas en mesure d'augmenter leur contribution pour 2009 et que cela aura un impact sur l'ensemble des calculs.

309. Le représentant des Tonga déclare que l'augmentation des traitements aura des implications budgétaires, et note que le Secrétariat est obligé depuis quatre ans d'utiliser ses réserves pour équilibrer son budget. Il observe que la situation est

contradictoire en ce que les Membres ont entériné l'Évaluation sans toutefois arriver à un accord sur l'augmentation proposée des contributions. Il précise que 80 % des augmentations proposées vont être utilisées pour équilibrer le budget de 2009 et 20 % pour les augmentations des traitements. L'augmentation des contributions des Tonga pose problème mais il approuve néanmoins la recommandation.

310. La représentante des Tokélaou rappelle qu'il faut que le Secrétariat soutienne davantage son pays, et elle appuie les recommandations.

311. Le Président déclare que les recommandations sont appuyées, et demande s'il faut procéder à un vote à main levée ou s'il y a un consensus. Il décrit les deux propositions concernant l'augmentation des traitements des agents de soutien et des cadres professionnels.

312. Le représentant de la France dit ne pas être en mesure de faire sienne une telle proposition, même s'il est favorable, en principe, à l'augmentation des traitements.

313. Le représentant de la Polynésie française est d'accord sur le fait qu'il faut que l'augmentation des traitements soit suffisamment attrayante pour inciter les meilleurs éléments à travailler au Secrétariat, et demande si l'on pourrait préparer un tableau n'indiquant que les augmentations de traitement et leurs implications pour les contributions.

314. Le représentant des États-Unis propose une méthode pour résoudre la question : les Membres pourraient étudier comment les coûts sont partagés, et le Secrétariat ferait les calculs correspondant à l'augmentation.

315. Le Secrétariat se réfère à l'Annexe 3 du budget, qui montre les implications d'un équilibrage du budget. Il fait également référence au document révisé diffusé.

316. Le représentant des Samoa américaines demande si l'augmentation ne portera que sur cette année ou si elle risque de se poursuivre les années suivantes.

317. Le Secrétariat note que cette contribution pourrait donner une indication de ce que seraient les futurs budgets, et que l'on pourrait faire des économies en recouvrant les arriérés, qui deviendraient des réserves à utiliser pour le futur équilibrage du budget. Il explique que c'est aux Membres qu'il reviendra de se prononcer sur les futures augmentations.

318. Le Président prend note des différents points de vue et, puisque peu de pays auraient budgété l'augmentation dans leurs budgets nationaux, demande si la Conférence pourrait approuver le budget, qui ne deviendrait effectif qu'une fois que les Membres auraient approuvé leurs contributions ou une fois que le Secrétariat aurait trouvé des mesures permettant de faire des économies.

319. Le Directeur note que l'augmentation des traitements représente 13,5 % de celle des contributions.

320. Le représentant de Tuvalu demande quelles seraient les implications d'une éventuelle augmentation des contributions des Membres et les implications du cadre institutionnel régional, et si le nouveau budget pour les années suivantes sera plus élevé ou plus faible.

321. Le représentant de la Nouvelle-Zélande rappelle qu'il ne voit pas d'objection à l'augmentation et déclare qu'à son avis il y a trois options : l'option 1 consistant à approuver l'augmentation, l'option 2 à n'approuver que l'augmentation des traitements et l'option 3 à parvenir à un accord sur le budget entre les sessions.

322. Le Président fait remarquer que d'autres options ont été proposées.

323. Le représentant de la France note l'acceptation du principe d'une augmentation des traitements et la nécessité de tenir une réunion intersessions l'an prochain, pas tant pour examiner toutes les questions financières mais plutôt pour examiner le financement nécessaire pour équilibrer le budget. Il suggère que cette réunion ait lieu en février ou mars 2009.

324. Le représentant de Kiribati se déclare prêt à approuver le budget proposé.

325. Le représentant des Îles Cook prend note des réserves qui ont été émises et déclare qu'il considère que l'option proposée par la France est une bonne solution. Tout en appuyant toutes les recommandations, il estime que les réserves qui ont été émises doivent être prises en compte et appuie la suggestion de la France.

326. Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée suggère que l'on adopte la recommandation dans son principe et que l'on prenne d'autres mesures, conformément à la proposition de la France.

327. Le représentant des Palaos appuie la proposition de la France.

328. Le représentant de l'Australie demande des informations plus précises afin de déterminer si le coût de la tenue d'une réunion ne serait pas supérieur à l'augmentation budgétaire.

329. Le Président note que cette réunion devrait se tenir aux frais des Membres.

330. Le représentant des États-Unis demande des précisions sur les dispositions relatives à la possibilité que le Secrétariat ait à travailler sans budget.

331. Le représentant de la France propose que la Conférence décide qu'il y a un consensus sur l'augmentation des traitements, et que toutes les questions pendantes soient examinées lors de la réunion intersessions proposée. Il ajoute que le budget de transition adopté maintenant ne comporterait qu'une légère augmentation, voire aucune.

332. Le représentant des États-Unis dit qu'il ne pense pas qu'un tel budget de transition soit contraire au règlement ; en revanche, un budget avec des dépenses mais sans aucune recette le serait. Il note également que la confusion pourrait tenir au fait que les questions avaient d'abord été présentées séparément.

333. Le Président demande à la Conférence si les augmentations de traitement sont acceptables en mentionnant qu'elles ne seraient pas appliquées avant la réunion intersessions proposée par la France et si la Conférence est prête à approuver une proposition équilibrant le budget.

334. Le représentant des États-Unis déclare qu'il accepte l'augmentation des traitements dans son principe uniquement.

335. Le représentant du Samoa croit comprendre qu'il y aurait un accord de principe à la fois sur le budget et sur les augmentations et que le Conseil sera de nouveau convoqué l'année prochaine pour examiner comment les contributions seront affectées afin de donner au Secrétariat suffisamment de temps pour recouvrer les arriérés et préparer un budget supplémentaire.

336. Le représentant de la France appuie la proposition du Samoa et demande si le Conseil ne pourrait pas parvenir à un accord sur la question des traitements puis examiner le budget 2009 afin de voir si les propositions peuvent être financées. Il déclare que la France ne pourrait pas accepter une augmentation de 60 %.

337. Le représentant de la Polynésie française dit que sa délégation est prête à couvrir les coûts qu'implique l'augmentation des traitements mais

que l'on ne pourra équilibrer le budget qu'en faisant des économies.

338. Le Président demande si l'on peut prendre une décision sur la proposition française.

339. Le représentant de l'Australie demande des précisions sur une session extraordinaire et les coûts que cela implique, et si la question ne pourrait pas être examinée sans tenir une véritable réunion « physique ».

340. Le Directeur note qu'une réunion au Samoa coûterait au moins 160 000 dollars É.-U.

341. Le représentant des Samoa américaines réaffirme qu'il faut un budget équilibré et une augmentation des traitements en 2009 seulement, et que les autres questions devraient être examinées à la prochaine session, en recouvrant les arriérés entre-temps.

342. Le représentant de la Nouvelle-Zélande demande que les propositions soient bien claires. Le Secrétariat précise que la proposition consiste à accepter l'augmentation des traitements et à tenir une réunion intersessions afin de régler les autres questions budgétaires.

343. Le représentant de la France propose que l'augmentation des traitements soit acceptée sous réserve de l'obtention des financements nécessaires, et qu'une réunion intersessions soit convoquée à cet effet.

344. Le représentant des États-Unis déclare que le fait que son pays se joigne au consensus sur cette proposition ne signifie en aucune façon qu'ils fourniront des fonds supplémentaires en 2009. Il dit accepter la proposition dans son principe, mais être profondément préoccupé par le fait que le financement nécessaire risque de ne pas être trouvé.

345. Le Directeur déclare qu'un consensus semble devoir se dégager sur l'approbation de l'augmentation des traitements, sur le fait que l'entrée en vigueur de cette augmentation dépendrait des fonds disponibles et sur l'éventuelle nécessité, pour les Membres, de consulter leurs capitales respectives. En ce qui concerne la question de l'équilibre du budget, si l'on ne parvenait pas à trouver une solution à ce problème, la moitié seulement de ce dont on a besoin pour le budget serait approuvée. Il dit aussi que l'Organisation a des obligations contractuelles dont on ne peut pas ne payer que la moitié. Il ajoute qu'il faudra beaucoup réduire les activités du Secrétariat si la moitié seulement du budget est approuvée; cela signifierait qu'il n'y aurait plus de déplacements et que les com-

munications seraient réduites. Il déclare que ces quatre dernières années, l'équilibre budgétaire a été atteint en réalisant des économies mais on ne pourrait plus faire de même car les fonds ainsi épargnés ont été dépensés. Il considère que cela reviendrait à faire des dépenses en creusant un déficit, que certaines des obligations de l'Organisation ne seraient plus remplies et que l'équilibre budgétaire est indispensable. Il rappelle que la proposition ne concerne que 2009. Pour que le PROE aille de l'avant, dit-il, il faut trouver les fonds nécessaires. Il ajoute que le PROE doit pouvoir disposer d'un financement pour traiter de la question de la CPS et de la SOPAC, et que nul n'est habilité à augmenter le budget sans que les fonds correspondants aient été trouvés.

346. Le représentant des États-Unis demande quelles sont les dispositions qui permettraient de fonctionner sans budget.

347. Le Directeur répond en lisant l'Article 10 du Règlement financier du Secrétariat, qui traite de l'habilitation du Directeur à remplir les obligations de l'Organisation et à financer les dépenses si le budget annuel n'est pas adopté.

348. Le représentant de la France suggère que l'on étudie d'abord les causes du déficit afin de faire des économies, et que l'on s'occupe de l'établissement du budget ensuite.

349. Le représentant de la Polynésie française demande si le Secrétariat pourrait indiquer aux Membres les domaines dans lesquels il serait possible de faire des économies.

350. Le Directeur lui répond qu'avec tout le respect qu'il lui doit, il serait prématuré et risqué de se lancer dans cet exercice sans mettre en péril les services du Secrétariat. Le Secrétariat parviendra à faire des économies comme il l'a fait ces dernières années, mais il a besoin qu'un budget soit approuvé par le Conseil. Le recouvrement des dettes reste une question à examiner; il y a des signes positifs, et le Secrétariat va continuer à œuvrer dans ce sens. Le Secrétariat n'est pas en mesure d'indiquer dès à présent où l'on pourrait faire des économies, mais il fera de son mieux pour en réaliser à l'avenir.

351. Le représentant des États-Unis demande si le Conseil souhaite avoir un budget uniquement financé par les contributions de base. Il dit que cela pourrait constituer une façon de déterminer quels sont les services de base de l'Organisation.

352. Le Secrétariat se réfère à la page 53 du budget et note qu'y sont indiquées les dépenses totales en

capital pour l'ensemble du Secrétariat, qui étaient couvertes par le budget de base.

353. Le représentant des États-Unis demande si toutes les dépenses indiquées à la page 53 sont financées par le budget de base et quelles sont les dépenses qui sont financées par des contributions.

354. Le Secrétariat répond en se référant à la page 54 et explique que les dépenses en question correspondent aux traitements, aux frais de fonctionnement et à d'autres postes connexes. Il explique qu'il s'agit là de la somme totale financée par les contributions.

355. Le représentant des États-Unis souhaiterait discuter du budget de façon plus détaillée. Il considère que puisque c'est là que l'on pourrait trouver à faire des économies, certaines réductions de dépenses pourraient sans doute être envisagées; le Conseil a besoin de meilleures options. Il demande si l'on pourrait décider de ne pas pourvoir les postes vacants en 2009.

356. Le Directeur explique que certains de ces postes sont en train d'être pourvus, et que s'il reçoit cette instruction maintenant il ne lui est pas possible de dire quel en sera l'effet sur les activités de l'Organisation. Il dit qu'il est essentiel de pourvoir certains postes tels que celui du responsable du programme Avenirs océaniques, alors que celui de nettoyeur, par exemple, n'est probablement pas aussi important mais d'un coût insignifiant. Les frais de fonctionnement sont relativement fixes à l'exception de l'entretien et des restrictions ont déjà été placées sur les communications et les transports, si bien que d'autres réductions des dépenses auraient un impact direct sur les services fournis par le Secrétariat.

357. Le représentant de la Nouvelle-Zélande reconnaît qu'il faut que le Conseil ait des options à examiner et que le document sur ces options doit être accompagné d'une mise en regard des coûts par rapport aux contributions; cela doit être fait avec beaucoup de soin, dit-il. Il encourage le Conseil à déterminer la voie à suivre et suggère qu'un petit groupe se réunisse avec le Secrétariat pour rechercher le moyen de décanter la situation et pour parvenir à coucher un accord sur le papier.

358. Le Président décide d'une pause afin que le groupe informel se réunisse et trouve une façon d'avancer sur cette question.

359. Le Président reprend la session sur ce point de l'ordre du jour. Il remercie le petit groupe qui s'est efforcé de trouver un compromis acceptable par tous. Il dit qu'une version révisée est distribuée, et

il demande au Secrétariat de faire le point pour le Conseil.

360. Le Directeur félicite le groupe informel pour ses travaux menés sous la direction efficace de la Nouvelle-Zélande et déclare qu'il pense qu'une solution a été trouvée. Il informe la Conférence que le budget proposé prévoit une augmentation des traitements des agents de soutien. L'augmentation des traitements des cadres professionnels sera examinée dans le budget de 2009. Des contributions volontaires supplémentaires devraient être sollicitées sur la base de la formule actuelle. Ces contributions exceptionnelles permettraient de constituer un budget de transition pour 2009, compte tenu du nombre de questions à examiner l'année prochaine, telles que l'Évaluation indépendante de l'Organisation et le Cadre institutionnel régional. La formule de calcul des contributions devrait être revue lors de la Conférence de l'an prochain. Cette proposition de budget a été établie sur la base d'une estimation réaliste des recettes attendues, par exemple en travaillant de concert au recouvrement des contributions non acquittées et en faisant des économies. Il faudrait mettre l'accent sur le fait que certains Membres ne sont pas en mesure de contribuer, si bien que le Conseil devrait solliciter ceux qui sont en mesure de le faire afin qu'ils contribuent sur une base volontaire.

361. Le représentant des États-Unis note que la colonne des contributions volontaires ne devrait plus figurer en tant qu'arriérés mais que des efforts seront déployés pour mobiliser les fonds nécessaires.

362. La représentante des Îles Marshall remercie le comité et reconnaît la difficulté de la question. Elle s'associe aux observations du représentant des États-Unis et demande que le terme « nécessaire » soit ajouté aux termes « contributions volontaires supplémentaires ».

363. Le représentant des Tonga encourage les Membres à régler leurs contributions non acquittées.

364. La Conférence :

\* **adopte** le budget révisé tel qu'amendé;

\* **approuve** le Programme de travail et le budget révisés pour 2009;

\* **prend note** des budgets indicatifs pour 2010 et 2011;

- \* **indique** que les déficits budgétaires seront couverts par des contributions volontaires à compter de 2012;
- \* **approuve** l'augmentation des traitements des agents de soutien proposés par le Secrétariat;
- \* **reporte** l'examen des augmentations des traitements des cadres professionnels à la 20<sup>e</sup> Conférence du PROE.

### Point 10 de l'ordre du jour : Questions d'ordre institutionnel

Point 10.1 de l'ordre du jour : Procédures proposées pour le renouvellement du mandat du Directeur en poste

365. Le Secrétariat présente le document 19CP/ Représentants officiels/DT10.1.

366. La Conférence :

- \* **convient** que, suite suite à sa nomination et à son entrée en fonction, le nouveau Directeur, avec l'aide de son équipe de direction, soumette à l'approbation du Président les objectifs cumulés fondés sur les programmes stratégiques du PROE qu'il s'engagera à réaliser au cours des trois années de son premier mandat;
- \* **convient** que les Membres du PROE se réunissent à huis clos lors de la Conférence du PROE de 2009 (première année du mandat), pour évaluer le travail du Directeur, décider des questions qu'il conviendra d'examiner avec lui et décider du relèvement annuel de sa rémunération;
- \* **convient** que les Membres se réunissent à nouveau à huis clos lors de la Conférence du PROE de 2010 (deuxième année du mandat), pour évaluer le travail du Directeur en s'appuyant sur le rapport préparé par ce dernier ainsi que sur d'autres rapports portant sur la réalisation de son premier mandat (p. ex., rapport annuel, Rapport de suivi et d'évaluation des performances, rapport des commissaires aux comptes, etc.) et décident d'abord si un deuxième mandat doit lui être proposé ou si le poste doit faire l'objet d'une annonce, et ensuite s'il y a lieu d'approuver le relèvement annuel de sa rémunération;
- \* **convient** que, si le Directeur obtient un second mandat, il soit tenu de poursuivre son travail d'établissement des objectifs du programme stratégique avec l'aide du Président et continue

de faire l'objet d'évaluations annuelles au cours desquelles les Membres pourront se pencher sur la réalisation des objectifs de l'Organisation et décider de l'attribution d'augmentations annuelles de sa rémunération liée à sa performance.

Point 10.2 de l'ordre du jour : Nomination du Directeur (séance privée)

367. La nomination du Directeur a lieu en séance privée.

368. À la reprise de la séance publique, le Président informe la Conférence que la recommandation du Comité consultatif de sélection a été adoptée et que M<sup>me</sup> Cristelle Pratt a été **nommée** au poste de directeur du PROE.

369. Le représentant de Tuvalu se réserve le droit d'aborder cette question lors de la Conférence ministérielle.

Point 10.3 de l'ordre du jour : Examen du Cadre institutionnel régional (RIF)

370. En présentant ce point de l'ordre du jour, le Président attire l'attention de la Conférence sur un document révisé sur le RIF, diffusé par le Secrétariat et contenant des recommandations actualisées reflétant les décisions connexes de la récente réunion des dirigeants du Forum du Pacifique tenue en août 2008. Après avoir présenté le document, le Secrétariat indique que la Conférence est invitée à avaliser les décisions prises par les dirigeants du Forum en 2007 et 2008 au sujet du RIF et de fournir des orientations précises quant à la marche à suivre.

371. À l'invitation du Président, la directrice de la SOPAC rappelle les décisions prises par le conseil d'administration de son organisation suite à celles du Forum de 2007, les travaux du comité plénier de ce conseil d'administration et les deux réunions trilatérales organisées entre les directeurs de la SOPAC, de la CPS et du PROE ainsi qu'au niveau des responsables de programmes. Son intervention est reproduite à l'Annexe 7. Concernant les prochaines étapes, elle note que le comité plénier de la SOPAC se réunira la semaine prochaine pour dresser le bilan de la situation et formuler des recommandations au conseil d'administration de la SOPAC en octobre 2008.

372. Le représentant de la CPS présente un exposé, reproduit à l'Annexe 8. Il propose de former un comité mixte regroupant les conseils d'administration de la SOPAC, de la CPS et du PROE pour superviser la finalisation des dispositions institutionnelles, en vue

de présenter leurs recommandations à leurs réunions respectives de 2009 et à celle des dirigeants du Forum de la même année. Ce comité mixte pourrait également orienter les travaux des trois directeurs ainsi que toute autre activité pouvant être nécessaire pour tenir compte de la décision des dirigeants du Forum et de celles des trois conseils d'administration. Il note que ce nouveau comité ne remplacerait pas le comité plénier de la SOPAC mais viendrait plutôt le compléter. Son mandat serait élaboré et approuvé hors session tandis qu'il serait composé de quatre membres des trois conseils d'administration et bénéficierait de l'appui des trois directeurs.

373. La représentante du Secrétariat du Forum rappelle l'historique des décisions des dirigeants et décrit son rôle dans le cadre de leur mise en œuvre. Elle ajoute que le Secrétariat du Forum a révisé son plan d'activités en tenant compte des modifications découlant des décisions des dirigeants concernant le RIF. Elle fait également remarquer qu'un certain nombre de fonctions techniques ont déjà été transférées du Secrétariat du Forum à la CPS.

374. Le Directeur du PROE évoque sa participation aux réunions trilatérales entre les directeurs mais aussi au niveau des responsables de programmes. Il demande à la Conférence de définir clairement la marche à suivre au sujet du RIF.

375. Le représentant de Nioué rappelle qu'il avait demandé en vain à la réunion du Conseil de l'année dernière d'examiner cette question. Il attend avec intérêt les avis des Membres sur la marche à suivre.

376. Le représentant de Guam note que son pays n'est pas membre du Forum des îles du Pacifique et que le PROE ne devrait pas nécessairement être tenu par une décision prise par une autre autorité.

377. La représentante du Samoa réaffirme son soutien à la fourniture efficace et rationnelle de services par le PROE et la SOPAC. Conformément au mandat défini par les dirigeants, il va de soi que plusieurs domaines de travail de la SOPAC, tels que l'eau et la gestion des risques de catastrophes, pourraient être fusionnés avec le PROE. Elle estime que le Directeur devrait être mandaté pour appliquer les recommandations concernant le RIF énoncées dans le document, en tenant compte des synergies existant entre la SOPAC et le PROE.

378. Le représentant des Fidji explique que puisque son pays n'a pas participé à la réunion du Forum à Nioué en 2008, il n'est pas partie prenante à la décision des dirigeants concernant le RIF. À ce titre, il note que son pays n'appuie pas la décision de rationaliser la SOPAC. Il ne peut donc pas approuver

le point 4 du paragraphe 2 des recommandations concernant l'approbation de la décision des dirigeants du Forum. Il évoque les motifs d'inquiétude du gouvernement des Fidji concernant le RIF, notamment le fait que ce processus de révision a dans une large mesure été mené en dehors des conseils d'administration concernés. Il ajoute qu'il est important que la recherche d'un compromis sur le RIF soit menée avec prudence et que les Membres soient assurés de leur prise en charge totale du processus.

379. Le représentant des Samoa américaines rappelle que son pays n'étant pas membre du Forum, il a des motifs de s'inquiéter de ce que les différences entre les missions et les objectifs des deux organisations risquent de compromettre les fonctions et la prestation des services du PROE, et de ce que la fusion risque d'influer sur la capacité de financement du PROE. Il juge qu'il pourrait être utile de confier à un comité spécial la tâche d'examiner ces questions et leurs répercussions et de rendre compte de ses conclusions à la Conférence du PROE, qui serait alors ainsi en mesure de prendre une décision plus éclairée sur cette question.

380. Le représentant de la Polynésie française félicite le Secrétariat pour le document révisé et rappelle que les autorités de son territoire avaient déjà approuvé les décisions prises par les dirigeants du Forum en 2007. S'agissant de la mise en œuvre, il demande si le transfert de la totalité des fonctions de la SOPAC au PROE est déjà l'option préférée du Secrétariat et du Groupe trilatéral, comme le laissent entendre les documents, ou si cette question est encore pendante.

381. Le Secrétariat répond que trois options sont envisageables en ce qui concerne la rationalisation : 1) fusion totale avec le PROE ; 2) fusion partielle ; 3) pas de fusion. Il ajoute que ces options n'existent encore qu'à l'état de projets et qu'aucune décision n'a encore été prise.

382. Le représentant des États-Unis d'Amérique note, comme indiqué précédemment, que son pays n'est pas membre du Forum. Il rappelle que le PROE possède son propre organe de direction, la Conférence du PROE, qui donne des directives au Secrétariat. Il juge qu'il est prématuré pour le PROE de prendre une décision sur la proposition relative au RIF et d'autoriser le Secrétariat à aller de l'avant dans ce dossier. Il estime que le Directeur pourrait consulter ses homologues et entreprendre une analyse de cette question, mais qu'il ne devrait pas être autorisé à participer à l'élaboration d'un plan d'absorption des fonctions de la SOPAC sans autre décision de la Conférence du PROE.

383. Répondant à une question du représentant des Samoa américaines, le Secrétariat signale qu'il n'a pas encore entamé une analyse des coûts puisqu'il n'en a pas reçu le mandat du Conseil du PROE. Une telle analyse et toute action ultérieure dans ce dossier ne deviendront envisageables que lorsque le Conseil du PROE aura confié un mandat clair au Secrétariat.

384. Le représentant de Nauru déclare que conformément au mandat donné par les dirigeants du Forum, son pays serait favorable à l'idée que le Directeur et les dirigeants des deux autres organisations poursuivent leur travail de collaboration afin de formuler des recommandations qui seraient examinées par les dirigeants du Forum lors de leur prochaine réunion.

385. Le représentant des Îles Cook déclare que son pays appuie la décision des dirigeants du Forum, mais juge qu'il est très important que le PROE demeure une entité autonome. Il juge qu'un rapprochement de la SOPAC et du PROE pourrait donner lieu à un effet de synergie. Il appuie la proposition des Samoa américaines de mettre sur pied un comité spécial qui sera chargé d'examiner les aspects techniques du RIF.

386. Le représentant de l'Australie mentionne que son pays a approuvé les décisions prises par les dirigeants du Forum en 2007 et 2008. Il déclare que la prise en charge par le PROE de certaines des fonctions de la SOPAC aurait par exemple pour avantage de créer une organisation environnementale régionale renforcée. Il fait également allusion à l'importance de bien échelonner les décisions, de travailler avec les organisations respectives en respectant l'échéancier fixé par le Forum, et de procéder à une analyse soignée des répercussions d'une rationalisation de la SOPAC. La formulation des recommandations devrait selon lui refléter les préoccupations exprimées par les délégués, et tenir compte en particulier du travail préparatoire réalisé en matière de diligence raisonnable.

387. Le représentant des Tokélaou déclare que son pays appuie les décisions des dirigeants du Forum et se dit en faveur de l'idée de confier au Directeur un mandat clair afin de faire avancer ce dossier, tel que proposé dans les recommandations du document.

388. La représentante de la Nouvelle-Zélande déclare avoir tiré des orientations claires des décisions prises par les dirigeants en 2007 et 2008 et dit appuyer les recommandations faites dans le rapport. Elle est d'accord avec d'autres délégations quant au fait que le Conseil doit être tenu au courant de tous les tenants et aboutissants de l'opération de rationalisation avant qu'une décision ne soit prise. Il faut que les travaux préparatoires et l'analyse portent sur toutes

les questions, et notamment sur les synergies entre les trois organisations et leurs programmes, ainsi que sur la capacité d'absorption, les mandats et les activités des organisations respectives. Elle indique que la Nouvelle-Zélande attend avec impatience le lancement du processus et qu'elle tient à pouvoir donner pour mandat au Directeur de travailler sur ces questions avant que le Conseil ne prenne une décision finale. Elle appuie la proposition de la CPS de constituer un comité mixte composé des conseils respectifs et chargé de superviser ces travaux préparatoires.

389. Le représentant de la France, tout en faisant remarquer que son pays n'est pas membre du Forum, déclare respecter la décision des dirigeants. Il est partisan de la poursuite des réunions trilatérales des directeurs pour procéder aux préparatifs et à l'analyse nécessaires. Il croit comprendre que la raison d'être du Cadre institutionnel régional est un renforcement des synergies et de l'efficacité de la fourniture des services, et il est donc favorable à la rationalisation de la SOPAC.

390. Le représentant de la Nouvelle-Calédonie dit ne pas vouloir rouvrir la discussion sur des décisions déjà prises par les dirigeants du Forum, que son pays appuie sans réserves. Il estime que la mise en œuvre de cette fusion doit se faire dans les meilleures conditions possibles pour que le résultat au final soit un meilleur service rendu à aux populations de la région. Il exprime son plein et entier soutien à la création d'un comité spécial chargé d'examiner ces questions plus avant.

391. Le représentant des Îles Salomon approuve les décisions que le Forum a prises à Nioué et la constitution d'un comité spécial pour examiner les dispositions institutionnelles. Il relève que la rationalisation de la SOPAC pourrait également représenter une excellente occasion de créer une antenne du PROE aux Fidji.

392. Les représentants de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, des Tonga et de Tuvalu font savoir que leurs gouvernements adhèrent aux décisions prises par les dirigeants en 2007 et 2008.

393. La représentante des Îles Marshall indique qu'en qualité de membre de la SOPAC et du PROE, son pays appuie les décisions prises par les dirigeants du Forum de même que la proposition de créer un comité spécial chargé d'examiner ces questions de façon plus approfondie. Elle se déclare en outre favorable à ce que le Directeur continue de travailler de concert avec les autres directeurs pour faire avancer les choses.

394. Le représentant des États fédérés de Micronésie fait savoir qu'il fait siennes les décisions des dirigeants et qu'il est favorable à la création d'un comité spécial. En ce qui concerne le calendrier, il souhaite lui aussi que la prochaine Conférence du PROE se tienne avant la réunion du Forum. Il souligne qu'il est important de maintenir l'intégrité des fonctions de la SOPAC dans ce processus de rationalisation. Il dit que les EFM seraient favorables à une fusion de la SOPAC et du PROE, et que ce serait là une occasion, pour le PROE, de renforcer son rôle en tant qu'organisation environnementale régionale.

395. Le représentant de Nioué fait siennes les décisions des dirigeants, et appuie la proposition des États fédérés de Micronésie de tenir la Conférence du PROE en 2009 avant la réunion du Forum.

396. La représentante de Kiribati déclare que les décisions relatives au RIF doivent être appliquées mais souligne que les activités de la SOPAC dans le domaine de l'exploitation minière du fond des océans ne devraient être affectées par aucune des décisions prises. Elle souscrit aux inquiétudes formulées par le représentant des Fidji. Elle rappelle la décision des dirigeants selon laquelle la rationalisation de la SOPAC ne devrait pas entraîner une réduction de ses fonctions et précise que le processus devrait être révisé si tel était le cas.

397. Le représentant des États-Unis réaffirme la position de son gouvernement en ce qui concerne le cadre institutionnel régional. Il fait savoir que sa délégation appuierait un processus semblable à celui suggéré par les Samoa américaines, à savoir la création d'un comité spécial chargé de procéder avec toute la diligence voulue et de faire rapport à la prochaine réunion du Conseil. Il note que cela constituerait une bonne occasion de donner suite aux recommandations de l'évaluation indépendante du PROE relatives à la définition des principales activités du Programme. Pour faire avancer les choses, il propose l'examen d'une résolution par la Conférence, laquelle est lue par le secrétariat durant la discussion.

398. Le représentant de l'Australie fait observer que dans la proposition des États-Unis, il existe des éléments qu'il pourrait appuyer et qui sont compatibles avec les décisions des dirigeants et avec les points de vue déjà exprimés par d'autres Membres. Il estime que les Directeurs devraient continuer de travailler sur ces questions et faire rapport au Conseil. Il considère toutefois qu'il y a certains aspects de la proposition des États-Unis que sa délégation n'est pas en mesure d'appuyer, tels que les liens qu'il est proposé d'établir avec l'évaluation indépendante de

l'Organisation, car à son avis cela ne ferait que compliquer la question.

399. Le représentant des Samoa américaines appuie la proposition des États-Unis, mais reconnaît cependant le bien-fondé des préoccupations exprimées par l'Australie. Il réitère sa proposition antérieure de création d'un comité spécial chargé d'évaluer toutes ces questions connexes et de faire rapport au Conseil. Il souligne qu'il est important que sa délégation soit tenue au courant des ramifications qu'impliqueraient une absorption avant que des décisions précises ne soient prises.

400. Le représentant du Samoa demande des précisions quant au délai à respecter pour les décisions, en particulier en ce qui concerne la façon dont les travaux et processus proposés viendraient s'inscrire dans le mandat et le calendrier décidés par les dirigeants.

401. Le Secrétariat note qu'un consensus semble à présent s'être dégagé quant aux décisions des dirigeants. Répondant aux préoccupations exprimées par certains Membres en ce qui concerne les questions juridiques, financières et de mandat, le Secrétariat déclare que le Directeur du PROE continuera de travailler sur ces questions dans le cadre du processus trilatéral et fera rapport à la prochaine Conférence du PROE. La date de la prochaine Conférence du PROE devrait également être avancée pour que le Conseil du PROE puisse prendre des décisions avant la prochaine réunion du Forum.

402. Le représentant des États-Unis d'Amérique conteste l'idée qu'un consensus émerge de la Conférence au sujet des décisions du Forum, puisque ces dernières n'ont pas force obligatoire pour le PROE. Il reconnaît toutefois la nécessité pour la Conférence d'aller de l'avant dans ce dossier.

403. Le représentant des Palaos se déclare en faveur de la proposition de créer un comité spécial et déclare qu'un tel comité devrait autoriser la participation de pays non membres du Forum.

404. Le représentant des Îles Cook demande aux États-Unis s'ils seraient en mesure de collaborer avec les Membres du PROE qui sont également Membres du Forum si ces derniers approuvent les recommandations révisées.

405. Le représentant des États-Unis répond que sa délégation serait très heureuse de travailler avec les Membres dans le cadre d'un forum dûment constitué pour examiner les options en matière de rationalisation, et notamment les fonctions les mieux adaptées au PROE. Compte tenu de cette analyse, les

États-Unis devraient pouvoir autoriser le Directeur à travailler avec ses homologues dans le cadre du processus trilatéral.

406. Le représentant de la Nouvelle-Zélande note qu'il semblait exister un langage commun qui pourrait être utilisé comme point de départ des travaux sur cette question, et il propose qu'un groupe de travail soit formé pour élaborer un document sur la question et faire rapport à la plénière de demain. Cette proposition est appuyée par le représentant de l'Australie.

407. Pour terminer, le Président note que la Conférence convient de procéder comme proposé par la Nouvelle-Zélande et demande que les membres du groupe d'Amis du Président nommé au point 6.1 de l'ordre du jour examinent également cette question.

#### *Rapport des Amis du Président*

408. Le représentant de l'Australie présente les recommandations révisées et indique que deux autres questions importantes ont été ajoutées au document diffusé, l'une sur le maintien des services de la SOPAC sans aucune réduction, et l'autre sur un mécanisme de rapports et de suivi.

409. Le représentant des États-Unis salue le travail du groupe d'Amis du Président et note avec satisfaction la modification indiquée par l'Australie concernant un mécanisme de rapports et de suivi. Il note avec satisfaction la valeur des services fournis à la région par la SOPAC. Sa délégation exprime toutefois des réserves quant au libellé concernant le maintien de l'intégrité des services techniques et scientifiques appliqués de la SOPAC, estimant qu'il pourrait influencer le travail préparatoire en matière de diligence raisonnable devant être mené avant de prendre des décisions sur les dispositions institutionnelles liées à la rationalisation de la SOPAC.

410. Le représentant de l'Australie indique que la version révisée entend refléter les opinions du groupe d'Amis en utilisant le libellé du communiqué du Forum.

411. Le représentant des États fédérés de Micronésie est favorable au maintien du libellé actuel et indique qu'il ne désire pas voir une réduction des services de la SOPAC et de son mécanisme STAR, conformément à la décision des dirigeants du Forum.

412. Le représentant des Fidji salue le travail du groupe et se déclare satisfait des recommandations de la version révisée. Il s'inquiète toutefois

de l'absence de mention de l'investissement des Membres. Il suggère que le mécanisme de rapports et de suivi du RIF devrait veiller à une participation accrue des Membres du PROE pour superviser et orienter le directeur et le processus RIF. Il propose un libellé correspondant.

413. Le représentant des Îles Cook suggère que la Conférence entérine le document révisé avec l'amendement proposé par les Fidji. L'Australie propose également un amendement au document.

#### *Recommandations*

414. Au vu des paragraphes 20 a), b) et c) du communiqué diffusé par les dirigeants du Forum des îles du Pacifique à l'issue de leur réunion de 2008 et des discussions de la session informelle du 7 septembre organisée en marge de la 19<sup>e</sup> Conférence du PROE, le Secrétariat révisé comme suit les recommandations du point 10.3 de l'ordre du jour.

415. La Conférence :

- **examine** les informations communiquées sur l'examen du RIF et les rapports y afférents ;
- **tient compte** des décisions sur l'examen du RIF prises par les dirigeants du Forum en 2007 et 2008 (voir annexe) ;
- **examine** les possibilités de renforcement de l'organisation environnementale régionale susceptibles de découler de la rationalisation totale ou partielle des fonctions de la SOPAC au sein du PROE ;
- **prend conscience** du besoin d'examiner les incidences juridiques, financières, administratives et programmatiques de l'absorption totale ou partielle de la SOPAC ou de ses fonctions au sein du PROE ;
- **donne instruction** au Directeur du PROE de collaborer avec ses homologues de la SOPAC et de la CPS, dès la fin de la réunion du conseil de la SOPAC de 2008, à la formulation des dispositions institutionnelles proposées en tenant compte :
  - a. des synergies et liens existant entre les programmes ;
  - b. de l'optimisation des services fournis
  - c. des capacités organisationnelles ;
  - d. du maintien de l'intégrité des services techniques et scientifiques appliqués ;

- **donne instruction** au Directeur du PROE de collaborer avec ses homologues de la SOPAC et de la CPS pour faire réaliser une analyse indépendante des incidences juridiques, financières, administratives et programmatiques des dispositions institutionnelles proposées;
- **donne instruction** au Directeur du PROE de proposer à ses homologues que les dispositions institutionnelles proposées et l'analyse des incidences soient diffusées à tous les correspondants du PROE, de la CPS et de la SOPAC, en invitant un représentant de chaque pays membre à participer à une réunion de tous les pays et territoires d'ici mai 2009;
- **sous réserve des directives formulées lors de la réunion susmentionnée, donne instruction** au Directeur du PROE de collaborer avec ses homologues de la SOPAC et de la CPS pour arrêter et recommander aux Membres d'ici juillet 2009 de nouvelles dispositions institutionnelles ainsi que des plans de mise en œuvre, pour examen et décision par leurs organes directeurs respectifs en 2009;
- **convient** que la Conférence du PROE se réunisse pour examiner les dispositions institutionnelles et le plan de mise en œuvre recommandés par les trois directeurs avant la prochaine réunion des dirigeants du Forum des îles du Pacifique en 2009;
- **donne instruction** au Directeur du PROE de tenir compte, dans ses délibérations sur les nouvelles dispositions institutionnelles, des recommandations de l'Évaluation indépendante de l'Organisation et de leur mise en œuvre.
- **donne instruction** au Directeur du PROE de suggérer à ses homologues la préparation conjointe d'un document trimestriel sur les progrès accomplis et de solliciter, partager et examiner les avis des Membres du PROE, de la CPS et de la SOPAC.

Point 10.4 de l'ordre du jour : Nomination des commissaires aux comptes

416. Le Secrétariat présente le document 19CP/ Représentants officiels/DT10.4.

417. La Conférence **approuve** l'engagement de Lesa ma Penn en vue de la vérification des comptes du PROE pour les exercices 2008 et 2009.

Point 10.5 de l'ordre du jour : Rapport du Directeur sur les engagements de plus de six ans

418. En présentant le document (19CP/ Représentants officiels/DT10.5), le Secrétariat souligne que seule la directrice financière en exercice est concernée par les recommandations.

419. Le représentant des Îles Cook félicite la directrice financière, M<sup>me</sup> Alofa Tu'uau, pour sa reconduction dans ses fonctions.

420. La Conférence **prend acte** du rengagement de M<sup>me</sup> Alofa Salima Tuuau au poste de directeur financier pour un dernier mandat de trois ans.

**Point 11 de l'ordre du jour : Coopération régionale**

Point 11.1 de l'ordre du jour : Compte rendu de la réunion des dirigeants du CORP

421. Le Secrétariat présente le document 19CP/ Représentants officiels/DT11.1.

422. La Conférence **prend acte** du rapport.

**Point 12 de l'ordre du jour : Points proposés par les Membres**

423. Aucun point supplémentaire n'est proposé par les Membres.

**Point 13 de l'ordre du jour : Déclarations des observateurs**

424. Les représentants du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE-ROAP) et de The Nature Conservancy (TNC) s'expriment au nom de leurs organisations. Le texte de leur intervention est reproduit aux annexes 9 et 10 respectivement.

**Point 14 de l'ordre du jour : Questions diverses**

425. Le représentant de la Nouvelle-Calédonie informe la Conférence qu'une partie du lagon calédonien a été inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO et remercie les Membres de leur appui.

### Point 15 de l'ordre du jour : Date et lieu de la prochaine Conférence

426. Le Président indique que la prochaine Conférence se tiendra au Samoa, conformément à la politique qui consiste, pour des raisons financières, à l'organiser alternativement au siège et dans un pays membre. Il ajoute que les dates restent à préciser et que les Membres en seront informés.

427. Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée informe les Membres de son intention d'accueillir la 21<sup>e</sup> Conférence du PROE, avec l'appui des États fédérés de Micronésie.

### Point 16 de l'ordre du jour : Adoption du rapport et de la lettre du Président à la session ministérielle

428. La Conférence examine le projet de lettre du Président à la Conférence ministérielle.

429. La Conférence **adopte** la lettre du Président.

430. La Conférence examine le projet de rapport et soumet des observations au Secrétariat.

431. La Conférence **adopte** le rapport et demande aux Membres qui désirent fournir des précisions supplémentaires de travailler avec le Secrétariat pour qu'elles soient prises en compte dans le document final.

### Point 17 de l'ordre du jour : Clôture

432. Le représentant des États fédérés de Micronésie remercie les délégués d'avoir choisi son pays pour accueillir la 19<sup>e</sup> Conférence du PROE et espère que leur séjour a été agréable.

433. Le représentant des Tonga déplore de ne pouvoir assister à la Conférence ministérielle.

434. Le représentant de la Nouvelle-Calédonie regrette également de ne pouvoir assister à cette Conférence et remercie les EFM de son hospitalité, les traducteurs et les interprètes de leur excellent travail, le Président de sa conduite des travaux dans des circonstances difficiles et le Directeur sortant de ses six années de service au sein de l'organisation.

435. Le représentant des États-Unis remercie les États fédérés de Micronésie de leur organisation de la conférence et de leur chaleureuse hospitalité.

436. Le représentant des Palaos remercie le Président de sa conduite des travaux.

437. Le Directeur du PROE prononce l'allocution de clôture en remerciant les Membres de lui avoir donné l'occasion de travailler au service de l'Organisation et en saluant leur travail au cours de la Conférence. Le texte de cette allocution est reproduit à l'Annexe 11.

438. Le Président **prononce** la clôture de la Conférence.

## Annexe 1 : Liste des participants

### MEMBRES

#### SAMOA AMÉRICAINES

Dr. Fanuatele To'afa Vaiaga'e  
Director  
American Samoa Environmental  
Protection Agency (EPA)  
PO Box PPA  
Pago Pago, American Samoa 96799  
Tel : (684) 633 2304  
Fax : (684) 633 5801  
Email : tv5551@yahoo.com

Mr. Leota Alapapa Vaea Ainuu  
Land Use Permitting Chief  
Acting Manager for Public Education Division  
PO Box 5920  
Pago Pago, American Samoa 96799  
Tel : (684) 699-1556/633-2304  
Mobile : (684) 733-2472  
Email : helpingout11@yahoo.com

Mr. Doug Harper  
Environmental Planner  
American Samoa Department of Commerce  
PO Box 6351  
Pago Pago, American Samoa 96799  
Tel : (684) 254-4596  
Email : doug.harper1@gmail.com

#### AUSTRALIE

Mr. Sean Sullivan  
Assistant Secretary  
Strategic & Advice Branch  
DEWHA  
GPO Box 787  
Canberra ACT 2601 Australia  
Tel : +612 6274 2490  
M : +614 9697-039  
Email : sean.sullivan@environment.gov.au

Dr. Daniel Rothenfluh  
Assistant Director  
Hazardous Waste Section  
Department of the Environment Water, Heritage &  
Arts  
GPO Box 787  
Canberra ACT 2601 Australia  
Tel : +612 6274 2814  
Fax : +612 6274 1164  
Email : Daniel.rothenfluh@environment.gov.au

Ms. Emily Harris  
Assistant Director  
Department of the Environment, Water, Heritage &  
Arts  
GPO Box 787  
Canberra ACT 2601 Australia  
Tel : 612-6274-2814  
Fax : 621-6274-1164  
Email : emily.e.harris@environment.gov.au

Mr. Benjamin Docker  
Assistant Director  
International Section  
Department of the Environment Water, Heritage &  
Arts  
GPO Box 787  
Canberra ACT 2601 Australia  
Tel : +612 6274 2814  
Fax : +612 6274 1164  
Email : Benjamin.docker@environment.gov.au

Ms. Melissa Jaques  
Senior Policy Officer  
International Section  
Department of the Environment, Water, Heritage &  
Arts  
GPO Box 787  
Canberra ACT 2601 Australia  
Tel : (02) 627-61072  
Fax : (02) 627-61058  
Email : Melissa.Jaques@environment.gov.au

Ms. Christine Pahlman  
Manager, Pacific Branch, AusAID  
Department of Foreign Affairs & Trade  
Email : Christine.pahlman@ausaid.gov.au

Mr. Andrew Bozin  
Director, Pacific Adaptation Negotiations Section  
Department of Climate Change  
Tel : +612-6275-9228  
Fax : +612-6274-2646  
Email : Andrew.bozin@climatechange.gov.au

Ms. Susan Cox  
Australian Ambassador to the Federated States of  
Micronesia  
P.O Box S  
Pohnpei, FSM  
Tel : 691-320-5448  
Fax : 691-320-5449  
Email : susan.cox@dfat.gov.au

## ÎLES COOK

Mr. Vaitoti Tupa  
Director  
National Environment Service  
PO Box 371  
Rarotonga, Cook Islands  
Tel : (682) 21 256  
Fax : (682) 22 256  
Email : Vaitoti@oyster.net.ck

## ÉTATS FÉDÉRÉS DE MICRONÉSIE

Hon. Lorin S. Robert  
Secretary  
Department of Foreign Affairs  
FSM National Government  
PS-123  
Palikir, Pohnpei FM 96941  
Tel : (691) 320 2641/13  
Fax : (691) 320-2933  
Email : lsrobert@mail.fm

Hon. Dr. Vita Skilling  
Secretary  
Department of Health and Social Affairs  
FSM National Government  
PS-70  
Palikir, Pohnpei FM 96941  
Tel : (691) 320 2619/2643  
Fax : (691) 320-5263  
Email : vskilling@fsmhealth.fm

Hon. Andrew Yatilman  
Director  
Office of Environment and Emergency Management  
FSM National Government  
PS-69  
Palikir, Pohnpei FM 96941  
Tel : (691) 320 8814/5  
Fax : (691) 320-8936  
Email : andrewy@mail.fm

Mr. Kandhi Elieiser  
Assistant Secretary  
Asia, Pacific, Africa and Multilateral Affairs  
Department of Foreign Affairs  
FSM National Government  
PS-123  
Palikir, Pohnpei FM 96941  
Tel : (691) 320 2641/13  
Fax : (691) 320-2933  
Email : foreignaffairs@mail.fm

Mr. Marion Henry  
Assistant Secretary  
Division of Resource Development of Economic  
Affairs  
Management Development  
PO Box PS-12  
Palikir, Pohnpei FM 96941  
Tel : (691) 320 -5133  
Fax : (691) 320-5854  
Email : marionh@mail.fm

Mr. Joseph Konno  
Project Coordinator, SNC  
Environment & Sustainable Development Division  
Office of Environment and Emergency Management  
FSM National Government  
PS-69  
Palikir, Pohnpei FM 96941  
Tel : (691) 320 8814/5  
Fax : (691) 320-8936  
Email : fsm\_snc@mail.fm

Ms. Cindy Ehmes  
Program Manager  
Office of Environment and Emergency Management  
FSM National Government  
PS-69  
Palikir, Pohnpei FM 96941  
Tel : (691) 320 8814/5  
Fax : (691) 320-8936  
Email : climate@mail.fm

Mr. Moses Pretrick  
Environmental Health Program Manager  
Department of Health and Social Affairs  
FSM National Government  
PS-70  
Palikir, Pohnpei FM 96941  
Tel : (691) 320 2619/2643  
Fax : (691) 320-5263  
Email : Moses.pretrick@fsmhealth.fm

Ms. Jane Elymore  
Women Interest Officer  
Department of Health and Social Affairs  
FSM National Government  
PS-70  
Palikir, Pohnpei FM 96941  
Tel : (691) 320 2619/2643  
Fax : (691) 320-5263  
Email : elymorej@mail.fm

Mr. Simpson Abraham  
Sustainable Development Planner  
Office of Environment and Emergency  
Management  
FSM National Government  
PS-69  
Palikir, Pohnpei FM 96941  
Tel : (691) 320 8814/5  
Fax : (691) 320-8936  
Email : sdplanner@mail.fm

Ms. Alissa Takesy  
Coordinator Protected Area Network  
Division of Resource Management and  
Development  
Department of Resources and Development  
FSM National Government  
PS-12  
Palikir, Pohnpei FM 96941  
Tel : (691) 320 2646/5133  
Fax : (691) 320-5854  
Email : fsm\_pan@mail.fm

Mr. Bill Raynor  
Micronesia Program Director  
NGO — The Nature Conservancy  
P.O. Box 216  
Kolonias, Pohnpei FM 96941  
Tel : (691) 320 -4267  
Fax : (691) 320-7422  
Email : braynor@tnc.org

Mr. Willy Kostka  
Executive Director  
NGO- Micronesia Conservation Trust  
P.O. Box 2177  
Kolonias, Pohnpei FM 96941  
Tel : (691) 320 -5670  
Fax : (691) 320-8903  
Email : mctdirector@mail.fm

Mr. Patterson Shed  
Executive Director  
NGO — Conservation Society of Pohnpei  
P.O. Box 2461  
Kolonias, Pohnpei FM 96941  
Tel : (691) 320 -5409  
Fax : (691) 320- 5063  
Email : cspdirector@mail.fm

Ms. Tina S. Takashy  
Chief Executive Officer  
NGO — FANGO  
P.O. Box 429  
Kolonias, Pohnpei FM 96941  
Tel : (691) 320 -7684  
Website : www.fango.fm  
Email : fango@mail.fm

## **FIDJI**

Mr. Epeli Nasome  
Director of Environment  
Ministry of Tourism and Environment  
Level 3 Civic Towers  
P O Box 2109  
Government Buildings  
Suva, Fiji  
Tel : (679) 3312788 Ext 209  
Fax : (679) 3302-060  
Email : enasome@govnet.gov.fj

Mr. Murray Isimeli  
Ministry of Foreign Affairs  
International Cooperation & Civil Aviation  
Level 8 & 9, Savusavu House, Victoria Parade  
P O Box 2220  
Government Buildings  
Suva, Fiji  
Tel : (679) 330-9654  
Fax : (679) 330-1741  
Email : misimeli@govnet.gov.fj

## **FRANCE**

M. Patrick Roussel  
Ambassadeur  
Secrétaire permanent pour le Pacifique Sud  
27, rue Oudinot  
75358 Paris 07 SP, France  
Tel : (+33) 1 53 69 29 29  
Email : Patrick.ROUSSEL@diplomatie.gouv.fr

## **POLYNÉSIE FRANÇAISE**

M. Bruno Peaucellier  
Directeur  
Service des Relations Internationales  
Papeete, Polynésie française  
Tel : (689)-47.22.76  
Fax : (689) 47.22.71  
Email : bruno.peaucellier@presidence.pf

## **GUAM**

Mr. Michael J. Gawel  
Acting Chief Planner  
Guam Environmental Protection Agency  
PO Box 22439 GMF  
Barrigada, Guam 96921  
Tel : (671) 475 1658/1659  
Fax : (671) 477 9402  
Email : Mike.Gawel@guamepa.net

Mr. Betwin Alokoa  
Pesticides Program Supervisor  
P.O Box 22439  
Barrigada, GUAM  
Tel : 671-475-1658/9  
Fax : 671-477-9402  
Email : Betwin. Alokoa@guamepa.net

Ms. Conchita Taitano  
Land and Air Division Administrator  
Barrigada, GUAM  
Tel : 671-475-1658/9  
Email : conchita.taitano@guamea.net

## **KIRIBATI**

Ms. Nenenteiti Teariki-Ruatu  
Deputy Director of Environment & Conservation  
Division  
Ministry of Environment, Lands and  
Agriculture Development  
P.O. Box 234  
Bikenibeu, Tarawa-Kiribati  
Tel : (686) 28507/28000/28593  
Fax : (686) 28425  
Email : teiti.ecd@melad.gov.ki  
Email : nrtitaake@yahoo.com.au

## **ÎLES MARSHALL**

Ms. Yumiko Crisostomo  
Director  
Office of Environmental Planning and  
Policy Coordination (OEPPC)  
PO Box 975  
Majuro, Republic of the Marshall Islands 96960  
Tel : (692) 625 7944  
Fax : (692) 625 7918  
Email : yumikocrisostomo@gmail.com  
Email : oeppc@ntamar.net

Ms. Keyoka P. Kabua  
PO Box 975  
Majuro, Republic of the Marshall Islands 96960  
Tel : (692) 625-3012/3181/2699  
Email : keyoka.kabua@ntamar.net

## **NAURU**

Mr. Bryan Star  
Director of Project  
Department of Commerce & Industry &  
Environment  
Republic of Nauru  
Tel : (674) 444 -3133  
Fax : (674) 444 -3105  
Email : bryanstar@cenpac.net.nr

## **NOUVELLE-CALÉDONIE**

M. Victor Tutugoro  
Élu  
Province Nord  
B.P 41  
98860 Kone, Nouvelle-Calédonie  
Tel : (687) 41.71.00  
Fax : (687) 47.24.75  
Email : v.tein-bai@province-nord.nc

M<sup>me</sup> Élisabeth Grémont  
Assistante spéciale  
Coopération régionale et relations extérieures  
B.P M2  
98848 Noumea CEDEX, Nouvelle-Calédonie  
Tel : (687) 24.65.22  
Fax : (687) 24.65.24  
Email : coopreg@gouv.nc

M. Germain Padome  
Assistant spécial pour l'environnement, Province  
Nord  
Nouméa, Nouvelle-Calédonie  
Tel : (687) 47.71.41  
Email : Charge.environnement@province.nord.nc

## **NOUVELLE-ZÉLANDE**

Mr. Andrew Bignell  
Department of Conservation  
Wellington, New Zealand  
Tel : (644) 471-3191  
Email : abignell@doc.govt.nz

Mr. Tom Wilson  
Development Programme Manager  
NZ Agency for International Development  
NZ AID, AIDPAC. Private Mail Bag  
Wellington, New Zealand  
Tel : (644) 439-8327  
Email : Tom. Wilson@nzaid.govt.nz

Mr. David Dolphin  
Deputy High Commissioner  
New Zealand High Commission, Apia  
P.O Box 1876  
Apia, Samoa  
Tel : +685-21635  
Email : david.dolphin@mfat.govt.nz

Mr. Finnian Cheshire  
Ministry of Foreign Affairs & Trade  
Private Bag 18901  
Wellington, New Zealand  
Tel : (644) 439-8102  
Email : finnian.cheshire@mfat.govt.nz

## **NIOUÉ**

Mr. Sauni Tongatule  
Director for Environment  
Department of Environment  
PO Box 80  
Alofi, Niue  
Tel : (683) 4021  
Fax : (683) 4391  
Email : tongatules@mail.gov.nu

## **PALAU**

Mr. Joseph « Joe » Aitaro  
National Protected Area Network Coordinator  
Office of Environment Response & Coordination  
Office of the President of the Republic of Palau  
P.O Box 100  
Palau  
Tel : (680) 488-5435  
Fax : (680) 488-8638  
Email : pan@palaunet.com

## **PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE**

Hon. Roy Biayama  
Vice Minister for Environment & Conservation  
Department of Environment & Conservation  
Port Moresby, PNG  
Tel : (675) 325-0180  
Fax : (675) 325-0182  
Email : rbiayama@gmail.com

Mr. Vincent Yangwari  
Executive Officer  
Department of Environment & Conservation  
Port Moresby, PNG  
Tel : (675) 325-0180  
Fax : (675) 325-0182  
Email : vyangwari@gmail.com

Dr. Gae Gowae  
Deputy Secretary  
Conservation Division  
Department of Environment & Conservation  
Port Moresby, PNG  
Tel : (675) 325-0180  
Fax : (675) 325-0182  
Email : gmaxau@yahoo.com

Mr. Gunther Joku  
Acting Director – Policy  
Department of Environment & Conservation  
Port Moresby, PNG  
Tel : (675) 325-0180  
Email : guntherjoku@yahoo.com

## **SAMOA**

Hon. Faumuina Liuga  
Minister of Natural Resources and Environment  
Government Building  
Private Mail Bag  
Apia, Samoa  
Tel : 685-23800  
Fax : 685-23176  
Email : info@mnre.gov.ws

Tu'u'u Dr. Ieti Taulealo  
Chief Executive Officer  
Ministry of Natural Resources and Environment  
Apia, Samoa  
Tel : 685-25670/30963  
Fax : 685-23176  
Email : tuuu.ieti@samoa.ws

Ms. Faalavaau Perina J. Sila  
Assistant Chief Executive Officer  
Ministry of Foreign Affairs and Trade  
PO Box L1859  
Apia, Samoa  
Tel : (+685) 21171  
Fax : (+685) 21504  
Email : mfa@mfat.gov.ws

## **ÎLES SALOMON**

Hon. Gordon Darcy Lilo  
Minister for Environment, Conservation and  
Meteorology  
Honiara, Solomon Islands  
Tel : (677) 27751  
Fax : (677) 28054  
Email : glilo@pmc.gov.sb

Mr. Rence Sore  
Permanent Secretary  
Ministry of Environment, Conservation and  
Meteorology  
Honiara, Solomon Islands  
Tel : (677) 27751  
Fax : (677) 28054  
Email : psmeccm@pmc.gov.sb

Mr. David HiriAsia  
Deputy Director  
Solomon Islands Meteorological Service  
Honiara, Solomon Islands  
Tel : (677) 27658  
Fax : (677) 27658  
Email : david.hiba@met.gov.sb

Mr. Joe Horokou  
Director  
Environment and Conservation Division  
Honiara, Solomon Islands  
Tel : (677) 28611  
Fax : (677) 22824  
Email : psforestry@pmc.gov.sb  
Email : horokoujoe@hotmail.com

Mrs. Debra Kereseka-Potakana  
Senior Environment Officer  
Ministry of Environment, Conservation and  
Meteorology  
P.O. Box 21  
Honiara, Solomon Islands  
Tel : (677) 23031, ext. 201  
Email : debra.kereseka@gmail.com

Ms. Rosemary Ruth Apa  
Senior Environment Officer  
Ministry of Environment, Conservation and  
Meteorology  
P.O. Box 21  
Honiara, Solomon Islands  
Tel : (677) 23031, ext. 201  
Fax : (677) 22824  
Email : rosemaryapa@gmail.com

Mr. Fred S. Patison  
P.O. Box 21  
Honiara, Solomon Islands  
Tel : (677) 28049  
Email : fred.patison@gmail.com

## **TOKÉLAOU**

Mrs. Alofaaga Puka-Mauga  
Senior Environment Officer  
Ministry of Environment, Conservation and  
Meteorology  
Apia, Samoa  
Tel : 685-20822  
Mobile : 685-777-4574  
Email : akepuka@lesamoa.net

## **TONGA**

Dr. Nailasikau Halatuituia  
Secretary for Lands, Survey, Natural Resources  
& Environment  
Ministry of Lands, Survey & Natural Resources  
PO Box 5  
Nukualofa, Tonga  
Tel : (676) 23611/23210  
Fax : (676) 23216  
Email : ceo@lands.gov.to

## **TUVALU**

Hon. Tavau Teii  
Minister of Natural Resources and Environment  
Vaiaku, Funafuti, Tuvalu  
Tel : 688-20160  
Fax : 688-20708  
Email : tavauteii@yahoo.com

Mr. Enele Sopoaga  
Secretary to Foreign Affairs  
Foreign Affairs Office  
Government of Tuvalu  
Funafuti, Tuvalu  
Tel : 688-20104  
Email : enelesopoaga@yahoo.com

H.E Mr. Tine Leuelu  
High Commissioner to Fiji  
Suva, Fiji  
Tel : (679) 325-6592  
Email : tine\_leuelu@yahoo.com

Mr. Mataio Tekinene  
Director  
Department of Environment  
Private Mail Bag  
Vaiaku, Funafuti, Tuvalu  
Tel : (688) 20179  
Fax : (688) 20167/20836  
Email : enviro@tuvalu.tv

## **ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE**

Mr. Joseph Murphy  
Regional Environment Officer  
U.S. Embassy Suva  
Suva, Fiji  
Tel : (679) 331-4466, ext. 8166  
Fax : (679) 330-2998  
Email : MurphyJP@state.gov

Ms. Susan Ware Harris  
International Affairs Specialist  
National Oceanic and Atmospheric Administration  
U.S. Department of Commerce  
Tel : (202) 482-6196  
Direct Line : (202) 482-5143  
Email : susan.ware-harris@noaa.gov

Mr. Robert Domaingue  
Foreign Affairs Officer  
Office of Oceans Affairs, Bureau of Oceans,  
Environment and Science  
U.S. Department of State  
Tel : (202) 647-3073  
Email : DomaingueRC@state.gov

Mr. Howard Diamond  
NOAA Global Climate Observing System  
Coordinator  
National Environmental Satellite Data &  
Information System  
National Oceanic and Atmospheric Administration  
U.S. Department of Commerce  
Tel : (301) 427-2475  
Fax : (301) 427-0033  
Email : howard.diamond@noaa.gov

Mr. John McCarroll  
Manager of the Office of Pacific Islands  
U.S. Environmental Protection Agency (EPA)  
San Francisco, California USA  
Tel : (415) 972-3774  
Fax : (415) 947-3560  
Email : McCarroll.John@epamail.epa.gov

Mr. Mark Fornwall  
Pacific Basin Information Node Manager  
U.S. Geological Survey  
U.S. Department of the Interior  
Tel : (808) 984-3724  
Email : mark\_fornwall@usgs.gov

Ms. Helene Takemoto  
Senior Program and Project Manager  
U.S. Army Corps of Engineers  
Honolulu District  
Fort Shafter, Hawaii  
Tel : 808-438-6931  
Email : Helene.Y.Takemoto@poho1.usace.army.mil

Mr. Phillip Andreozzi  
Senior Policy Analyst and Regional Coordinator  
National Invasive Species Council  
U.S. Department of the Interior  
163 Dairy Road  
Mangilao, Guam 96913  
Tel : (671) 688-7978  
Fax : (671) 734-6570  
Email : Phillip\_Andreozzi@ios.doi.gov

Ms. Patricia E. Billington  
Deputy District Counsel, Pacific Region  
U.S. Army Engineer District — Honolulu  
Fort Shafter, Hawaii  
Tel : (808) 438-6931  
Email : patricia.e.ballington@pohol.usace.army.mil

Lieutenant Commander Joe Zwack  
Co-Coordinator  
Oceania Regional Response Team (ORRT)  
USA Coast Guard D14 (dpi)  
MEP & PSC Program Manager  
Tel : (808) 535 3416  
Fax : (808) 535 3404  
Email : Joseph.M.Zwack@uscg.mil

## **WALLIS ET FUTUNA**

M. Noiuku Sosifo  
Wallis-et-Futuna  
Tel : 681-72.36.65  
Email : Sosefa.motuku@Live.fr

## **ORGANISATIONS DU CORP**

### **SECRETARIAT DU FORUM DES ÎLES DU PACIFIQUE**

Ms. Shennia Spillane  
Acting Director Political & Security Programme  
Pacific Islands Forum Secretariat  
Private Mail Bag, Suva, Fiji  
Tel : 679-331-2600  
Fax : 679-322-0240  
Email : ShenniaS@forumsec.org.fj

### **SECRETARIAT GÉNÉRAL DE LA COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE**

Mr. Amena Yauvoli  
Manager  
SPC Regional Office for Northern Pacific  
Pohnpei (États fédérés de Micronésie)  
Tel : 691-320-7523  
Fax : 691-320-2725  
Email : amenay@spc.int

### **SOPAC**

Ms. Cristelle Pratt  
Director  
South Pacific Applied Geoscience Commission  
(SOPAC)  
Private Mail Bag  
GPO Suva, Fiji  
Tel : (679) 338 1377  
Fax : (679) 337 0040  
Email : Cristelle@sopac.org

## OBSERVATEURS

### BANQUE ASIATIQUE DE DÉVELOPPEMENT

Mr. Edy Brotoisworo  
Pacific Department  
Asian Development Bank  
Tel : 63 2 632 6818  
Email : adelaluna@adb.org

### UE

Ms. Annisck Villarosa

### JICA

Mr. Shiro Amano  
Senior Advisor  
Tel : +81-3-3269-3851  
Fax : +81-3-3269-6992  
Japan International Cooperation Agency (JICA)  
10-5 Ichigaya Honmura-cho, Shinjuku-ku  
Tokyo 162-8433, Japan  
Email : amano46@gmail.com  
Email : Amano. Shiro@jica.go.jp

Mr. Masahiro Ito  
Senior Country Advisor-Pacific Div  
Japan International Cooperation Agency (JICA)  
2-1-1, Yoyogi, Shibuya-Ku  
Tokyo 151-8558, Japan  
Tel : +81-3-5352-5184  
Email : Ito.masahiro@jica.go.jp

Mr. Minoru Tamura

Associate Expert-Pacific Division  
Japan International Cooperation Agency (JICA)  
2-1-1, Yoyogi, Shibuya-Ku  
Tokyo 151-8558, Japan  
Tel : +81-3-5352-5184  
Email : Tamura.minoru@jica.go.jp

### THE NATURE CONSERVANCY

Ms. Lucille Apis-Overhoff  
Partnership Coordinator  
Pohnpei (États fédérés de Micronésie)  
Tel : 320-8083/920-9135  
Email : loverhoff@tnc.org

Mr. Ricky Carl  
Finance and Policy Advisor  
Pohnpei (États fédérés de Micronésie)  
Tel : 691-320-4267  
Cell : 691-921-7802  
Email : rcarl@tnc.org

Ms. Mae Adams  
MIC Coordinator  
Pohnpei (États fédérés de Micronésie)  
Tel : 691-320-8083  
Cell : 691-921-6714  
Email : adams@tnc.org

### PNUE

Mr. Mahesh Pradhan  
Regional Environmental Affairs Officer  
UN Building, 2nd Floor, Block A  
Rajdamnern Nok Avenue  
Bangkok 10200, Thailand  
Tel : 662-288-1801  
Fax : 662-280-3829  
Email : pradhan@un.org

### WCPFC

Mr. Andrew Wright  
Director  
Pohnpei (États fédérés de Micronésie)  
Tel. +691-320-1403  
Email : dreww@mail.fm

### CCNUCC

Mr. Yvo de Boer  
Executive Secretary  
United Nations Framework Convention  
Climate Change – UNFCCC Secretariat  
Martin-Luther-King Street  
8, D-53175 Bonn, Germany  
Tel. +49 228 815 1102  
Email : ydeboer@unfccc.int

### CONSULTANTS

Professor John Hay  
Director  
John E. Hay & Associates (JEH)  
Environmental & Training Consultants  
P.O. Box 24-399  
Royal Oak  
Auckland 1345, New Zealand  
Tel : 649-433-6104  
Fax : 662-280-3829  
Email : Johnhay@ihug.co.nz

## FRENCH LANGUAGE SOLUTIONS

### INTERPRÈTES

Mr. Olivier Richard

Ms. Annie Trottier

Mr. Tyrone Carbone

Ms. Valerie Hassan

Mr. Pierre Pellerin

Mr. Raymond Poirrier

### TECHNICIENS

Mr. Alan Doyle

M<sup>me</sup> Kate Brown-Vitolio  
Conseillère en matière de stratégie d'action

M<sup>me</sup> Caroline Vieux  
Spécialiste de la gestion des récifs coralliens

M. Kemueli Qoroya  
Chargée de projet — TI  
M<sup>me</sup> Apiseta Eti  
Secrétaire de direction (directeur adjoint)

M<sup>me</sup> Pauline Fruean  
Chargée des conférences et des voyages

### SECRÉTARIAT DU PROE

PO Box 240  
Apia, Samoa  
Tel : (685) 21 929  
Fax : (685) 20 231  
Email : [sprep@sprep.org](mailto:sprep@sprep.org)

M. Asterio Takesy,  
Directeur

M. Kosimiki Latu  
Directeur adjoint

M. Stuart Chape  
Directeur du programme Écosystèmes insulaires

M. Clark Peteru  
Chargé de projet — Droit environnemental

M. Frank Griffin  
Spécialiste de la prévention de la pollution et de la  
gestion des déchets

M. Espen Ronneberg  
Conseiller en matière de changements climatiques

M. Seve Paeniu  
Conseiller en matière de développement durable

M<sup>me</sup> Alofa S. Tuuau  
Directrice financière

M. Lance Laack  
Rédacteur responsable des publications

## Annexe 2 : Allocution d'ouverture du Directeur du PROE

Allocution d'ouverture de  
M. Asterio Takesy, Directeur du PROE  
19<sup>e</sup> Conférence du PROE  
Pohnpei (États fédérés de Micronésie)  
8 septembre 2008

Révérend Curren, M. le Président, M. le Vice-Président, honorables membres du Congrès des EFM, honorables membres du gouvernement des EFM, Mesdames et Messieurs les représentants, chers collègues du CORP, Mesdames et Messieurs les observateurs, chers collègues du PROE, Mesdames et Messieurs,

C'est avec grand plaisir que je vous accueille à la 19<sup>e</sup> Conférence du PROE. Je suis particulièrement heureux d'accueillir à Pohnpei ceux d'entre vous qui ont fait un long voyage pour être parmi nous.

Tout d'abord, permettez-moi d'exprimer, au nom des autres Membres et du Secrétariat, ma profonde gratitude au gouvernement des EFM qui accueille cette conférence. L'hospitalité et l'accueil qui nous ont été réservés depuis notre arrivée ont été particulièrement chaleureux et nous nous sentons déjà chez nous ici.

D'un point de vue personnel, je suis honoré d'avoir reçu l'appui de mon gouvernement et le vote de confiance des Membres de cette organisation qui m'ont permis d'avoir le rare privilège de diriger le Secrétariat pendant deux mandats. Je suis fort reconnaissant des privilèges et de la reconnaissance dont ma famille et moi-même avons bénéficié. Le gouvernement et le peuple samoans nous ont accueillis à bras ouverts et je leur en suis profondément reconnaissant.

M. le Président, c'est avec une douce amertume que je m'adresse à vous aujourd'hui. Car bien que je sois triste de m'adresser à vous pour la dernière fois en tant que directeur du PROE, je suis particulièrement heureux que cette dernière conférence se tienne dans mon pays natal. Je suis triste que la flambée des frais de voyage ait empêché un grand nombre des membres de mon personnel d'être parmi nous à Palikir. Il s'agit d'hommes et de femmes passionnés et diligents, décidés à améliorer l'environnement de notre région. Mesdames et Messieurs, veuillez applaudir avec moi ces hommes et ces femmes, sans oublier ceux qui ne sont pas avec nous aujourd'hui.

Mais mes tendres et doux souvenirs du PROE sont mêlés de regret à l'idée de ne pas avoir pu faire plus. Je pense pouvoir dire sans trop m'avancer qu'il en a

été de même pour les directeurs précédents et pour leur personnel. Car, comme je le disais précédemment, le Secrétariat du PROE a eu la chance de disposer d'agents comptant parmi les plus capables de la région, inébranlables dans leur volonté de protéger l'environnement et de promouvoir le développement durable. Nous plaçons la barre très haut mais sommes les premiers à nous critiquer lorsque nous manquons de l'atteindre.

Bien que l'on puisse évidemment douter de mon impartialité au sujet du site de notre conférence, je pense vraiment que peu d'endroits de notre région offrent un cadre aussi riche pour nos délibérations. Le milieu naturel des EFM est extrêmement divers, beau et intact. Mais le pays est également confronté aux problèmes communs à tous les Membres du PROE.

Il est donc approprié que nous soyons réunis ici aujourd'hui. Bien que toutes les conférences du PROE soient importantes, je ne peux pas m'empêcher de penser que celle de cette année l'est encore davantage. Chaque Conférence du PROE nous offre l'occasion d'écouter nos Membres au sujet de nos réussites, de nos échecs et de ce que nous devons améliorer. La semaine qui s'annonce marquera probablement un tournant dans l'histoire de l'organisation car nous allons aborder un large éventail de questions fondamentales et particulièrement pressantes.

Comme vous le savez probablement, le PROE est une organisation au riche passé, qui remonte bien avant mon mandat de six ans et perdurera longtemps après mon départ. Je suis très fier d'avoir apporté ma faible contribution à l'œuvre du PROE, pour promouvoir le développement durable et protéger l'environnement dans l'ensemble du Pacifique insulaire.

Je dois toutefois avouer que le PROE souffre également d'un problème d'image. Le Secrétariat s'est traditionnellement concentré sur ses activités en négligeant de communiquer clairement ce qu'il fait et ce qu'il peut offrir aux Membres. Ce problème s'est récemment manifesté lors de la Conférence nationale des EFM sur l'environnement. Les administrations nationales et des états n'étaient pas conscients du fait que le PROE avait, il y a deux ans, aidé leur pays à élaborer sa stratégie nationale sur l'environnement lors de sa première Conférence nationale sur l'environnement qui s'est tenue ici même, à Palikir. Nous devons à l'évidence mieux nous vendre auprès de nos Membres et nous nous efforçons d'améliorer nos efforts dans ce domaine.

Les contraintes pesant sur l'organisation et ses ressources nous ont par ailleurs empêché d'atteindre notre potentiel et ces questions sont à juste titre

soulevées dans le rapport de l'équipe chargée de l'Évaluation indépendante de l'organisation, que nous examinerons dans les jours à venir.

Il est évident, M. le Président, qu'il nous reste encore beaucoup à faire.

Et si je puis me permettre d'être franc, le PROE ne peut pas se permettre d'échouer. Les enjeux sont beaucoup trop importants pour que nous le permettions. Je suis sûr que vous êtes nombreux à vous rappeler de l'époque où nous n'avions pas d'organisation environnementale régionale et que vous convenez qu'un retour à cette situation n'est pas possible. Le PROE, avec tous ses défauts, a eu un profond effet sur l'environnement des îles du Pacifique. À mon humble avis, notre organisation est essentielle au développement durable de notre région et mérite donc un appui accru.

Dans notre domaine de travail plus que tout autre, les questions sont complexes, inextricablement liées et en évolution rapide. J'aimerais plus que tout autre chose soutenir la conférence de cette année. Cette interdépendance entraîne souvent une complexité. Alors que d'aucuns chercheront des solutions simples aux problèmes du PROE, j'aimerais les mettre en garde contre toute approche simpliste de notre travail.

Le Secrétariat a besoin de se réformer pour rationaliser ses activités. Toute organisation désirant fonctionner de manière efficace et rationnelle doit être ouverte aux réformes. Nous acceptons que nous devons fonctionner ainsi. Nous ne pouvons toutefois pas ignorer le problème le plus pressant auquel notre organisation doit faire face, à savoir l'absence de ressources financières durables. Nous sommes particulièrement reconnaissants aux Membres et aux partenaires qui ont si généreusement appuyé les programmes du PROE mais les menaces qui pèsent sur l'environnement ne cessent de croître et nos ressources n'ont pas réussi à se développer au même rythme. Nous ne doutons pas que nos Membres et partenaires relèveront ces nouveaux défis comme ils l'ont fait par le passé.

Cette pénurie chronique de ressources a obligé le PROE de fonctionner essentiellement avec un système de projets aux dépens d'une stratégie cohérente et durable à long terme. En l'absence de financement durable, une grande partie du travail du Secrétariat est axée sur la collecte de fonds destinés aux programmes. Alors que notre personnel talentueux devrait se concentrer sur les priorités de nos Membres et collaborer sur les questions environnementales intersectorielles, ils se retrouvent souvent dans une situation de concurrence pour obtenir le

financement nécessaire à leurs travaux. Cette situation ne peut manifestement plus durer.

C'est l'une des principales conclusions de l'Évaluation indépendante de l'organisation que vous examinerez pendant cette conférence. Elle demande un investissement accru des Membres dans le PROE ainsi qu'une modification radicale de la manière dont le Secrétariat aborde son travail. Bien que je n'approuve pas totalement toutes les conclusions de cette évaluation, j'accepte sans réserve son rapport. Je soutiens pleinement ses conclusions générales et plus généralement ses recommandations. À cet égard, je tiens à saluer M. John Hay et son équipe qui, dans des délais très serrés, ont réussi à couvrir la majorité des pays et territoires membres et à produire un rapport d'excellente facture. Par ailleurs, au nom des autres Membres et du Secrétariat, je remercie les gouvernements de l'Australie, de la France, de la Polynésie française, de la Nouvelle-Calédonie et de la Nouvelle-Zélande de la générosité de leurs contributions volontaires qui ont permis de réaliser cette évaluation.

Outre l'Évaluation indépendante de l'organisation, d'autres questions critiques méritent l'attention urgente des Membres et du Secrétariat. Il s'agit notamment du Cadre institutionnel régional (RIF) et du plan d'action du PROE 2004-2009. Les dirigeants du Forum, lors de leur récente réunion de Nioué, ont clairement défini le processus à suivre au sujet du RIF. Le plan d'action du PROE arrive à terme en 2009 et devra être révisé.

Toutes ces questions représentent des défis mais également d'excellentes occasions de renforcer le PROE et d'améliorer son efficacité. Le PROE se trouve donc à la croisée des chemins.

Mais nous ne devons pas laisser ces questions organisationnelles nous détourner des importantes initiatives politiques qui nous attendent. Le PROE doit jouer un rôle accru pour préparer la région aux effets néfastes du changement climatique. Cette question est à l'ordre du jour de l'organisation depuis sa création. Nous pouvons enfin tous convenir que l'heure des débats est révolue, et que nous devons maintenant prendre les mesures nécessaires pour protéger nos terres et nos populations. Le PROE a un important rôle à jouer face à cet énorme défi.

C'est pour ces raisons que le Secrétariat a proposé que 2009 soit désignée « Année océanienne du changement climatique ». Contrairement aux années précédentes, cette initiative n'a pas uniquement pour objet de susciter une meilleure prise de conscience du problème mais d'annoncer une ère nouvelle dans la lutte contre ce problème, qui représente

pour certains de nos Membres la menace la plus importante de leur histoire.

Il ne fait aucun doute que ce travail sera difficile. Il sera parsemé d'embûches et de frustrations, comme cela a été le cas au cours des 19 premières années de notre organisation relativement jeune. Nous ne devons toutefois pas sous-estimer les progrès accomplis, qui sont nombreux et importants. Nous devons continuer sur notre lancée.

Lorsque le PROE a été formé, l'appauvrissement de la couche d'ozone apparaissait comme une menace grave et redoutable. Mais, en l'espace de 20 ans seulement, nous avons réussi à passer le moment critique grâce à une action internationale concertée et à la coordination du PROE au niveau régional. Bien que nous ne puissions pas nous reposer sur nos lauriers — certains pays doivent d'urgence prendre des mesures plus énergiques — nous pouvons dire aujourd'hui que la crise a été évitée. Cela n'a pas été facile — il a notamment fallu rééquiper d'importantes industries et trouver des solutions de remplacement pour des catégories entières de produits — mais cet exemple montre ce que nous sommes tous capables de faire. J'espère sincèrement que nous apporterons la même diligence et la même détermination à la question du changement climatique.

Le PROE a à son actif de nombreux autres succès mais nous devons veiller à ne pas nous bercer d'illusions.

Comme vous le savez, je viens d'un petit atoll de l'État de Chuuk, aux EFM. J'ai la chance de pouvoir m'y rendre de temps en temps. Lors de chacune de ces visites, les gens de mon île se montrent de plus en plus préoccupés par l'élévation du niveau de la mer. En tant que directeur du PROE, il m'est particulièrement difficile de dire à mes voisins et parents que le PROE fait tout son possible pour endiguer la montée des flots. Il en est de même lorsque je dois dire aux Membres du PROE que je fais tout mon possible pour diriger une organisation efficace. Bien que je puisse me rassurer en sachant que j'ai fait de mon mieux, je sais également que cela ne suffit pas.

Dans le domaine de travail du PROE, nous devons faire mieux que tout notre possible. Nous ne devons pas faire de notre mieux, nous devons redéfinir la notion de ce que cela représente. Le vieux cliché sportif sur le besoin de donner 120 % de soi-même s'applique sans aucun doute à notre travail.

Plusieurs personnes me viennent à l'esprit à cet égard, mais j'aimerais avant tout mentionner Vito Lui, notre directeur adjoint qui a récemment quitté notre organisation. Ses efforts n'ont pas toujours été

appréciés mais sa passion pour son travail et son attachement à l'organisation étaient indiscutables.

À l'heure où nous vous quittons, je suis conscient que la vieille garde laissera la place à une équipe beaucoup plus jeune (bien que je ne connaisse pas mon successeur, il est évident qu'il sera plus jeune que moi). Ils prendront la mesure de leur rôle et auront l'énergie de relever les défis à venir.

J'ai l'intention, pendant le temps qu'il me reste, de jeter les fondations d'une organisation dynamique et florissante qui orientera les actions environnementales de la région pendant de nombreuses années.

Pour terminer, je tiens à remercier chacun d'entre vous pour votre coopération et votre assistance au cours des six dernières années. Ce fut pour moi un honneur et un privilège de diriger cette éminente institution.

Merci, M. le Président.

### **Annexe 3 : Allocution d'ouverture du Vice-président des EFM**

Allocution

de

M. Alik L. Alik

Vice-président de la République et président du Conseil des EFM pour le développement durable

à

la Conférence des Représentants officiels du PROE

M. Asterio Takesy,  
Mesdames et Messieurs les représentants,  
Révérend John Curran,  
Mesdames et Messieurs les directeurs des organisations régionales,  
Mesdames et Messieurs,

Je sais qu'un grand nombre d'entre vous a fait un long voyage pour participer à la Conférence du PROE de cette année, une conférence historique pour les EFM puisque c'est la première fois que nous l'accueillons depuis que nous sommes devenus membres de cette importante organisation en 1995. Au nom du président Mori, du gouvernement et du peuple des EFM, je vous remercie d'avoir fait de cette conférence des représentants officiels une réalité. À cet effet, je suis très heureux de vous accueillir ici à Pohnpei, siège de la capitale des États fédérés de Micronésie.

S'il s'agit de votre première visite, j'espère que vous satisferez votre curiosité en prenant un peu de temps, au cours de cette semaine chargée, pour découvrir et apprécier ce que Pohnpei a à offrir. À ceux qui connaissent déjà notre pays, soyez les bienvenus à nouveau parmi nous.

L'importance de l'environnement pour nos régions et au-delà ne peut pas être exagérée. Et il incombe précisément au PROE de veiller à ce que notre environnement insulaire ne soit pas indûment compromis par la recherche croissante par nos citoyens d'une meilleure vie économique et sociale. Il est au demeurant de notre devoir de veiller à un équilibre harmonieux entre nos besoins et désirs économiques et sociaux et la capacité de notre cadre naturel à y faire face. C'est l'objet même du développement durable, qui présente un énorme défi pour les îles comme les nôtres, avec leurs petites économies d'échelle, leurs maigres ressources et leurs capacités limitées. Face à ces carences, un grand nombre d'entre nous est amené à établir des priorités entre des intérêts et des besoins conflictuels, avec l'appui et la générosité de nos donateurs et partenaires.

En tant que président du Conseil pour le développement durable de mon pays, je suis pleinement conscient des défis environnementaux auxquels

mon peuple doit faire face et pour lesquels nous devons fixer des priorités et coordonner les efforts nationaux. Le plus notable est lié au changement climatique et à ses effets : élévation du niveau de la mer, phénomènes météorologiques extrêmes, effondrement des écosystèmes et contamination des eaux douces. On a beaucoup parlé de ce problème grave pour les petits états insulaires dans les forums internationaux, et notamment aux Nations Unies, tant au niveau individuel que collectif. On se bornera à dire que le changement climatique reste la toute première menace pesant sur la sécurité et l'existence de nos petites îles vulnérables. Nous devons accroître nos efforts aux niveaux régional et planétaire pour que le changement climatique soit reconnu comme une menace pesant sur notre existence et sur la paix et la sécurité mondiales.

J'espère à ce titre que le PROE et ses Membres continueront de faire valoir auprès de la communauté internationale le besoin de donner au changement climatique le statut de question de sécurité, nécessitant une coordination suffisante des efforts et des positions aux niveaux régional et international.

En soulevant cette importante question, je suis heureux d'être partie à la décision d'adopter la Déclaration de Nioué sur le changement climatique en tant que représentant de mon gouvernement au Forum de Nioué. Il ne fait aucun doute qu'il s'agissait d'un résultat important sur une question aussi importante pour les petits pays comme les nôtres ; mais le plus important sera de traduire ces belles paroles en actions, comme convenu dans le plan d'action de Bali, en attirant l'attention sur l'assistance dans les domaines de l'adaptation, de l'atténuation et de l'énergie propre. D'autres options devront être envisagées selon les besoins. Mais les grandes questions d'environnement telles que le changement climatique représenteront un défi énorme pour le PROE et son Secrétariat qui doivent guider et aider les pays et territoires membres.

On pensera notamment au déplacement des populations insulaires ou côtières de leurs foyers ancestraux, qui a déjà eu lieu dans la région dans au moins deux cas suite à l'élévation du niveau de la mer. Les émissions antérieures à Kyoto ont rendu ces déplacements inévitables, et les principaux émetteurs devraient en accepter la responsabilité. Mais alors que le monde est convenu de lutter contre le changement climatique au terme de la Convention-cadre sur les changements climatiques et du protocole de Kyoto, le déplacement des populations n'est pas une option pour l'avenir car il est contraire aux objectifs mêmes de la Convention, stipulés dans l'Article 2. Un dispositif postérieur à Kyoto devrait donc veiller

à ce que ce type de déplacement forcé ne se reproduise plus.

Mesdames et Messieurs les représentants, le PROE n'a jamais eu autant de difficulté à trouver les ressources nécessaires pour dispenser les services requis par ses Membres. Les problèmes environnementaux auxquels nos îles et nos populations doivent faire face se sont étendus tout en devenant plus graves et plus urgents. On demande en quelque sorte au PROE de faire plus avec moins. Il s'ensuit que nous devons, en tant que Membres, nous investir davantage dans le PROE et son Secrétariat si nous pensons que l'organisation et son mandat valent la peine d'être préservés et renforcés, ce qui est manifestement le cas.

Votre ordre du jour couvre un large éventail de questions, plus ou moins nouvelles, ayant trait au fonctionnement et à l'administration de l'organisation, aux questions institutionnelles et structurelles ainsi qu'au plan de travail et au budget. Autant de questions qui visent à rendre le PROE et son Secrétariat plus forts, focalisés et pertinents, pour répondre à l'évolution des attentes de nos populations et à la prolifération des problèmes environnementaux affectant ses Membres comme les EFM. Je note avec reconnaissance le document du Secrétariat sur le Plan d'action sur les changements climatiques visant la mise en œuvre du Cadre océanien d'intervention sur les changements climatiques approuvé par les dirigeants du Forum en 2005. Il est important de mobiliser les efforts régionaux pour s'attaquer aux impacts des changements climatiques tout en sollicitant l'appui et l'assistance de la communauté mondiale comme convenu dans les traités et conventions internationaux pertinents tels que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Protocole de Kyoto.

La proposition du Secrétariat de déclarer l'année prochaine Année océanienne des changements climatiques arrive à point nommé après l'Année océanienne des récifs coralliens, une question proche des changements climatiques.

Toute organisation, pour survivre et mener à bien sa mission, doit périodiquement évaluer ses performances, ses programmes de travail et ses objectifs déclarés. Je note que votre Secrétariat a sérieusement tenu compte de vos décisions en fournissant des rapports de nature diverse, comme l'indique l'ordre du jour de la conférence. L'Évaluation indépendante de l'Organisation, dont le rapport fournit des recommandations intéressantes et utiles, a été réalisée dans le but de revitaliser le PROE et son Secrétariat. Cette initiative fort louable a été menée à bien par

une équipe de six membres qui ont réussi à fournir leurs conclusions dans un court délai.

Vos décisions sur les recommandations émises par votre Secrétariat auront sans aucun doute des conséquences profondes sur la performance et l'intégrité de l'organisation, dont le sort dépendra de l'examen du Cadre institutionnel régional (RIF) approuvé par vos dirigeants. Votre ordre du jour comprend également un document de travail faisant le point sur cette question.

Je note également avec satisfaction la diversité des sujets proposés par les Membres sur les prescriptions du Protocole de Montréal en matière d'octroi d'autorisations, que certains Membres, dont les EFM, doivent encore respecter; l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages qui en découlent; la météorologie et la climatologie; la simplification des rapports requis par les instruments environnementaux internationaux, qui sont une source de préoccupation pour les petits États insulaires; et l'échange d'informations sur la prévention de la pollution par le biais des profils de pays.

Un autre point important de l'ordre du jour auquel je voudrais faire référence est la nomination du directeur du Secrétariat du PROE, devant succéder à M. Asterio Takesy dont le mandat arrivera à terme au début de l'année prochaine. Il s'agit sans aucun doute d'une décision importante pour les Membres et je ne doute pas que votre choix sera judicieux. J'aimerais ajouter que ce fut un honneur et un privilège pour les EFM, par le biais de M. Takesy, d'apporter une contribution à la région, comme ce le fut pour Asterio, et nous espérons qu'il a réussi à répondre modestement à vos attentes.

Mesdames et Messieurs les représentants, il ne fait aucun doute que vous avez beaucoup de questions à examiner aujourd'hui et dans les journées à venir. Des décisions lourdes de conséquences doivent être prises sur certaines de ces questions, dont la nomination du directeur du PROE devant nous guider au cours des années à venir. Je ne doute pas qu'ayant suivi ces questions de près, vous êtes prêts à les aborder individuellement et collectivement.

Il va sans dire que mon gouvernement est heureux de vous accueillir à cette conférence. Nous espérons que vos travaux seront couronnés de succès et sommes à votre disposition pour rendre votre séjour le plus agréable et le plus mémorable possible. D'un point de vue personnel, j'ai été heureux de partager cette matinée avec vous. En tant que représentant du pays hôte, je vous transmets nos meilleurs vœux de succès dans vos délibérations. À cette fin, je suis

heureux de déclarer ouverte la 19<sup>e</sup> Conférence des représentants officiels du PROE.

Je vous remercie.

#### **Annexe 4 : Allocution de Guam, Présidente de la 18<sup>e</sup> Conférence du PROE**

19<sup>e</sup> session annuelle du PROE  
Message de bienvenue du président sortant (Guam)  
8 septembre 2008

M. le Vice-président, Représentants des Membres du PROE, Représentants des agences et institutions appuyant le PROE, Directeur, Directeur adjoint et personnel du Secrétariat, Mesdames et Messieurs,

Au nom du gouvernement de Guam, je tiens à remercier nos voisins, les États fédérés de Micronésie, d'accueillir la 19<sup>e</sup> Conférence du PROE. Je suis personnellement très honorée de représenter à nouveau Guam à cette session annuelle et transmets les regrets de M<sup>me</sup> Lorilee T. Crisostomo, directrice de l'Agence pour la protection de l'environnement de Guam et présidente sortante, qui n'a pu se joindre à nous.

Notre environnement insulaire océanien est aujourd'hui plus que jamais soumis à des pressions extrêmes. Les changements climatiques mondiaux, l'augmentation du volume des déchets solides, la pollution marine, la perte des écosystèmes et de la biodiversité, l'appauvrissement des ressources halieutiques, les espèces envahissantes et d'autres problèmes demeurent. Ces problèmes ne s'arrêtent pas aux frontières. Ils nous préoccupent tout autant à Guam que chez nos amis des Tonga, à près de 6000 km au sud. Il est donc impératif que les pays et territoires de notre région collaborent pour trouver des solutions communes à ces problèmes communs. Le PROE est la principale enceinte à cet égard.

Sans le PROE, il est difficile d'imaginer comment nous pourrions maintenir un dialogue régulier avec nos amis de la région qui, bien qu'étant géographiquement distants, nous sont semblables à de nombreux autres égards, en particulier en ce qui concerne les questions d'environnement.

Les avantages de cette collaboration sont clairs. Par exemple, comme vous le savez probablement, Guam justifie d'une expérience non négligeable en matière d'espèces envahissantes. Grâce au PROE, nous pouvons partager l'expérience acquise dans la lutte contre le serpent arboricole brun pour aider à nos amis samoans, aux prises avec la propagation du merle des Moluques. Nous pouvons de même tirer des enseignements précieux d'autres Membres du PROE directement confrontés aux conséquences du changement climatique – Tuvalu par exemple – et apprendre à nous adapter à l'élévation du niveau de la mer.

Nous avons tous clairement intérêt à chercher ensemble des solutions à nos problèmes communs, qu'il s'agisse des changements climatiques, de la pollution marine ou d'autres problèmes encore. En parlant d'une même voix, nous saurons mieux nous faire entendre sur les tribunes internationales qui traitent de ces questions dont les solutions devront forcément être globales. Aux yeux du reste du monde, les îles du Pacifique, malgré leur beauté, ne sont que poussières sur un vaste océan. La collaboration nous aidera à défendre nos intérêts sur la scène internationale.

La nécessité d'une organisation régionale solide est évidente. Pourtant, les contributions des Membres du PROE ne représentent qu'une fraction de leurs budgets globaux respectifs et des dépenses qu'ils consacrent à la protection de l'environnement. Nous devons faire plus pour permettre au PROE de jouer un rôle plus actif dans ses domaines de compétence. De son côté, le PROE doit poursuivre ses efforts pour tirer le meilleur parti des ressources limitées dont il dispose et s'adapter pour mieux répondre aux besoins de ses Membres.

Nous sommes très fiers de la participation de Guam au PROE et honorés d'avoir assuré la présidence du PROE au cours de l'année écoulée. Nous nous réjouissons à l'avance de l'occasion qui me sera fournie de collaborer avec nos collègues de la région tout entière pour veiller à ce que notre organisation s'adapte pour faire face plus efficacement à nos problèmes environnementaux en constante évolution.

Enfin, au nom du gouvernement de Guam, M<sup>me</sup> Lorilee T. Crisostomo transmet ses meilleurs vœux de succès à la présente conférence annuelle du PROE et invite les participants à lui suggérer comment renforcer la participation de Guam aux activités du PROE et des autres organisations régionales.

## **Annexe 5 : Ordre du jour de la 19<sup>e</sup> Conférence du PROE**

### **Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture officielle**

### **Point 2 de l'ordre du jour : Nomination du Président et du Vice-président**

### **Point 3 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour et des procédures de travail**

### **Point 4 de l'ordre du jour : Mesures prises en application des décisions de la dix-huitième Conférence du PROE**

### **Point 5 de l'ordre du jour : Évaluation des performances/Bilan de l'année 2007**

- 5.1 Présentation du rapport annuel du directeur pour l'exercice 2007 et de son exposé sur les réalisations depuis la dix-huitième Conférence du PROE
- 5.2 Rapport de suivi et d'évaluation des performances concernant le programme de travail et le budget pour 2007
- 5.3 Rapports financiers
  - 5.3.1 *Rapport sur les contributions des Membres*
  - 5.3.2 *Comptes annuels vérifiés pour 2007*

### **Point 6 de l'ordre du jour : Questions relatives à l'Organisation**

- 6.1 Rapport de l'évaluation indépendante de l'Organisation
- 6.2 Options concernant le suivi et le paiement des arriérés de contribution des Membres
- 6.3 Financement durable des travaux et du fonctionnement de l'Organisation
- 6.4 Examen de l'évolution locale de la rémunération des agents de soutien
- 6.5 Analyse des données annuelles des marchés de référence pour les cadres professionnels

6.6 Résultats de l'évaluation à mi-parcours des programmes stratégiques du Secrétariat

6.7 Comparaison du budget de base entre le PROE et les autres organisations du CORP

6.8 Collaboration avec le secteur privé

### **Point 7 de l'ordre du jour : Conventions régionales**

7.1 Rapport de la Conférence des Parties à la Convention de Nouméa

7.2 Rapport de la Conférence des Parties à la Convention de Waigani

### **Point 8 de l'ordre du jour : Questions soulevées par les Membres**

8.1 Rationalisation des rapports soumis par les pays insulaires océaniques en vertu d'accords multilatéraux sur l'environnement (document préparé par l'Australie)

8.2 Systèmes d'autorisation concernant les substances qui appauvrissent la couche d'ozone dans le Pacifique (Document préparé par l'Australie)

8.3 Financements discrétionnaires concernant les accords multilatéraux sur l'environnement portant sur les produits chimiques et les déchets (document préparé par l'Australie)

8.4 Ressources génétiques dans la région Pacifique (document préparé par l'Australie)

8.5 Appui du PROE en matière de météorologie et de climatologie (document préparé par les États-Unis)

8.6 Profils de pays – Échange d'informations entre les Membres sur l'évolution à l'échelon national de la prévention de la pollution en tant que priorité du plan d'action

### **Point 9 de l'ordre du jour : Programme de travail et le budget pour 2009**

9.1 Questions relatives au programme

- Écosystèmes insulaires régional\*
- 9.1.1 *Directives relatives à la gestion des espèces envahissantes dans le Pacifique* 10.4 Nomination des commissaires aux comptes
- 9.1.2 *Rapport de l'évaluation de la phase pilote du PILN* 10.5 Rapport du directeur sur les engagements de plus de six ans
- 9.1.3 *Nouvelle Stratégie d'action pour la conservation de la nature*
- 9.1.4 *Cadre océanien pour l'éducation en vue du développement durable et Plan d'action régional pour l'éducation en vue du développement durable*
- 9.2 Questions relatives au programme Avenirs océaniques
- 9.2.1 *Plan d'action sur le changement climatique*
- 9.2.2 *Plan d'action de l'Année océanienne du changement climatique (2009)*
- 9.2.3 *Plan d'action régional révisé sur la gestion des déchets*
- 9.2.4 *Projet sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone et incidences en matière de conformité*
- 9.2.5 *Directeurs des services météorologiques régionaux (DSMR)*
- 9.3 Examen et adoption du projet de programme de travail et de budget pour 2009 et des budgets prévisionnels pour 2010 et 2011

**Point 11 de l'ordre du jour : Coopération régionale**

- 11.1 Compte rendu de la réunion des dirigeants du CORP

**Point 12 de l'ordre du jour : Points proposés par les Membres**

**Point 13 de l'ordre du jour : Déclarations des observateurs**

**Point 14 de l'ordre du jour : Questions diverses**

**Point 15 de l'ordre du jour : Date et lieu de la vingtième Conférence du PROE**

**Point 16 de l'ordre du jour : Adoption du rapport et de la lettre du Président à la session ministérielle**

**Point 17 de l'ordre du jour : Clôture**

\* Discussion devant suivre immédiatement l'examen du point 6.1 de l'ordre du jour : Rapport du comité de l'Évaluation indépendante de l'Organisation

**Point 10 de l'ordre du jour : Questions d'ordre institutionnel**

- 10.1 Procédures proposées pour le renouvellement du mandat du Directeur en poste
- 10.2 Nomination du Directeur (séance privée)
- 10.3 Examen du cadre institutionnel

## Annexe 6 : Exposé du Directeur sur les activités menées par le PROE en 2007

Allocution de  
M. Asterio Takesy, Directeur du PROE  
19<sup>e</sup> Conférence du PROE  
Pohnpei (États fédérés de Micronésie)  
8 septembre 2008

sur le

Point 5.1 de l'ordre du jour : Présentation du rapport annuel relatif à l'exercice 2007 et exposé du Directeur sur les réalisations depuis la 18<sup>e</sup> Conférence du PROE

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de présenter aux Membres le rapport annuel du Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement pour 2007. Au cours de l'année écoulée, le travail du PROE a continué de viser la protection et la préservation de l'environnement océanien pour le bien-être des générations actuelles et futures.

Les rapports entre les différents enjeux environnementaux nous sont apparus plus clairement que jamais en 2007. La situation des récifs coralliens est un exemple probant. Leur déclin rapide, non seulement dans le Pacifique mais dans les océans du monde entier, découle de l'effet combiné de la presque totalité des facteurs environnementaux, du changement climatique aux activités terrestres non viables. Il arrive souvent que les succès des efforts déployés dans un secteur donné – par exemple, la protection des récifs coralliens – soient minés par les échecs subis dans d'autres secteurs. Pour être efficace, la protection de l'environnement doit donc s'appuyer sur une approche holistique.

Ces questions sont depuis peu d'une grande actualité. En 2007, notre planète nous a douloureusement rappelé que le temps presse, que nous devons redoubler d'efforts pour combattre des menaces écologiques comme le changement climatique, la pollution et la disparition des écosystèmes, et que, comme dans le cas des récifs coralliens, la quasi-totalité des questions d'environnement et de développement sont inextricablement liées. Nous avons poursuivi nos efforts d'amélioration de la structure organisationnelle du PROE pour mieux nous adapter à ces nouvelles réalités.

À une époque de grands changements dans l'organisation, et compte tenu des réalités quotidiennes des problèmes environnementaux, nous devons veiller à intégrer efficacement nos méthodes

pour refléter la nature intersectorielle de la plupart des enjeux environnementaux.

Le PROE a renforcé en 2007 ses liens avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le principal instrument international de financement de la Convention sur les changements climatiques et des programmes globaux de protection de l'environnement. La présence de la Directrice générale et Présidente du FEM à la Conférence du PROE traduit l'intérêt que porte cette organisation à notre travail et aux enjeux environnementaux du Pacifique.

À ces progrès encourageants réalisés sur la scène internationale sont venus s'ajouter d'importantes initiatives régionales comme la 8<sup>e</sup> Conférence du Pacifique insulaire sur la conservation de la nature et les aires protégées organisée à Alotau, dans la province de Milne Bay, en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Cette conférence a eu pour principal résultat l'élaboration, pour la période 2008-2012, d'une Stratégie d'action révisée pour la conservation de la nature intitulée : Responsabiliser les populations locales, les communautés et les institutions océaniques. Elle a également joué un rôle essentiel dans le renforcement des capacités d'établissement de réseaux régionaux en réunissant toutes les parties – notamment les collectivités – ayant pour intérêt commun la protection de la biodiversité riche, mais fragile, de notre région.

Outre cette participation aux réunions régionales, le PROE a poursuivi sa collaboration avec les pays membres; il a notamment organisé avec la CPS et plusieurs agences de l'ONU une mission conjointe aux Tokélaou sur l'environnement, réunissant donateurs, écologistes, représentants officiels et membres des collectivités pour partager leurs idées et leurs préoccupations. Cette conférence a permis à tous les participants de mieux apprécier l'ensemble des problèmes environnementaux auxquels ils font face aujourd'hui.

Le PROE a continué de tisser des liens d'étroite coopération avec ses organismes associés de la région par le biais du CORP et notamment de réunions de ses directeurs et de groupes de travail et de projets conjoints. La réunion des directeurs des organisations membres du CORP organisée en 2007 a renforcé les liens entre ces organisations tout en réduisant les répétitions inutiles des efforts.

L'année 2007 a également vu l'aboutissement de la participation du PROE au très fécond Projet des eaux internationales. Ce projet de six ans a clairement démontré ce qui peut être accompli dans notre région grâce à l'engagement constructif du PROE, des administrations membres et de la communauté

internationale. Avec ses volets axés sur la gestion des déchets, les pêcheries et les eaux douces, ce projet a également fait la démonstration d'une nouvelle approche tenant compte de l'interdépendance des enjeux environnementaux.

Ce projet a laissé place à une nouvelle initiative regroupant nombre des mêmes participants insulaires : le Projet océanien de réduction des émissions de gaz à effet de serre grâce aux énergies renouvelables (PIGGAREP). La hausse vertigineuse des prix des combustibles fossiles à l'échelle mondiale a stimulé l'intérêt manifesté pour les sources d'énergie renouvelable, et le PIGGAREP deviendra notre instrument privilégié non seulement pour protéger l'environnement, mais également pour assurer un avenir énergétique plus durable.

L'année a également marqué un tournant décisif pour les politiques sur le changement climatique, tant dans le Pacifique que dans le reste du monde. L'accord historique conclu en décembre par la 13<sup>e</sup> Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, tenue à Bali, a marqué le coup d'envoi de nouvelles mesures à l'échelle mondiale pour s'attaquer à ce problème. Je me réjouis du résultat de cette conférence et du rôle constructif que le PROE y a joué en organisant et en coordonnant la participation des délégations des pays océaniques.

Les liens étroits de coopération établis avec la République populaire de Chine ont continué de porter leurs fruits en 2007, et plusieurs nouvelles organisations ont parrainé les programmes du PROE, y compris la National Fish and Wildlife Foundation, la Packard Foundation, la Christensen Foundation, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, le Service forestier des É.-U., le bureau océanien de l'Union mondiale pour la conservation et l'Organisation mondiale de la santé.

Les enjeux auxquels doivent faire face les pays océaniques évoluent plus rapidement que jamais. Le PROE devra s'adapter pour orienter au mieux ses interventions afin de faire face à ces nouveaux défis. En particulier, à mesure que nos connaissances des changements climatiques s'améliorent, nous devons faire en sorte qu'elles se répercutent sur l'exécution des programmes pertinents.

En 2007, le PROE a entamé un processus historique d'évaluation indépendante pour s'assurer qu'il offre à ses Membres les meilleurs services possibles, compte tenu des problèmes cruciaux qui se poseront au cours des années à venir. Cet exercice a été mené par l'équipe chargée de l'évaluation indépendante

et son rapport final sera soumis à votre examen au cours de la présente conférence.

M. le Président, j'aimerais indiquer clairement que j'accepte les lacunes, errances et insuffisances recensées par l'équipe dans son rapport et que le Secrétariat accepte ses recommandations. Bien qu'il y ait du vrai dans le proverbe « On n'apprend pas à un vieux singe à faire la grimace », je crois que je peux toujours apprendre quelque chose. Je ferai donc tout mon possible pour tirer les leçons de ces erreurs et travailler avec Kosi et le Secrétariat pour prendre les mesures correctrices provisoires nécessaires. Mais il me reste peu de temps au PROE et je laisserai donc le soin à mon successeur et à Kosi de superviser la mise en œuvre des recommandations adoptées du rapport tout en facilitant les mesures intérimaires prises à cette fin.

M. le Président, j'ai toujours présenté dans mes exposés antérieurs ma vision pour l'année à venir. Bien que je ne puisse le faire cette fois, permettez-moi de vous demander de réfléchir un instant au sens du mot « critique », un mot chargé de connotations négatives. Il est difficile pour la majorité d'entre nous d'accepter la critique et de faire la part des choses, et cela me rappelle une citation : « Je fais de mon mieux. Et j'entends continuer ainsi. Si les faits me donnent raison, ce que l'on dit contre moi importe peu. S'ils me donnent tort, dix anges jurant que j'avais raison n'y changeront rien. » Ces paroles pleines de sagesse du président Abraham Lincoln étaient encadrées dans le bureau de l'ancien premier ministre britannique Winston Churchill. M. le Président, je ne pense pas que la vie doive être vécue dans l'isolement. Nous avons besoin de soutien mutuel et d'exemples.

Pour conclure, j'aimerais remercier la Présidente de la 18<sup>e</sup> Conférence du PROE, M<sup>me</sup> Crisostomo de Guam, les Membres du PROE et le Secrétariat d'avoir contribué et collaboré à l'élaboration du rapport qui vous est présenté.

Je ne doute pas que l'organisation est mieux placée que jamais pour servir ses Membres. Car il s'agit là de notre responsabilité première.

Il me fait donc plaisir de vous présenter le Rapport annuel du Secrétariat du PROE pour 2007.

Je vous remercie, M. le Président.

## Annexe 7 : Déclaration de la directrice de la SOPAC

Je vous remercie M. le Président de permettre à la SOPAC de présenter à la Conférence du PROE les mesures prises et les travaux menés à ce jour par le Conseil de la SOPAC au sujet du paragraphe 19b) du communiqué de 2007 qui est énoncé in extenso dans la partie 2 (iii) des recommandations révisées du document devant vous.

Le paragraphe 14 du document 10.3 reprend le dispositif de la décision du Conseil de la SOPAC prise lors de leur dernière réunion tenue aux Tonga en novembre dernier et au cours de laquelle ils sont convenus de :

Accepter le défi présenté par le paragraphe 19b) en créant un Comité plénier du Conseil de la SOPAC pour me conseiller pendant le processus de consultation avec votre directeur et le directeur général de la CPS.

Lors du débat du Conseil de la SOPAC sur cette question, les Membres sont généralement convenus que les processus de rationalisation ne devraient pas perturber la fourniture des services ni fragmenter les programmes de travail actuels de la SOPAC et que les excellentes connaissances scientifiques mobilisées par le réseau STAR devraient être conservées car elles sont précieuses pour la région.

Le Comité, qui s'est réuni pour la première fois en mars 2008, a défini à cette occasion son mandat (également décrit dans le document 10.3) et son programme de travail. Il est également convenu d'inviter les présidents et directeurs du PROE et de la CPS ainsi que la France et les États-Unis à participer à toutes ses réunions futures.

Deux autres réunions se sont tenues et je suis heureuse que les directeurs des deux organisations, le PIFS et les États-Unis et la France aient activement contribué à leurs discussions.

Le processus consultatif entre la SOPAC et le PROE d'une part et la CPS de l'autre a été mené à deux niveaux. Deux réunions trilatérales ont eu lieu au niveau des directeurs. Au niveau des responsables de programmes, nos cadres ont pu se rencontrer à deux occasions pour examiner dans le détail les divers programmes et services fournis par leurs organisations respectives ainsi que les domaines où des synergies sont possibles et pour examiner les dispositifs susceptibles d'améliorer la prestation de ces services suite à la rationalisation et compte tenu des options en matière de dispositions institutionnelles (décrites au paragraphe 22 de votre document). Les réunions trilatérales ont été animées par Gary Wiseman du

Centre océanien de ressources du PNUD, qui a également participé à la troisième réunion du Comité pour lui transmettre les conclusions de ces réunions. Le président de la SOPAC (qui préside également le Comité) a envoyé une lettre, également annexée à votre document me semble-t-il, avec le rapport de situation du Comité au président du Forum avant la réunion de Nioué qui s'est tenue le mois dernier.

Ce rapport de situation comprend entre autres la feuille de route pour l'avenir et un échéancier possible pour donner effet à la décision du Conseil de la SOPAC en précisant les étapes à suivre, notamment la première étape de la rationalisation (entamée avec les réunions trilatérales). Il est impératif que cette étape aborde les aspects scientifiques et techniques appliqués du programme de travail de la SOPAC, qui sont jugés excellents et ne doivent pas être compromis. Il doit être manifeste et non pas intuitif que : i) L'intégrité des services scientifiques et techniques appliqués est maintenue; ii) des liens et des synergies existent; et iii) la prestation des services s'en trouvera améliorée.

Il a été convenu à différents niveaux (conseil, comité, directeur et programmes) que le programme de travail de la SOPAC devrait dans la mesure du possible être conservé dans son intégralité dans une même institution pour ne pas compromettre la pratique établie au sein de la SOPAC concernant la production de solutions intégrées sur l'ensemble de son programme de travail. Les liens et synergies devraient d'ailleurs faire apparaître de nouvelles solutions intégrées. Des avis indépendants concernant les options optimales en matière de dispositions institutionnelles concernant la rationalisation sont sollicités et le mandat de cette initiative est en cours d'élaboration aussi bien pour la rationalisation que pour les plans d'absorption.

La deuxième étape concerne les dispositions institutionnelles (cinq options sont décrites au paragraphe 22 de votre document) et la poursuite des discussions trilatérales pour définir les dispositions privilégiées.

Des plans d'absorption par le PROE et la CPS devront être élaborés et approuvés par ces organisations lorsqu'un accord aura été conclu à cet égard et avant que le Conseil de la SOPAC, en tant qu'organisation cédante, ne puisse rendre sa décision à l'organe directeur de l'organisation bénéficiaire.

Les trois directeurs privilégient des plans d'absorption non compétitifs et un mandat est en cours d'élaboration.

Concernant l'élaboration des plans d'absorption, le Comité plénier a souligné qu'il ne peut qu'encourager les directeurs du PROE et de la CPS à réaliser ce travail (avec mon assistance). Il espère toutefois que les organes directeurs concernés sont conscients du besoin d'approuver ce travail.

Des contrôles de diligence raisonnable devront ensuite être effectués pour convaincre le Conseil de la SOPAC que les services actuellement fournis par la SOPAC perdureront et s'amélioreront une fois qu'ils seront absorbés par les organisations bénéficiaires, à savoir le PROE et la CPS.

La feuille de route précise que le Comité de la SOPAC pourrait terminer son travail d'ici juillet-août 2009 et préparer ses recommandations au Conseil de la SOPAC, de sorte que l'absorption ait lieu dès que les organes directeurs concernés auront examiné cette question.

L'absorption pourrait donc avoir lieu d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2010, ce qui correspond au calendrier défini dans le paragraphe 20 du communiqué du Forum de 2008. Les différentes organisations devront pour cela programmer les réunions de leurs organes directeurs en 2009 avant la réunion du Forum devant se tenir en Australie année prochaine.

Dans l'immédiat, le Comité de la SOPAC entend organiser une quatrième réunion le 16 septembre 2008 pour examiner le communiqué du Forum et la décision prise à la présente conférence et préparer son rapport périodique et ses recommandations au Conseil de la SOPAC devant se réunir à la fin d'octobre à Tuvalu.

Je vous remercie, M. le Président.

## Annexe 8 : Déclaration du représentant de la CPS

### Intervention de la CPS sur le RIF à l'occasion de la Conférence du PROE M. Jimmie Rodgers, Directeur général

#### Objectif

1. Le document de travail fait le point à l'intention de la Conférence du PROE sur la participation de la CPS à la mise en œuvre des décisions des dirigeants du Forum sur le RIF (38<sup>e</sup> et 39<sup>e</sup> réunions du Forum) et propose une voie à suivre pour les trois organes directeurs des trois organisations concernées par ce processus.

#### Contexte général

2. Lors de leur réunion de 2007, tenue aux Tonga, les dirigeants du Forum du Pacifique ont pris les décisions suivantes sur le Cadre institutionnel régional (RIF), consignées au paragraphe 19 de leur communiqué.

« 19. Les dirigeants ont décidé :

- a) d'inclure l'Agence des pêches du Forum des îles du Pacifique (FFA) dans le Pilier 1, afin de reconnaître le rôle régional central joué par cette agence et de conférer aux problèmes des pêches l'importance politique qu'ils méritent
  - b) qu'il convient de rationaliser les fonctions de la Commission océanique de recherches géoscientifiques appliquées (SOPAC) par rapport aux programmes de travail du Secrétariat de la Communauté du Pacifique (CPS) et du Secrétariat du Programme régional océanique de l'environnement (PROE), dans l'optique d'une absorption des fonctions de la SOPAC par la CPS et le PROE
  - c) de fusionner le Conseil d'évaluation éducationnelle du Pacifique Sud (SPBEA) et la CPS; et
  - d) d'inclure l'Université du Pacifique Sud (USP) et l'École de médecine des Fidji dans le Pilier 3 (Éducation) »
3. Les dirigeants du Forum du Pacifique ont demandé une mise à jour de la feuille de route pour mettre en œuvre leurs décisions prises à la 39<sup>e</sup> réunion du Forum, qui s'est tenue à Nioué en 2008.

4. Le processus de rationalisation CPS-SOPAC-PROE a été compliqué par les facteurs suivants :
    - a. Trois organisations et organes directeurs étaient concernés;
    - b. Deux organes directeurs avaient pris leur décision, la CPS approuvant celle des dirigeants du Forum et demandant à son directeur général de travailler avec ses homologues pour élaborer une feuille de route devant être examinée lors du 38e CRGA, et la SOPAC acceptant le défi offert par les dirigeants et ayant créé un comité officiel devant informer et conseiller son directeur général lors du processus de consultation;
    - c. Le troisième organe directeur (PROE), qui s'était déjà réuni avant la promulgation de la décision des dirigeants du Forum, n'avait pas eu la possibilité de prendre position sur la décision des dirigeants du Forum jusqu'à la présente conférence.
    - d. Les trois organisations concernées par la décision n'étaient même pas sur la même longueur d'onde au début du processus.
  5. Le Conseil de la SOPAC a mis en place un processus formel pour suivre la décision des dirigeants en 2008. Le Directeur général de la CPS a consciemment décidé de participer au processus de la SOPAC pour éviter les chevauchements. Le Directeur du PROE a également décidé de participer au processus mis en place par le Conseil de la SOPAC, en précisant toutefois qu'il ne pouvait qu'assister ses homologues car son organe directeur n'avait pas encore adopté de position à cet égard.
  6. Les trois directeurs se sont réunis trois fois entre avril et juillet. Les discussions sur la rationalisation ont reposé sur les cinq options suivantes présentées par la directrice de la SOPAC lors de la première réunion du Comité plénier : i) Fragmentation; ii) Programme de travail de la SOPAC entièrement absorbé par la CPS; iii) Programme de travail de la SOPAC entièrement absorbé par le PROE; iv) Absorption substantielle du programme de travail de la SOPAC par la CPS ou le PROE, le reste étant absorbé par l'autre organisation, et v) Indépendance des programmes de travail de la SOPAC.
  7. La consultation des directeurs a donné lieu à l'organisation de consultations trilatérales des responsables de programmes des trois organisations pour explorer et définir les domaines de synergie entre les programmes de la SOPAC et ceux de la CPS et du PROE. Ces responsables se sont réunis deux fois sous la direction de Gary Wiseman du Centre océanien de ressources du PNUD. Il est toutefois apparu à la fin de la deuxième consultation qu'une analyse indépendante et objective fournirait le meilleur moyen de déterminer quels programmes de la SOPAC devraient être mis en œuvre par la CPS et le PROE.
  8. Il a été convenu entre les directeurs et par le Comité plénier de la SOPAC que les plans d'absorption ne pourront être élaborés que lorsque l'on saura quels programmes seront pris en charge par l'une ou l'autre des organisations bénéficiaires. Les plans d'absorption, une fois élaborés par les deux organisations, seront soumis à des contrôles de diligence raisonnable avant d'être appliqués.
  9. À ce jour, une grande partie de l'analyse s'est concentrée sur le recensement des synergies entre les programmes des trois organisations. La prochaine étape consistera à décider quels programmes de la SOPAC iront à la CPS et au PROE, en notant le besoin i) de maintenir l'intégrité des services scientifiques et techniques appliqués; ii) de veiller à ce que des liens et des synergies existent; et iii) d'améliorer à terme la prestation des services. Les plans d'absorption pourront alors être élaborés.
  10. Pour faire avancer le processus, les trois directeurs et leurs organes directeurs respectifs doivent maintenant convenir des paramètres à utiliser pour décider de la voie à suivre pour rationaliser les programmes de la SOPAC au sein de la CPS et du PROE.
- Nouvel appel des dirigeants du Forum
11. Lors de leur réunion de 2008, tenue à Nioué, les dirigeants du Forum du Pacifique ont pris les décisions suivantes sur le cadre institutionnel régional, consignées au paragraphe 20 de leur communiqué.
 

« 20. Les dirigeants :

a) ont rappelé leur décision de 2007 concernant la rationalisation des fonctions de la SOPAC au sein de la CPS et du PROE, sans diminu-

tion opérationnelle, et la fusion du Conseil d'évaluation éducationnelle du Pacifique Sud (SPBEA) au sein de la CPS;

b) ont prévu que tous les travaux menés pour définir les nouvelles dispositions institutionnelles, ainsi que leurs plans de mise en œuvre, seront arrêtés et convenus par les directeurs des organisations concernées en vue d'être présentés à la réunion des dirigeants du Forum de 2009; et

c) ont demandé à leurs représentants aux conseils d'administration de la CPS, de la SOPAC, du PROE et du SPBEA en 2009 (et avant la réunion des dirigeants) de prendre toutes les décisions finales sur les nouvelles dispositions institutionnelles et leurs plans de mise en œuvre pour qu'ils puissent être exécutés tout de suite après les réunions de ces conseils d'administration et au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2010 »

12. Les alinéas b) et c) du paragraphe 20 du communiqué de la 39<sup>e</sup> réunion du Forum des îles du Pacifique confient la responsabilité de « définir les nouvelles dispositions institutionnelles, ainsi que leurs plans de mise en œuvre » aux directeurs et aux représentants des pays du Forum siégeant dans les organes directeurs respectifs de la CPS, de la SOPAC, du PROE et du SPBEA en 2009.

#### Voie à suivre proposée

13. Jusqu'à présent, les directeurs de la CPS et du PROE ont travaillé en utilisant le processus mis en place par le Conseil d'administration de la SOPAC. La CPS estime que ce processus a été efficace et a fourni des informations utiles concernant les synergies et les différentes options de rationalisation pouvant être envisagées. Il est également important de noter que le directeur du PROE n'a pas pu participer à ce processus au même titre que ses homologues puisque le conseil d'administration de son organisation ne s'était pas encore réuni pour définir sa position formelle au sujet de la décision prise par les dirigeants du Forum lors de leur 38<sup>e</sup> réunion en 2007.

14. Pour poursuivre ce processus, la CPS est d'avis que les conseils d'administration des trois organisations doivent maintenant convenir d'un mécanisme unique garantissant une participation égale des trois directeurs

et des trois conseils d'administration pour superviser le processus à venir.

15. La CPS recommande que ce nouveau processus comprenne l'accord par les trois conseils d'administration de constituer un « Comité conjoint des trois conseils d'administration » devant superviser la finalisation des nouvelles dispositions institutionnelles devant être présentées aux réunions de 2009 des conseils d'administration de la CPS, de la SOPAC et du PROE ainsi qu'à celle des dirigeants du Forum. Ce comité pourrait orienter les travaux des trois directeurs ainsi que toute autre activité pouvant être nécessaire pour appliquer la décision des dirigeants du Forum et celles des trois conseils d'administration.

16. Ce nouveau processus proposé n'entend pas remplacer le Comité plénier de la SOPAC mais plutôt le compléter en étant représentatif des trois conseils d'administration. Le Comité plénier continuera d'examiner les questions de diligence raisonnable etc. concernant spécifiquement la SOPAC.

#### Constitution et mandat du Comité conjoint des trois conseils d'administration

17. Nous proposons que le Comité conjoint soit composé de 12 membres, soit quatre de chaque conseil d'administration. Ce Comité conjoint sera doté d'un mandat [devant être élaboré et approuvé par les trois conseils d'administration – En ce qui concerne le PROE, ce mandat pourrait être « diffusé pour approbation hors session »]. Il se réunira au moins deux fois en 2009 et présentera des rapports aux réunions de 2009 des conseils d'administration de la CPS, de la SOPAC et du PROE ainsi qu'à celle des dirigeants du Forum sur les nouvelles dispositions institutionnelles et leurs plans de mise en œuvre. Les directeurs des trois organisations fourniront les services de secrétariat de ce comité.

18. Le Comité conjoint devra disposer d'une assistance financière pour mener à bien son travail et un budget devra être préparé.

#### Recommandation

19. Les conseils d'administration du PROE, de la SOPAC et de la CPS conviennent individuellement et collectivement d'utiliser un mécanisme unique à représentation égale; et

20. Conviennent de former un « Comité conjoint des trois conseils d'administration » pour superviser la mise en œuvre de la décision des dirigeants du Forum sur le RIF.

**Annexe 9 : Déclaration du représentant du Bureau régional pour l'Asie-Pacifique du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE-ROAR).**

Déclaration de l'observateur du PNUE  
19<sup>e</sup> Conférence du PROE  
12 septembre 2008  
Pohnpei (EFM)

Ouverture

- Permettez-moi de vous saluer au nom du Directeur exécutif du PNUE, M. Achim Steiner. Le nouveau Directeur régional du PNUE pour l'Asie et le Pacifique, M. Youn-Woo Park, doit entrer en fonctions à Bangkok au cours de la première semaine d'octobre 2008;
- le PNUE est heureux de participer à la 19<sup>e</sup> Conférence du PROE et de renouveler à cette occasion son association et ses partenariats avec le Pacifique Sud;
- Le PNUE saisit cette occasion pour féliciter le Secrétariat de l'excellente organisation de la 19<sup>e</sup> Conférence du PROE et de la formulation d'un programme de travail et d'un budget ambitieux pour 2009 et de budgets prévisionnels pour 2009-2010 dans le prolongement de l'Évaluation indépendante de l'Organisation;
- Le niveau de collaboration entre le PNUE et le PROE a sensiblement augmenté depuis la signature d'un accord-cadre entre nos deux organisations en 2005 et grâce à la présence d'agents du PNUE à Apia. Cet accord fera bientôt l'objet d'une mise à jour;

Programme de travail 2010-2011 et plan à moyen terme du PNUE

- Le PNUE est sur le point de finaliser son programme de travail 2010-2011 en concertation avec le Comité des représentants permanents à Nairobi en vue de sa présentation à la prochaine session extraordinaire du conseil d'administration du PNUE qui se tiendra à Nairobi en février 2009;
- Ce programme de travail s'articule autour de six domaines prioritaires de la Stratégie à moyen terme 2010-2013 du PNUE, adoptée lors de la session extraordinaire du Conseil d'administration du PNUE qui s'est tenue à Monaco en février dernier;

- Changement climatique : Faciliter la transition à une société à faibles émissions de carbone; renforcer la résilience des États vulnérables au changement climatique. Activités du PNUE sur l'adaptation et l'atténuation
- Gestion des écosystèmes : Gérer les écosystèmes pour améliorer le bien-être – Le travail du PNUE sur la gestion des écosystèmes : biodiversité, désertification, forêts, eau, pauvreté et environnement, santé environnementale, etc.
- Catastrophes naturelles et interventions suite à des conflits : le travail du PNUE en matière de préparation et de riposte aux impacts environnementaux des catastrophes naturelles, des accidents industriels et des conflits.
- Gouvernance environnementale : Les États s'acquittent de leurs obligations environnementales et atteignent leurs buts et objectifs environnementaux en renforçant leurs lois et institutions; les processus de développement national et les processus communs de programmation nationale des Nations Unies intègrent de plus en plus la durabilité écologique dans leur mise en œuvre.
- Déchets dangereux pour l'environnement : Minimiser l'impact environnemental des substances dangereuses, y compris les activités du PNUE sur les produits chimiques;
- Efficacité des ressources y compris la consommation et la production durables : Activités du PNUE sur l'efficacité des ressources, les transports, la gestion des déchets et l'analyse du cycle de vie ainsi que les questions urbaines;
- Outre sa Stratégie à moyen terme, le PNUE finalise également des options dans le cadre d'un modèle de présence stratégique ainsi que la poursuite de la mise en œuvre du Plan stratégique de Bali sur le soutien technologique et le renforcement des capacités;
- Au niveau régional, le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique situé à Bangkok a adopté quatre objectifs stratégiques :
  - Promouvoir la coopération régionale et sous-régionale;
  - Renforcer la communauté environnementale;
  - Recenser et examiner les questions d'environnement émergentes; et

- Montrer l'exemple, par des activités de démonstration pilotes.

- La Nouvelle-Zélande a célébré avec succès la Journée mondiale de l'environnement 2008, qui a permis d'attirer l'attention sur les initiatives et innovations océaniques vers une économie à faibles émissions de carbone.

Exemples et possibilités de partenariats dans le cadre de la Stratégie à moyen terme du PNUE :

- Changement climatique :
  - Atelier de formation destiné aux négociateurs de l'AOSIS à Singapour, en novembre 2008;
  - Atelier de formation des médias sur le changement climatique, en marge de la Table ronde des îles océaniques sur le changement climatique à Apia (Samoa) en octobre 2008;
  - Centre interagences sur le changement climatique pour un soutien coordonné de l'ONU aux pays insulaires océaniques et aux organisations régionales,
  - Réunion conjointe des Réseaux intergouvernementaux sur la pollution atmosphérique régionale en Asie et dans la région Pacifique, en décembre 2008
- Gestion des écosystèmes :
  - Espèces envahissantes : Le PNUE est l'agence d'exécution du projet du FEM « Élaboration des meilleures pratiques et dissémination des leçons apprises pour s'attaquer au problème mondial des espèces exotiques qui menacent la diversité biologique ».
  - Micronesia Challenge : Systèmes financiers durables pour la gestion des aires protégées des îles, dans le cadre de l'Alliance FEM-Pacifique;
  - Cadres nationaux sur la biosécurité : Le PNUE aide 14 pays à élaborer leurs cadres nationaux dans le cadre du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques et à aborder leurs priorités nationales en matière de biosécurité et de biotechnologie;
  - Élaboration de Plans d'action nationaux et stratégies pour la biodiversité (PANSB) pour Vanuatu;

- Perspectives de la biodiversité du Pacifique Sud 2010 proposées comme activité liée aux AME (CDB principalement);
  - Plateforme intergouvernementale scientifico-politique sur la biodiversité et les services écosystémiques : réunion intergouvernementale multipartite, Kuala Lumpur, novembre 2008.
  - Gouvernance environnementale :
    - Suite à la réunion consultative des parties prenantes tenue en février 2009, poursuite de la mise en œuvre du projet appuyé par l'UE sur le renforcement des capacités en matière d'AME, dont le PROE est le centre régional océanien (manifestation parallèle organisée à ce sujet en début de semaine);
    - Projet pilote proposé sur les possibilités de rationalisation des rapports sur les AME, en tirant partie des synergies avec les activités courantes du Centre mondial de surveillance de la conservation;
    - Partenariat sur les rapports sur l'avenir de l'environnement mondial et sur l'état de l'environnement – Participation du PROE à un atelier régional sur les méthodologies GEO/AIE devant se tenir en Thaïlande du 8 au 11 septembre 2008;
    - Renforcement des capacités sur les évaluations environnementales intégrées, y compris la formation au renforcement des capacités pour cartographier la vulnérabilité au changement climatique et la modification des écosystèmes, et la réduction des risques aux niveaux national et régional, comme point de départ pour la planification et le financement de l'adaptation et de mesures préventives efficaces, ciblant les PEID du Pacifique Sud et de l'océan Indien;
  - Stratégies nationales de développement durable;
    - Réseau d'action concertée au Centre d'appui régional du PNUE pour l'Asie et le Pacifique, Bangkok, décembre 2008;
    - Plan d'action océanien pour la Décennie pour l'éducation en vue du développement durable, en association avec l'UNESCO;
    - Organisation de la réunion de la Société civile de l'Asie-Pacifique sur la gouvernance internationale en matière d'environnement à l'Université de Nouvelle-Galles du Sud (Sydney) à la fin de novembre 2008;
  - Soutien au Réseau Asie-Pacifique des associations de promotion des jeunes et de défense de l'environnement en partenariat avec l'USP, le PROE et UNSW.
  - Déchets dangereux :
    - Élaboration de plans nationaux de mise en œuvre : En partenariat avec le PROE, le PNUE aide plusieurs petits États insulaires océaniques en développement à élaborer leurs plans nationaux de mise en œuvre de la Convention de Stockholm sur les POP.
    - Le PNUE et l'Agence française de développement (AFD) élaborent actuellement un projet sur la « Transition vers une économie de cycle/circulaire dans les États insulaires océaniques, axée sur le règlement du problème des déchets »;
    - Activités du Programme d'action mondial telles que les programmes d'action nationaux, les cours de formation sur les systèmes sanitaires et la gestion des déchets municipaux
    - Mise en œuvre du projet « Amélioration de la gestion des eaux municipales usées dans les villes côtières des pays ACP et en particulier les PEID
    - Gestion durable et intégrée des ressources en eau et des eaux usées dans les pays insulaires océaniques dans le cadre de l'Alliance FEM-Pacifique pour un avenir viable;
    - Suivi des POP et substances de remplacement du DDT, dans le cadre de l'Alliance;
    - Poursuite du partenariat sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone, couvrant les systèmes d'autorisations et, potentiellement, quatre activités de formation des agents des douanes (Tuvalu, Îles Cook, Nauru et EFM) ainsi que la clôture du projet régional de mise en œuvre du Protocole de Montréal dans les pays insulaires océaniques.
- Conclusion et voie à suivre
- Le PNUE se tient prêt à aider les Membres du PROE en partageant diverses expériences pertinentes, des validations de principe, des tests pratiques d'idées et les meilleures connaissances

es scientifiques et autres, en particulier dans la mise en œuvre de l'Alliance FEM-Pacifique;

- Le PNUE est prêt à aider le PROE à mettre en œuvre son programme de travail pour 2009, notamment dans le cadre de l'Année océanique du changement climatique et des secteurs d'intervention prioritaires de sa Stratégie à moyen terme;
- Le PNUE restera en contact étroit avec le PROE lors de la mise en œuvre du modèle de présence stratégique du PNUE dans le Pacifique, et se tient prêt à actualiser l'accord-cadre visant le renforcement des partenariats et de la collaboration;
- Le PNUE exprime sa sincère gratitude à M. Asterio Takesy pour sa contribution au PROE et félicite M<sup>me</sup> Cristelle Pratt de sa nomination en tant que directrice du PROE;

Merci de votre attention.

## **Annexe 10 : Déclaration du représentant de The Nature Conservancy (TNC)**

Chers directeur et membres du personnel du PROE

Distingués représentants et observateurs, Mesdames et Messieurs,

The Nature Conservancy félicite le PROE et ses Membres, en particulier la Papouasie-Nouvelle-Guinée, du succès de la Conférence sur la conservation qui s'est tenue à Alotau en octobre 2007 et de l'adoption ultérieure, par la présente 19<sup>e</sup> Conférence, de la Stratégie d'action pour la conservation de la nature et les aires protégées dans le Pacifique 2008-2012. Comme toujours depuis que TNC a entamé ses activités dans la région en 1991, le PROE peut compter sur l'appui total de notre organisation à la mise en œuvre de cette Stratégie et nous souscrivons pleinement au code de conduite qu'elle promet.

Cette Stratégie d'action guidera les efforts de conservation entrepris dans la région et est déjà mentionnée par nos partenaires, par exemple dans le cadre de l'élaboration du volet pacifique de l'Initiative pour le triangle corallien, y compris par la mission régionale de développement pour l'Asie de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID).

Comme le proclamait le thème de la conférence d'Alotau, nous vivons dans un monde en rapide mutation, et les communautés océaniques ont besoin d'aide pour s'adapter. Le quatrième rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat a recensé les risques pesant sur les états insulaires avec un haut degré de confiance et a évalué la gravité des impacts du changement climatique. Quatre grands problèmes ont été relevés en ce qui concerne spécifiquement les états insulaires, tels que ceux du Pacifique :

1. L'élévation du niveau de la mer devrait exacerber les inondations, les ondes de tempête, l'érosion et les autres dangers côtiers, et ainsi menacer les infrastructures de base, les zones de peuplement et les installations nécessaires à la subsistance des communautés insulaires.
2. La détérioration des conditions côtières, notamment par l'érosion des plages et le blanchiment du corail, devrait toucher les ressources et l'infrastructure locales, les villages et les moyens de subsistance.
3. D'ici le milieu du siècle, le changement climatique devrait réduire les ressources en eau de nombreuses petites îles à tel point qu'elles seront insuffisantes pour répondre à la demande pendant les périodes de faibles précipitations.

4. L'élévation des températures devrait entraîner l'accélération de l'invasion par des espèces allogènes, en particulier dans les îles situées sous des latitudes moyennes à élevées.

Bien que cela ne soit pas nouveau pour ceux qui travaillent dans le Pacifique, il ne fait aucun doute que le travail à accomplir pour contrer ces menaces est monumental.

Dans l'esprit de « la conservation au service des populations », nous devons mieux comprendre comment protéger, restaurer et renforcer les systèmes naturels et les services écosystémiques pour nous aider à nous adapter aux impacts du changement climatique. Nous avons la chance, dans le Pacifique, que les approches de gestion écosystémique fassent depuis longtemps partie intégrante de nos vies, de notre économie et de notre culture. Mais nous devons mieux classer et renforcer les solutions d'adaptation naturelle lorsque ces stratégies aident également mieux les communautés villageoises côtières à maintenir leurs modes de subsistance.

Nous devons pour cela mettre l'adaptation naturelle dans son contexte. Nous devons envisager les mesures infrastructurelles, tels que les canaux, les estacades, les digues et les levées, comme des mesures de dernier ressort et des investissements inévitables. Il a été prouvé à maintes reprises qu'il est très difficile de faire marche arrière une fois que l'on commence à appliquer des solutions artificielles. On se trouve alors dans l'obligation de continuer d'investir, en faisant face à des coûts et des impacts croissants sur les systèmes naturels que nous espérons renforcer. L'autre solution consiste à chercher dans nos systèmes naturels la protection qu'ils fournissent et, grâce à des travaux méticuleux de conservation, à veiller à ce que nos bassins versants, mangroves et récifs coralliens soient sains et robustes et continuent d'offrir la protection qu'ils accordent à nos communautés océaniques depuis des siècles.

À mesure que notre programme océanique se développe, TNC entend renforcer les partenariats avec les pays, institutions et organisations animés qui désirent explorer plus avant des stratégies de conservation économiques et durables pour gérer le nombre croissant de menaces posées par le changement climatique.

Il convient par ailleurs de signaler que la lutte contre les espèces envahissantes est loin d'être gagnée comme le souligne le quatrième rapport du GIEC. En fait, nos moyens de défense se trouvent repoussés à chaque fois qu'un nombre et un volume croissants d'espèces marines et terrestres sont identifiés sur nos îles vulnérables et dans nos eaux. Nos lignes de

défense reculent avec l'évolution des régimes climatiques. Alors que nos îles et leur biodiversité vulnérable sont en contact croissant avec le reste du monde, les voies d'accès et vecteurs de colonisation par des espèces allogènes se multiplient. Et il ne s'agit pas de science-fiction mais bien de la réalité.

M. le Président, le Réseau pédagogique océanique sur les espèces envahissantes (PILN), dont TNC et le PROE sont des partenaires fondateurs, a fourni une plate-forme cohérente et exceptionnelle pour améliorer la qualité des travaux sur les espèces envahissantes menés dans la région et pour en faire la promotion à l'échelle mondiale. Son cri de ralliement devrait être entendu par les experts et les décideurs qui recherchent des conseils, des informations et des solutions pragmatiques à un problème d'invasion immédiat ou futur.

Le PILN a réussi à renforcer les efforts nationaux de lutte contre les espèces envahissantes, en fournissant une assistance sur de vastes stratégies ou en menant des actions de terrain pour lutter contre les plantes adventices ou les rats. On pensera notamment à l'expérience et aux connaissances partagées dans ce cadre entre les Palaos et les Samoa américaines. Nous devrions réfléchir, notamment dans le cadre du PILN, aux succès rencontrés ces dernières années par les pays membres pour lutter contre les espèces envahissantes. Tous ces succès ont été appuyés par le PILN ou ont été rendus publics par ce réseau. Nous devrions faire tout notre possible pour consolider le PILN en profitant des excellentes fondations qu'il nous offre.

TNC est fier d'avoir fourni plus de 250 000 dollars et une importante assistance en nature à la conception, à la mise en œuvre et à la transition du PILN. TNC a travaillé avec le Département d'État des États-Unis sur la première phase de planification d'un réseau océanique et les organismes américains ont depuis continué d'appuyer le PILN à bien des égards. TNC admire l'excellent retour sur investissement atteint en termes de résultats tangibles. Le fait que notre équipe d'Hawaï, notre programme océanique et notre programme mondial sur les espèces envahissantes en soient membres nous permet de contribuer aux activités du réseau et d'en bénéficier directement.

À cet égard, TNC aimerait féliciter les délégués d'avoir adopté les recommandations présentées au point 9.1.2, notamment celle d'institutionnaliser le PILN au sein du PROE. TNC continuera d'appuyer les activités de lutte contre les espèces envahissantes dans la région Pacifique par le biais du PILN et nous espérons pouvoir continuer de contribuer à la pérennité du réseau. Le succès et le modèle du PILN ont inspiré d'autres réseaux dans le monde et nous

devrions être fiers d'appuyer une initiative régionale océanienne de premier plan au niveau international dans la lutte contre les espèces envahissantes.

Je vous remercie de m'avoir donné la possibilité de prendre la parole.

Sincères salutations,

Peter Thomas  
Directeur, Programme de TNC pour le Pacifique

## **Annexe 11 : Allocution de clôture du Directeur du PROE**

Allocution de clôture de  
M. Asterio Takesy, Directeur du PROE  
19<sup>e</sup> Conférence du PROE  
Pohnpei (États fédérés de Micronésie)  
12 septembre 2008

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les représentants,

Alors que le rideau tombe sur cette 19<sup>e</sup> Conférence du PROE, j'aimerais sincèrement vous remercier, Mesdames et Messieurs les représentants, de vos conseils et orientations. M. le Président, vous méritez nos remerciements pour avoir mené cette Conférence à terme.

Je tiens particulièrement à rendre hommage aux distingués représentants de Nauru et des Îles Salomon qui ont participé à cette Conférence. Je suis heureux que la quasi-totalité de nos Membres ait été présente à ma dernière Conférence du PROE.

Vous avez abordé cette semaine deux questions d'une importance critique : l'Évaluation indépendante de l'organisation et le cadre institutionnel régional. Ces deux questions, selon leur résolution et leur mise en œuvre, pourraient bien modifier l'orientation, la structure et la stratégie du PROE au cours des années à venir. Elles représenteront des défis et d'exceptionnelles possibilités pour l'organisation et la région. L'intense débat que vous avez mené sur ces deux questions est à la mesure de votre compréhension de leurs répercussions sur l'avenir du PROE.

Puisqu'il s'agit de ma dernière conférence, je suis heureux que vous les Membres ayez accepté ce défi et clairement défini une voie à suivre pour que le PROE, à savoir ses Membres et le Secrétariat, puisse mettre en œuvre les recommandations de l'évaluation et relever le défi du RIF au cours de l'année à venir.

Il est gratifiant de noter qu'en approuvant les recommandations de l'évaluation, les Membres ont répondu à son appel en faveur d'une plus grande prise en charge de l'organisation et de son financement durable.

Ceci étant dit, 2009 sera une année de grands bouleversements pour le PROE et, je l'espère, de résolution de la question de sa pérennité et de son mandat.

Vous avez nommé un nouveau directeur et je félicite chaleureusement Cristelle et lui adresse mes meil-

leurs vœux de réussite face aux défis et possibilités inhérents à cet important poste.

Le PROE est l'organisation intergouvernementale la plus importante du Pacifique et sa mission est critique.

Ce fut un honneur et un privilège pour moi d'en assumer la direction pendant les six années écoulées et j'espère que vous pensez que je vous ai bien servi.

M. le Président et Mesdames et Messieurs les représentants, j'aimerais en notre nom collectif remercier le gouvernement des États fédérés de Micronésie d'avoir accueilli la 19<sup>e</sup> Conférence du PROE ici à Pohnpei. Comme vous l'apprécierez, l'organisation de cette conférence a présenté ses propres défis au gouvernement, qui s'est toutefois montré à la hauteur de la situation. Le gouvernement des EFM a fortement contribué au succès de cette conférence.

J'aimerais en particulier remercier le personnel administratif et les volontaires locaux de nous avoir aidé au cours de cette semaine à surmonter les obstacles logistiques. Nous avons été bien accueillis et bien nourris et j'ai bien peur d'avoir besoin d'un pantalon plus grand.

Nos traducteurs et techniciens ont une fois de plus travaillé de longues heures pour assurer notre bonne communication et nous leur en sommes très reconnaissants. Je remercie également Ricky Cantero et son équipe de magiciens pour leur excellente organisation de cette conférence.

Je suis bien sûr reconnaissant à mon propre personnel qui a travaillé inlassablement cette semaine. Le rapporteur a eu une tâche particulièrement difficile au vu de la complexité des discussions.

Permettez-moi également de remercier le Président et le comité de rédaction d'avoir travaillé de longues heures pour nous fournir un compte rendu détaillé de nos débats. Je félicite le directeur adjoint, Kosi Latu, d'avoir survécu à ce baptême du feu. Je sais que vous êtes d'accord avec moi que Kosi apporte beaucoup au Secrétariat et renforce notre gestion.

Mesdames et Messieurs les représentants et chers collègues du PROE, je vous présente toutes mes excuses si je vous ai offensé sans le vouloir. Je suis reconnaissant de la courtoisie, de l'appui et de la considération que vous m'avez accordés. Mesdames et Messieurs les représentants, la difficulté que vous avez rencontrée pour équilibrer le déficit budgétaire pour 2009 représente bien peu de choses au regard

de la difficulté que Pohnpei aura à équilibrer le déficit de crabes de palétuviers infligé par mon personnel.

Enfin, M. le Président et Mesdames et Messieurs les représentants, je vous souhaite un bon voyage de retour dans vos pays et îles.

Je vous remercie, M. le Président.



# Conférence des ministres de l'environnement

12 septembre 2008  
Pohnpei (États fédérés de Micronésie)



Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement (PROE)

P.O. PO Box 240, Apia, Samoa

T : (685) 21 929

F : (685) 20 231

E : [sprep@sprep.org](mailto:sprep@sprep.org)

W : [www.sprep.org](http://www.sprep.org)



## Lettre du Président de la 19<sup>e</sup> Conférence du PROE

19<sup>e</sup> Conférence annuelle du PROE  
Pohnpei (États fédérés de Micronésie)  
8 - 11 septembre 2008

Le 11 septembre 2008

Le Président  
Conférence des Ministres de l'environnement des  
Membres du PROE  
Pohnpei  
États fédérés de Micronésie

Monsieur le Président,

Principales conclusions et recommandations formulées lors de la Conférence des représentants officiels, soumises à l'examen de la Conférence des Ministres :

### Introduction

1. J'ai l'honneur de soumettre à l'examen et à l'approbation des Ministres de l'environnement des Membres du PROE les questions examinées par les représentants officiels lors de leur conférence tenue à Pohnpei (États fédérés de Micronésie), du 8 au 11 septembre 2008 et qui présentent une importance particulière. Un rapport détaillé est joint en annexe.

### Évaluation indépendante de l'Organisation

2. La Conférence a consacré beaucoup de temps à l'examen des conclusions et recommandations de l'évaluation indépendante du PROE réalisée récemment. Elle a approuvé les recommandations de cette évaluation telles que modifiées.

3. Voici quelles étaient les principales recommandations de cette évaluation indépendante :

a. Rappeler l'importance de pouvoir compter sur une organisation environnementale régionale.

b. Demander au Secrétariat, dans son travail de prestation de services de base aux Membres, d'insister surtout sur :

- le renforcement de la capacité stratégique des Membres;

- les moyens de faciliter la coordination régionale des efforts déployés par les donateurs et les ONG en matière d'environnement;

- l'aide pour la conduite de négociations relatives aux accords multilatéraux sur l'environnement;

- la promotion de la coopération entre les Membres.

c. Demander au Secrétariat de séparer ses rôles et les activités y afférentes en deux catégories – activités de base entièrement chiffrées et activités liées à des projets qui contribuent aux activités de base.

d. Demander au Secrétariat d'accroître l'efficacité et la qualité de la prestation de ses services en facilitant et coordonnant la prestation des services de conseils et d'assistance technique et stratégique offerts aux Membres, en facilitant et coordonnant les activités de formation, de renforcement des institutions et de partage de l'information pour le bénéfice de ses Membres, en faisant preuve d'initiative en matière de coordination et de collaboration, en améliorant la gestion de l'Organisation et en maintenant la souplesse nécessaire pour répondre aux priorités particulières de chacun de ses Membres.

e. Demander au Secrétariat d'étudier diverses options pour renforcer la collaboration entre le Secrétariat et les Membres.

f. Demander au Secrétariat d'élaborer un plan détaillé de mise en œuvre prenant en compte les recommandations du rapport de l'évaluation indépendante et préparer des rapports d'étape réguliers à l'intention de la Conférence du PROE.

### Cadre institutionnel régional (RIF)

4. La Conférence a examiné les possibilités de renforcement du PROE par le biais d'une rationalisation des fonctions de la SOPAC au sein du PROE. Ce faisant, elle a donné instruction au Directeur du PROE de collaborer avec ses homologues de la SOPAC et de la CPS, dès la fin de la réunion du conseil de la SOPAC de 2008, à la formulation des dispositions institutionnelles proposées en tenant compte de l'analyse des principaux enjeux, de faire réaliser une analyse indépendante de toutes les incidences de ces dispositions institutionnelles et de diffuser les résultats de cette analyse par l'intermédiaire des correspondants de la SOPAC, de la CPS et du PROE.

5. La Conférence a également demandé que la 20<sup>e</sup> Conférence du PROE examine les dispositions institutionnelles et le plan de mise en œuvre recommandés par les trois directeurs avant la prochaine

réunion des dirigeants du Forum des îles du Pacifique. Elle a en outre demandé au Directeur du PROE de tenir compte, au cours de ces délibérations, des recommandations de l'évaluation indépendante et des modalités de leur mise en œuvre.

### **Financement durable du Secrétariat**

6. La Conférence a accepté d'envisager l'augmentation périodique des contributions dans la mesure où elle serait justifiée. Elle a demandé au Secrétariat d'élaborer une approche fondée sur le paiement à l'acte et le recouvrement des coûts compatible avec les priorités des Membres, et réclamé la réalisation d'une évaluation de la faisabilité des diverses options possibles de réduction des frais courants du siège avant la 20<sup>e</sup> Conférence du PROE.

### **Rapports du Secrétariat, Programme de travail et résultats financiers pour l'exercice 2007**

7. Le Secrétariat a présenté des rapports détaillés sur son programme de travail et sur ses résultats financiers pour l'exercice 2007. Les Membres ont profité de l'occasion pour donner leur point de vue sur divers aspects du programme de 2007; ils ont fait part de leur soutien pour nombre des activités entreprises.

8. S'agissant des questions financières, la Conférence s'est penchée sur la situation inacceptable des contributions impayées qui atteignent à ce jour un total de 399 551 dollars É.-U. Elle a demandé au Secrétariat de travailler avec les Membres concernés pour trouver une solution à ce problème.

### **Programme de travail pour 2009**

#### **Directives relatives à la gestion des espèces envahissantes dans le Pacifique**

9. La Conférence a approuvé le projet de directives relatives à la gestion des espèces envahissantes dans le Pacifique. Elle s'est engagée à appuyer ces directives et à participer à leur mise en œuvre.

#### **Réseau pédagogique océanien sur les espèces envahissantes (PILN) -- rapport de l'évaluation de la phase pilote**

10. La Conférence a demandé au Secrétariat d'institutionnaliser la fonction de coordonnateur du PILN. Elle a en outre prié le Secrétariat et la CPS à renforcer leur collaboration sur les espèces envahissantes et à examiner des moyens d'utiliser le modèle du PILN pour la mise en œuvre des activités futures de renforcement des capacités.

### **Stratégie d'action pour la conservation de la nature**

11. La Conférence a félicité le gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée au sujet de la 8<sup>e</sup> Conférence du Pacifique Sud sur la conservation de la nature et a donné son aval à la Stratégie d'action pour la conservation de la nature qui servira d'outil devant guider l'élaboration du Plan d'action du PROE en 2009.

Cadre océanien pour l'éducation en vue du développement durable et Plan d'action régional pour l'éducation en vue du développement durable

12. La Conférence a reconnu le besoin de soutien continu en matière d'éducation et de communication et donné son aval à l'intention du PROE d'élaborer un cadre d'action pour orienter ses activités dans ce domaine.

### **Plan d'action sur le changement climatique**

13. La Conférence a approuvé le plan d'action du Cadre océanien d'intervention sur les changements climatiques ainsi que les plans concernant la Table ronde des îles océaniques sur le changement climatique; elle a encouragé les Membres à participer à la Table ronde.

### **Année océanienne du changement climatique (2009)**

14. La Conférence a déclaré 2009 « Année océanienne du changement climatique » et approuvé les propositions ayant trait à un plan de campagne. Elle a également encouragé les Membres à y participer pleinement et à désigner un point de contact pour la campagne.

### **Plan d'action régional sur la gestion des déchets**

15. La Conférence a approuvé les priorités définies dans le Plan d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie océanienne de gestion des déchets solides et a demandé aux Membres de s'engager à réaliser les activités prévues dans ce Plan d'action.

### **Renforcement des capacités en vue de la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement (AME)**

16. La Conférence s'est félicitée du projet de la Commission européenne ayant trait au renforcement des capacités en vue de la mise en œuvre des AME ainsi que du renforcement du rôle de centre régional de la mise en œuvre de ces accords joué par le PROE.

## Questions soulevées par les Membres

### **Rationalisation des rapports soumis par les pays insulaires océaniques en vertu d'accords multilatéraux sur l'environnement (document préparé par l'Australie)**

17. La Conférence a accueilli favorablement la mise en œuvre, par les territoires autonomes, du modèle consolidé d'établissement de rapports sur la mise en œuvre des accords multilatéraux ayant trait à la biodiversité en 2009. Elle a invité l'Australie à collaborer avec les secrétariats des conventions pertinentes.

### **Systèmes d'autorisation concernant les substances qui appauvrissent la couche d'ozone dans le Pacifique (document préparé par l'Australie)**

18. La Conférence a demandé aux pays qui ne l'ont pas déjà fait de mettre en place un système d'autorisation des chlorofluorocarbones (CFC) et de fournir les rapports requis aux termes du Protocole de Montréal. Elle a également demandé aux pays de mettre en place un système d'autorisation des hydrochlorofluorocarbones (HCFC) le plus tôt possible.

### **Ressources génétiques dans la région Pacifique (document préparé par l'Australie)**

19. La Conférence a accepté d'envisager une collaboration avec l'Australie pour l'examen des questions ayant trait aux ressources génétiques dans la région.

Appui en matière de météorologie et de climatologie dans la région Pacifique

20. La Conférence a réitéré son engagement à appuyer la création d'un poste de spécialiste en météorologie/climatologie et a demandé au Secrétariat de préparer un document de travail portant sur la création d'un Comité météorologique pour le Pacifique (CMP), pour examen à la prochaine Conférence du PROE.

21. La Conférence a approuvé les recommandations de la 12<sup>e</sup> conférence régionale des directeurs des services météorologiques, y compris la révision proposée du Plan d'action stratégique pour le développement de la météorologie dans le Pacifique.

22. La Conférence s'est félicitée du rôle de premier plan joué par le PROE dans l'élaboration d'un cadre institutionnel favorisant la prestation de services météorologiques, tel qu'approuvé lors de la réunion des dirigeants du Forum tenue en août 2008. Elle a reconnu la nécessité que le PROE entame immédiatement la planification d'un examen urgent et, dans un premier temps, réunisse les représentants des

parties intéressées pour définir le cadre politique et les modalités des actions à prendre pour renforcer la prestation de services régionaux de météorologie à partir du service météorologique des Fidji. Elle s'est félicitée de l'aide financière offerte par l'Australie et la Nouvelle-Zélande afin de faire avancer ce projet.

## Profils de pays

23. Un compte rendu des résultats obtenus en matière de prévention de la pollution dans les pays membres a été présenté à la Conférence.

## Programme de travail et le budget pour 2009

24. La Conférence a adopté le projet de programme de travail et de budget pour 2009.

25. Mes collègues, le Secrétariat et moi-même nous ferons un plaisir de répondre à toute demande d'éclaircissements concernant le présent rapport.

Cordialement,

Andrew Yatilman

Président

19<sup>e</sup> Conférence du PROE (Représentants officiels)

## Ordre du jour de la Conférence des ministres

1. Ouverture officielle
2. Nomination du président et du vice-président
3. Adoption de l'ordre du jour et des procédures de travail
4. Déclarations liminaires et allocution de l'invité d'honneur, président de la réunion des ministres de l'Économie des pays membres du Forum
5. Exposé du Directeur
6. Questions à soumettre aux ministres
  - Questions d'ordre financier
  - Rapport de l'Évaluation indépendante de l'Organisation
  - Options concernant le suivi et le paiement des arriérés de contribution des Membres
  - Rapports des Conférences des Parties aux conventions de Nouméa et de Waigani
  - Questions relatives au programme de travail
  - Résultats de l'évaluation à mi-parcours des programmes stratégiques du Secrétariat
  - Profils de pays faisant office de rapports nationaux dans le cadre du Plan d'action du PROE
  - Cadre institutionnel régional
  - Procédure de nomination du directeur
7. Grand thème : « Agir face au changement climatique dans le Pacifique — Plan d'action régional pour la mise en œuvre du Cadre océanien d'intervention sur le changement climatique 2006-2015 »
8. Divers
9. Prochaine Conférence ministérielle
10. Adoption de la déclaration ministérielle
11. Clôture

## Déclaration du Directeur exécutif de la CCNUCC à la Conférence des ministres

Déclaration de

M. Yvo de Boer  
Secrétaire exécutif

Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)

Mesdames et Messieurs les ministres, éminents invités,

Je vous remercie de m'adresser à vous au sujet du changement climatique.

Comme l'a récemment dit le président des Palaos, M. Remengesau : « Nous offrons un aperçu de ce qui arrivera au reste du monde. »

En tant que pays situés aux avant-postes du changement climatique, je n'ai pas besoin de m'attarder sur les impacts tels que l'élévation du niveau de la mer, le blanchiment du corail, l'intrusion d'eau salée ou le retrait des ressources d'eau douce. Ce sont des problèmes que vous côtoyez tous les jours et le besoin de renforcer sensiblement l'adaptation vous est particulièrement évident.

Vous avez pris de très bonnes initiatives dans le domaine du changement climatique : activités d'atténuation visant le panier énergétique actuel, Projet océanien d'adaptation au changement climatique, activités régionales sur le changement climatique et Cadre océanien d'intervention 2006-2015.

Bien que ces initiatives soient encourageantes et importantes, nous savons tous que l'on ne peut pas changer le monde seul. Le changement climatique est un problème mondial appelant une solution mondiale pour réduire le coût de l'atténuation et obtenir un financement pour l'adaptation.

Le processus de négociation bisannuel de la feuille de route de Bali offre aux gouvernements du monde entier l'occasion d'élaborer une solution économiquement viable à un énorme problème. Et une solution qui réponde de manière appropriée au défi de l'adaptation.

Le résultat convenu à Copenhague en 2009 doit être ambitieux sur tous les fronts de l'atténuation du changement climatique.

En termes d'atténuation, un coup d'œil aux investissements énergétiques anticipés illustre l'importance de cette occasion. Selon l'AIE, la demande mondiale d'énergie augmentera de 55 % d'ici 2030. D'ici 2030,

l'infrastructure énergétique mondiale nécessitera un investissement de 22 milliards de dollars, dont environ la moitié dans les pays en développement.

Si nous n'arrivons pas à faire ces investissements de manière écologique, à les orienter vers des technologies sans effet sur le climat, les émissions augmenteront de plus de 50 % plutôt que de diminuer de 50 % comme nous le recommandent les données scientifiques.

Nous savons tous que les efforts d'atténuation déployés au cours des deux ou trois prochaines décennies détermineront en grande partie l'augmentation à long terme de la température moyenne de la planète et les effets associés sur le climat qui pourraient être évités.

Tous les pays sont convenus dans le cadre de la feuille de route de Bali de renforcer leurs efforts dans les domaines de l'atténuation, de l'adaptation, des technologies et des finances.

Pour ce qui est de l'atténuation, les pays développés se fixeront des cibles chiffrées.

Les pays en développement mèneront des actions d'atténuation mesurables, déclarables et vérifiables dans le contexte du développement durable grâce à un soutien financier et technologique mesurable, déclarable et vérifiable.

Le processus de négociation doit amener une révolution économique verte à l'échelle mondiale. Il doit mettre en place des politiques associant de réelles possibilités économiques aux mesures d'atténuation. Le marché du carbone donne une idée des succès possibles dans ce domaine.

Pour ce qui est de l'adaptation, il importe de créer des mécanismes de financement susceptibles d'accélérer la mise en œuvre des activités d'adaptation, notamment dans les pays les plus vulnérables.

La conférence de Copenhague en 2009 doit prévoir des moyens de mobiliser des fonds supplémentaires, prévisibles et suffisants, pour l'adaptation.

Nous savons tous que les pays les plus vulnérables ne peuvent pas accepter une politique de financement réactive au cas par cas, dépendant de l'aide publique au développement. La situation est bien trop grave.

Pour progresser, nous devons élaborer une architecture financière intelligente susceptible de mobiliser un appui financier et technologique important pour l'adaptation et l'atténuation, en particulier dans les pays en développement.

Le Fonds pour l'adaptation du Protocole de Kyoto, financé par un prélèvement de deux pour cent sur les projets du mécanisme pour un développement propre, est un pas prometteur dans cette direction. Plus les pays industrialisés seront ambitieux et plus les fonds mobilisés seront importants.

Mais il y a de fortes chances pour que les coûts de l'adaptation atteignent plusieurs milliards de dollars par an. Il convient alors de se demander comment élargir un mécanisme de financement reposant sur le marché du carbone. Ce qui amène une autre question, à savoir quels autres types de mécanismes pourraient être établis dans le cadre de la Convention pour renforcer le financement de l'adaptation.

Il est fort probable que l'adaptation devra être financée de diverses manières. Une autre solution consisterait à mettre en place des mécanismes reposant sur les règles de la Convention.

On pourrait par exemple vendre les droits d'émission aux enchères et utiliser les fonds ainsi mobilisés pour appuyer les activités d'adaptation dans les pays en développement. L'UE a également proposé, dans le même but, la vente aux enchères de permis d'émission à l'aviation.

Des mécanismes extérieurs à la Convention peuvent néanmoins y être liés.

La Conférence des Nations Unies sur le changement climatique, qui doit se tenir à Poznan en décembre, approche à grands pas.

La coopération à long terme est l'une des questions à l'ordre du jour des ministres.

La première version d'un texte reprenant les idées des gouvernements sur ce qui a été négocié en 2008 y sera également présenté. Bien que les progrès soient satisfaisants dans ces domaines, un grand nombre de questions importantes n'a pas eu le même succès.

La conférence de Poznan se trouve à mi-parcours des négociations de la feuille de route de Bali. Il n'y a donc pas de temps à perdre sur le plan politique.

La feuille de route de Bali prévoit que la conférence de Copenhague définisse une riposte à long terme au changement climatique. Pendant ce temps, comme vous le savez trop bien, les impacts du changement climatique influencent déjà les modes de subsistance et les vies et continueront vraisemblablement de grandir.

Pour citer Sénèque : « Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas, c'est parce que nous n'osons pas qu'elles sont difficiles. »

Poznan et l'année à venir représentent votre dernière chance d'attirer l'attention sur vos besoins et de présenter les solutions de coopération que vous envisagez. Situés aux avant-postes du changement climatique et conscients de leurs impacts croissants, vous êtes bien placés pour demander des solutions ambitieuses visant le long terme.

Le processus de négociation a besoin d'idées novatrices et audacieuses à la hauteur du défi pour atteindre en 2009 un résultat convenu, tangible et équitable. Et pour reprendre Sénèque, je vous demande d'oser !

Vous l'avez fait par le passé. L'efficacité des négociations sur le Protocole de Kyoto tient pour beaucoup au fait que l'Alliance des petits pays insulaires (AOSIS) avait présenté une proposition de texte solide et bien élaborée pour le protocole. Et c'est ce type de contribution dont nous avons besoin aujourd'hui.

Le fait que je puisse m'adresser à autant de chefs d'états et de gouvernements à l'occasion de cette Conférence reflète l'importance croissante du problème mais aussi l'engagement politique au plus haut niveau en faveur de solutions viables.

J'espère que cet engagement politique de haut niveau incitera les dirigeants du monde entier à donner au processus de négociation l'impulsion politique nécessaire à une conclusion ambitieuse.

Car ce processus de négociation représente une occasion unique de veiller à ce que les intérêts des petits États insulaires en développement soient préservés à Copenhague, tant sur le plan du développement économique que de l'adaptation.

Les occasions de ce type sont souvent à l'origine de grandes initiatives et ne doivent pas être manquées.

Je vous remercie.

## Déclaration de la Conférence des ministres

19<sup>e</sup> Conférence annuelle du PROE  
Pohnpei (États fédérés de Micronésie)  
8 – 12 septembre 2008

Déclaration finale de la Conférence des ministres de l'Environnement du PROE (2008)

Les ministres des États fédérés de Micronésie, des Îles Salomon, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, du Samoa et de Tuvalu et les représentants des gouvernements de l'Australie, des États-Unis d'Amérique, des Fidji, de la France, des Îles Cook, des Îles Marshall, de Guam, de Kiribati, de Nauru, de Nioué, de la Nouvelle-Calédonie, de la Nouvelle-Zélande, des Palaos, de la Polynésie française, des Samoa américaines et des Tokélaou, réunis à Pohnpei (États fédérés de Micronésie) le 12 septembre 2008 à l'occasion de la dix-neuvième Conférence du PROE :

**Confirment** le rôle du PROE en tant qu'organisation environnementale régionale,

**Preignent acte avec satisfaction** des recommandations de l'Évaluation indépendante du PROE et attendent avec intérêt leur mise en œuvre comme convenu par la Conférence des représentants officiels du PROE,

**Prient instamment** le Secrétariat d'étudier diverses options pour renforcer la collaboration entre le Secrétariat et les Membres,

**Conviennent** de l'importance pour le Secrétariat de porter une attention particulière à la facilitation et à la coordination de la prestation de ses services de conseils et d'assistance ; de faciliter et de coordonner les activités de formation, de renforcement des institutions et de partage de l'information ; de faire preuve d'initiative en matière de coordination et de collaboration ; d'améliorer la gestion de l'Organisation et de maintenir la souplesse nécessaire pour répondre aux priorités particulières de chacun de ses Membres,

**Accueillent favorablement** l'engagement de clarifier et examiner les accords institutionnels ainsi qu'un plan de mise en œuvre, notamment en faisant réaliser une analyse indépendante des incidences possibles de la rationalisation des fonctions de la SOPAC au sein du PROE et de la CPS afin de donner suite aux décisions prises par les dirigeants du Forum des îles du Pacifique concernant le cadre institutionnel régional,

**Appuient** les efforts déployés pour améliorer la viabilité financière du Secrétariat, y compris l'élaboration d'une proposition d'examen de diverses

approches fondées sur le paiement à l'acte et le recouvrement des coûts respectant les priorités des Membres, et l'évaluation de diverses options de réduction des frais courants du siège,

**Félicitent** le gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée d'avoir accueilli la 8<sup>e</sup> Conférence du Pacifique insulaire sur la conservation de la nature à Alotau (Papouasie-Nouvelle-Guinée) l'an dernier,

**Approuvent** la nouvelle Stratégie d'action pour la conservation de la nature, les Directives relatives à la gestion des espèces envahissantes dans le Pacifique, le Plan d'action régional révisé sur la gestion des déchets, et le Cadre océanien pour l'éducation en vue du développement durable et le plan d'action y afférent,

**Accueillent favorablement** l'évaluation indépendante du Réseau pédagogique océanien sur les espèces envahissantes demandée par le Secrétariat en vue d'en institutionnaliser la fonction de coordination et de l'utiliser en guise de modèle de renforcement des capacités,

**Accueillent favorablement** l'initiative australienne sur la rationalisation des rapports qui constitue un excellent moyen de réduire la charge liée à la préparation des rapports à l'échelle nationale,

**Demandent** aux pays de mettre en place des systèmes d'autorisation des chlorofluorocarbones (CFC) pour s'acquitter ainsi de leurs obligations d'établissement de rapports au titre du Protocole de Montréal, et demandent en outre aux pays de mettre en place un système d'autorisation des hydrochlorofluorocarbones (HCFC) le plus tôt possible,

**Se félicitent** du projet de renforcement des capacités qui sera mis en place en 2009 dans le cadre de l'Accord multilatéral sur l'environnement par la Commission européenne, en collaboration avec le PNUE,

**Reconnaissent** que le changement climatique constitue une grave menace pour l'environnement et le développement durable des îles du Pacifique,

**Approuvent** le Plan d'action du Cadre océanien d'intervention sur les changements climatiques et le projet d'organisation d'une Table ronde océanienne sur le changement climatique prévue à Apia en octobre 2008,

**Prient instamment** les pays d'intensifier leurs efforts pour s'attaquer au changement climatique grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre de vastes programmes nationaux d'adaptation et d'atténuation.

**Déclarent** 2009 « Année océanienne du changement climatique », approuvent son plan de campagne et demandent aux pays membres d'y participer pleinement,

**Acceptent** de porter une attention plus grande aux questions météorologiques et climatologiques dans la région, et notamment à la révision proposée du Plan d'action stratégique pour le développement de la météorologie dans le Pacifique, et la réalisation d'urgence d'un examen approfondi des services météorologiques régionaux, et approuvent le rôle de premier plan joué par le PROE dans la mise en place d'un cadre institutionnel pour favoriser la gestion de services météorologiques régionaux viables,

**Saluent** la présence et la déclaration du Secrétaire exécutif de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, M. Yvo de Boer,

**Se félicitent** de la nomination de M<sup>me</sup> Cristelle Pratt au poste de directeur du PROE,

**Félicitent** le Directeur sortant du PROE, M. Asterio Takesy, pour son éminente contribution et ses excellents services et lui expriment tous leurs vœux de réussite future,

**Accueillent avec satisfaction** l'offre de la Papouasie-Nouvelle-Guinée d'accueillir la 21<sup>e</sup> Conférence ministérielle du PROE en 2010,

**Rendent hommage** au gouvernement des États fédérés de Micronésie pour avoir accueilli la 19<sup>e</sup> Conférence PROE.

<b>Sigles</b>			
		OMM	Organisation météorologique mondiale
AFD	[Agence française de développement]	ONG	Organisation non gouvernementale
AIE	Agence internationale de l'énergie	PACC	Projet océanien d'adaptation au changement climatique
AME	Accord multilatéral sur l'environnement	PANSB	Plans d'action nationaux et stratégies pour la biodiversité
AOSIS	Alliance des petits Etats insulaires	PCCR	Table ronde des îles océaniques sur le changement climatique
AusAID	Agence australienne pour le développement international (anciennement AIDAB)	PEIN	Réseau océanien d'information sur l'environnement
CDB	Convention sur la diversité biologique	PIFACC	Cadre océanien d'intervention sur les changements climatiques
CdP	Conférence des Parties	PIFS	Secrétariat du Forum des îles du Pacifique
CFC	Chlorofluorocarbone		
CLD	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification	PIGGAREP	Projet océanien de réduction des émissions de gaz à effet de serre grâce aux énergies renouvelables
CORP	Conseil des organisations régionales du Pacifique	PILN	Réseau pédagogique océanien sur les espèces envahissantes
CPS	Secrétariat général de la Communauté du Pacifique	PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
CRGA	Comité des représentants des gouvernements et administrations (CPS)	PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
DSMR	Directeurs des services météorologiques régionaux	PNUE-ROAP	Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique du Programme des Nations Unies pour l'environnement
EDD	Éducation en vue du développement durable	POP	Polluants organiques persistants
EFM	États fédérés de Micronésie	PROE	Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement
EIE	Évaluation de l'impact sur l'environnement	RIF	Cadre institutionnel régional
FEM	Fonds pour l'environnement mondial	SAO	Substances appauvrissant la couche d'ozone
FFA	Agence des pêches du Forum des Îles du Pacifique	SMN	Service météorologique national
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat	SMOC-IP	Système mondial d'observation du climat dans le Pacifique
GOOS-IP	Système mondial d'observation de l'océan dans les îles du Pacifique	SOPAC	Commission océanienne de recherches géoscientifiques appliquées
GPS	Système de positionnement par satellites	SPBEA	Conseil d'évaluation éducationnelle du Pacifique Sud
HCFC	Hydrochlorofluorocarbone	TNC	The Nature Conservancy
KANGO	Association des organisations non gouvernementales de Kiribati	UE	Union européenne
LMMA	Réseau de zones marines sous gestion locale	UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
NOAA	Administration nationale de l'océan et de l'atmosphère	USAID	Agence des États-Unis pour le développement international
		USP	Université du Pacifique Sud

